

REVUE BRETONNE D'ÉTUDES

AR VRO

GWIRIONEZ

12

Décembre 1961

AR VRO

Revue trimestrielle

Directeur : Per Denez.

Comité de rédaction : P. Denez, G. Etienne, R. Pennek

Secrétariat : R. Pennek, 2, venelle Poulbrikenn, Brest-St-Marc

Trésorerie : J. Desbordes, 14, rue Colbert, Concarneau (Fin.)

C. C. P. 1493-79 Nantes

Abonnement : 10 NF l'an — Sur beau papier : 15 NF

Etudiants, militaires : 6 NF

Envoi sous enveloppe fermée, supplément de 3 NF

Envoi hors zone-franc, supplément de 2 NF

Le numéro : 2,50 NF

N° 12

Décembre 1961

SOMMAIRE

Après l'Algérie	2
POVL SKADEGAARD, Europe ?	4
ABANNA, En Aer Yach	19
F. A. G., Mouvement Structurel	22
Arzel EVEN, Histoire du Pays de Galles	28
Dr. R. RAES, Chronique Flamande	35
C. LE MERCIER D'ERM, Commémorations	38
Notes de Lecture (P. Denez, Abanna)	51
M. GLANNDOUR, En plein labeur scientifique	57
Livres, Journaux, Revues	65
D'autres l'ont dit, BENEAD	67
Chronique des Nations	71
Tour d'Horizon	83

AR VRO

offre à ses lecteurs et amis
tous ses vœux les meilleurs
pour 1962.

Bloavezh mat d'an holl !

Après l'Algérie...

Le gouvernement français prépare un dégagement en Algérie. Peut-être simplement s'y prépare-t-il. Pour nous le résultat sera le même. Et les premières conséquences vont vite s'en faire sentir en Bretagne.

Après l'installation à Brennilis d'une centrale atomique qui ne produira pas un watt d'électricité commercialisable, mais pourra empoisonner une grosse partie des eaux bretonnes, le gouvernement, qui bientôt ne pourra plus disposer de la Kabylie comme champ de manœuvres et de ses mechtas comme cibles, va créer, en Argoat, un énorme camp militaire de 20.000 hectares, le plus grand d'Europe, qui s'étendra de Huelgoat au Faou, et de Sizun à Braspartz, détruisant des centaines de fermes, réduisant à l'émigration des milliers d'agriculteurs, interdisant aux Bretons l'accès d'un des coins les plus beaux de leur pays. Quiconque a traversé les tristes étendues embroussaillées de Coëtquidan sait ce que cela signifie, pour une région, qu'un camp militaire : en pleine zone bretonnante, ce sera la francisation à outrance.

Ce n'est pas tout. Il n'y a plus, aujourd'hui, de camp militaire sans emplacement de fusées. Dans nos montagnes seront établies les bases d'où s'envoleront, au jour J, s'il vient, les fusées à tête atomique qui seront destinées aux objectifs russes. Et comme les Russes ont eux aussi leurs fusées, c'est la certitude que, sitôt créé ce camp, sera aussi créée, quelque part en Oural, une autre base dont les engins auront la Bretagne intérieure comme objectif. C'est, en cas de guerre, la certitude de la destruction atomique de la Bretagne dans les premières minutes du conflit.

Comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, on nous a annoncé l'implantation possible aux Glénans de la base française d'essais atomiques repliée de Colomb-Béchar : les Sénégalais, Arabes et Maliens n'en voulant plus, on ne peut lui trouver d'autre location possible que dans la dernière, ou presque, colonie française. Et pour compléter la mise en valeur du pays il y a encore : la concentration à Brest de la flotte de guerre battant pavillon de l'amiral Joubelin ; la recherche par

l'aéronavale d'une base terrestre sur les hauteurs de Bodilis à Saint-Servais ; l'implantation d'un régiment à Morlaix et la construction de casernes de C. R. S. à Lorient, Quimper et Saint-Brieuc. La conjonction de ces mesures ne permet plus de croire au hasard. Il s'agit d'un plan précis qui doit permettre de tenir et d'assimiler la Bretagne. En cas de guerre, cela signifie la destruction immédiate par bombardement atomique.

La gravité du péril doit unir tous les Bretons. Elle doit les unir, ceux du Mouvement aussi bien que les autres, en une implacable opposition aux mesures qui signifient notre mort. Il y a quelques mois, la Corse, à laquelle on voulait faire cadeau d'un centre d'explosions atomiques, a fait reculer M. Debré. Je sais que les Corses ont pour eux tout un folklore de vendettas et de maquis alors que nous, Bretons, nous sommes faits, hélas, une triste réputation de bons, patients et fidèles serviteurs. Il est temps de perdre cette réputation. Tout, je dis TOUT, doit être mis en œuvre pour faire échouer les plans de mort. La population des Monts d'Arrée doit être organisée et des contacts pris avec les mouvements qui peuvent se liquer à nous dans cette opposition.

Le journal, imprimé en Bretagne, qui nous annonce, tout fier encore, la création de ce camp militaire, nous explique que la Belgique et la Hollande n'en n'ont pas un comme ça. Évidemment. Dans leurs étendues « désertiques » les Belges et les Hollandais préfèrent faire pousser des endives et des tulipes plutôt que des champignons atomiques. Nous pourrions faire comme eux — cultiver la pomme de terre ou fondre l'acier — le jour où, comme pour eux, notre terre ne sera plus à la merci d'un gouvernement qui n'est pas le nôtre.

Les Bretons doivent, sous peine de mort, prendre en mains leurs propres destinées.

AR RENER.

• Du droit des nations.

« Il est faux que dans l'ordre politique, les faits accomplis, par cela même qu'ils sont accomplis, aient la valeur du droit. »

PIE IX, Encyclique du 8 décembre 1864.

Europe, Ligue d'Etats ou Confédération de Peuples ?

par

POVL SKADEGAARD

La volonté politique générale de garantir et de conserver la liberté et la paix de tous les peuples de notre monde est, à plusieurs reprises, exprimée dans les Traités entre les Etats, dans les déclarations politiques et les discours des politiciens.

Sur le plan de la politique mondiale, cette volonté a été avant tout exprimée dans le préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, faite par les Nations Unies le 10 décembre 1948, où l'on trouve notamment :

« *Considérant* que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables, constituent le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde... *Considérant* qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit, pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ; *Considérant* qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations... *L'Assemblée Générale* proclame la présente Déclaration Universelle des Droits de l'Homme comme l'idéal à atteindre par tous les peuples... »

Ensuite, l'article 2 de la Déclaration dit :

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »

Il est à regretter que cette Déclaration ne soit qu'une simple déclaration, même si elle a une certaine importance morale n'engageant personne juridiquement. Dans les Etats occidentaux, elle est en général reconnue comme décisive. Il n'en est pas de même dans les Etats communistes de l'Est, sans doute parce qu'elle n'est pas compatible avec la conception dialectico-marxiste du communisme. Toutefois la Déclaration doit être mentionnée, car elle est le premier essai de créer sur le plan mondial un Droit de base des hommes et des communautés humaines.

Pour nous Européens, la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du 4 novembre 1950, est de la plus grande importance.

Cette Convention, qui est le résultat de la première initiative significative du Conseil de l'Europe, a en effet valeur légale quand elle a été ratifiée. Aujourd'hui, tous les Etats-Membres du Conseil de l'Europe l'ont ratifiée, à l'exception de la France, qui n'a pas voulu le faire parce qu'elle ne veut pas être liée par la Convention avant d'avoir résolu la question algérienne. Même si la France constitue, pour ainsi dire, une tache blanche — ou noire — sur la carte européenne, on peut à l'opposé constater que la République Fédérale d'Allemagne — qui n'est pas membre des Nations Unies et n'est pas, pour cette raison, liée par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme — a ratifié, en qualité de membre du Conseil de l'Europe, la Convention, ce qui signifie sa reconnaissance des Droits Humains qui y sont garantis.

Le préambule de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales dit notamment :

« *Considérant* la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 décembre 1948... »

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, et que l'un des moyens d'atteindre ce but est la sauvegarde et le développement des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales,

Réaffirmant leur profond attachement à ces libertés fondamentales qui constituent les assises mêmes de la justice et de la paix dans le monde... Les Gouvernements

signataires, Membres du Conseil de l'Europe, sont convenus de ce qui suit... »

Parmi les principes garantis dans la Convention Européenne se trouve, dans l'article 14, le principe de non-discrimination, pareil à l'article 2 de la Déclaration Universelle. L'article 14 dit :

« La jouissance des droits et des libertés, dans la présente Convention, doit être assurée sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. »

L'auditeur attentif a remarqué dans mes citations de la Déclaration Universelle et de la Convention Européenne, que cette dernière a une addition ayant rapport direct au caractère particulier de l'Europe. La Convention fait explicitement mention des *minorités nationales* comme ayant droit de non-discrimination.

Ceci s'explique du fait que l'Europe — ou disons plutôt le territoire du Conseil de l'Europe — a un caractère particulier venant de ce que ses Etats ne sont pas l'expression exacte de ses nations. Si nous n'avions qu'une mosaïque d'Etats nationaux purs, notre problème serait plus facile. Toutefois, le développement de ce siècle, avec les modifications des frontières imposées par deux guerres mondiales, a, de façon regrettable, mutilé la majorité des peuples européens, pour des raisons de politique étatique.

Dans la République Fédérale Allemande vit une minorité danoise de 70.000 âmes ; en France se trouvent les Alsaciens d'ethnie allemande et les Flamands du Sud ; en Italie, 240.000 Autrichiens ; en Autriche, un groupe slovène, des Croates et des Hongrois ; et en Belgique, une minorité allemande.

De plus, il y a dans beaucoup d'Etats européens des communautés ethniques qui ne peuvent être regardées comme minorités nationales et dont l'existence nous pose des problèmes beaucoup plus difficiles. Avant tout, nous connaissons l'exemple de la Suisse, conglomérat d'Allemands, de Français, d'Italiens et de Romanches. On fait moins attention à la Grande-Bretagne qui, à côté des Anglais, comprend des peu-

ples celtiques comme les Cornouaillais, les Irlandais, les Ecossais et les Gallois ; à l'Italie avec ses Aostains de langue française, ses Frioules de race romande et ses Siciliens et Sardes, ces deux derniers groupes se distinguant ethniquement de l'Italinité. Mon pays, le Danemark, se compose de Danois, de Féroès et de Groenlandais ; et la Belgique, pays de mes auditeurs, constitue une union triangulaire de Flamands, Wallons et Allemands, avec la complication supplémentaire que sa capitale est un mélange, une agglomération de Flamands et Wallons.

Cette particularité de l'Europe occidentale est rarement comprise à l'extérieur. Les habitants des Etats-Unis — pays qui domine les Nations Unies — comprennent à peine que la variété ethnique de l'Europe appelle des solutions spéciales quand il s'agit de la préservation de la paix entre les Européens. Aux Etats-Unis, il n'y a qu'une nation : celle des Nords-Américains. Bien sûr, les citoyens américains ont la liberté d'utiliser n'importe quelle langue ; toutefois, dans la vie publique, seule la langue anglaise, dans sa « version américaine », a cours et les autres groupes ethniques ne jouissent pas de droits politiques spéciaux. Cet état de choses est fondé sur l'histoire des Etats-Unis. On peut dire qu'il n'existe pas de nation nord-américaine. Les Nords-Américains constituent une communauté d'immigrants, venus du monde entier, qui ont pour des raisons pratiques fondé un Etat commun dans lequel ils vivent en principe comme un mélange. Seul le fait que cette Union fût autrefois fondée par des Anglais explique que l'anglais est devenu langue officielle de l'Etat. Elle a peu d'importance pour la culture et l'histoire du peuple américain tout entier.

C'est pourquoi les Américains comprennent si peu l'importance de la langue comme base de culture des nations européennes. Ils sont disposés à nous regarder tous comme une seule nation européenne qui se cause seulement beaucoup de tort en se rendant sottement la vie difficile du fait de la variété des langues.

Si nous regardons plus loin dans le monde, dans le monde communiste de l'Europe Orientale, cette fois, nous pouvons tout de suite constater que dans cette partie du monde également les nationalités vivent en tous sens par dessus les frontières étatiques, comme cela se passe en Europe Occidentale. Si, pour nous limiter, nous restons à l'ouest de la ligne Cuzon,

nous voyons que la Pologne est habitée par des Russes blancs, des Ukrainiens, des Allemands et des Grecs, et même encore aujourd'hui par une communauté juive regardée comme minorité ; la Tchécoslovaquie par des Tchèques, des Slovaques, des Polonais, des Ukrainiens, des Tziganes et des Allemands ; la Hongrie par des Allemands ; la Roumanie par des Allemands et des Hongrois ; la Yougoslavie par des Slovènes, des Croates, des Allemands, des Hongrois, des Slovaques, des Roumains, des Bulgares, des Turcs, des Albanais et des Italiens ; la Bulgarie par des Macédoniens et des Turcs, et l'Albanie par des Grecs. Ainsi dans ces régimes les frontières sont arbitraires et elles sont de plus des barrières réelles et efficaces entre des groupes de peuples apparentés. Tandis qu'en Europe occidentale les frontières vont peu à peu perdre leur importance et peuvent être actuellement franchies par presque tout le monde, elles constituent à l'Est, même entre les États communistes, de vrais rideaux de fer. Selon l'article 11 de l'ordonnance soviétique du 5 août 1960 sur la protection de la frontière de l'État, le passage de la frontière soviétique n'est permis qu'aux personnes ayant un document d'entrée et de sortie établi en U.R.S.S. ; et les autres États communistes ont une législation semblable. Ainsi il n'existe pas de droit de libre circulation dans le territoire communiste ; au contraire un permis de circulation est une faveur. Je l'ai remarqué très nettement il y a un an à Komarno, petite ville provinciale de Slovaquie, sur le Danube. Le nord de cette ville se trouve en Tchécoslovaquie et le sud en Hongrie. Les deux parties de la ville sont réunies par un pont. Depuis des années, il n'y a pas de trafic sur ce pont, si ce n'est quand, très rarement, l'office gouvernemental compétent d'un des États envoie, de la partie de la ville qui dépend de son autorité, une délégation dite « culturelle » à l'autre partie, pour faire une visite officielle.

Ce règlement bizarre dans les États orientaux découle du fait que ces États sont — contrairement au Marxisme — tous dirigés de manière nationaliste. Un Allemand en Tchécoslovaquie n'est pas officiellement membre d'une minorité allemande. La nouvelle Constitution tchécoslovaque ne reconnaît plus du tout de minorités nationales. Les Allemands, les Magyares et les Polonais dans ce pays sont des « ressortissants tchécoslovaques de nationalité allemande, hongroise ou polonaise », et ont exactement les mêmes droits que les autres ressortissants, ni plus, ni moins. Leurs valeurs culturelles font

partie du trésor culturel tchécoslovaque, et non pas de celui des pays voisins où habitent leurs frères de race.

Contrairement à cet état de choses, nous autres en Europe occidentale reconnaissons toujours le droit d'un groupe ethnique vivant dans un État, mais ayant des rapports historiques, culturels et linguistiques avec le peuple d'un État voisin, de maintenir des rapports étroits avec ce peuple. Ceci est démontré particulièrement par les Déclarations allemande et danoise de mars 1955 sur les minorités et par l'Accord italo-autrichien de 1946 sur le Südtirol.

Ainsi la situation ethnico-politique en Europe occidentale est tout autre que dans le monde environnant. Quelle est alors la caractéristique de la nation, ou plutôt de la nationalité ou communauté ethnique ? Je ne peux le dire plus clairement que M. Batista i Roca, professeur d'histoire réputé à Cambridge, qui milite pour les droits nationaux du peuple catalan en Espagne, opprimé aujourd'hui par le régime franquiste. Dans un article paru il y a peu de temps, il dit ce qui suit :

« Une nation a sa personnalité et elle a aussi sa vie. Cette vie prend sa source dans la vie des hommes qui constituent une nation, mais la somme des vies individuelles se transforme dans la vie collective de la communauté nationale. Cette vie collective devient distincte de la vie des individus et même, jusqu'à un certain point, indépendante des vies individuelles, puisqu'elle continue lorsque ces vies arrivent à leur fin. Les vies des nations, quoique en évoluant, se sont perpétuées pendant des siècles et il n'y a pas de raison de croire qu'elles vont finir dans un avenir prochain, sauf en cas de catastrophe, tel que cela est arrivé à quelques peuples coloniaux.

« La personnalité propre et distincte comme la vie sont les attributs essentiels d'une nationalité. On pourrait encore y ajouter un troisième élément, quoique d'une nature différente : c'est le territoire national dans lequel une nation est enracinée, dans un pays qui constitue plus ou moins une unité géographique, sur lequel sa vie s'est déroulée dans l'histoire et dont les influences ont contribué à former sa personnalité et ses caractéristiques. Il est difficile d'imaginer une nation sans territoire, sans *terra patria*, la terre des ancêtres. Même le peuple juif, après deux mille ans de dispersion, a éprouvé le besoin biologique de s'établir à nouveau sur la terre de ses ancêtres.

« Les droits fondamentaux d'une nation dérivent de ces attributs essentiels, la personnalité, la vie et le territoire. Le premier droit de toute nation, comme de tout être vivant, est le droit de conserver son existence et sa personnalité. Implicitement, le droit de conserver la vie et la personnalité nationales porte en lui le droit de conserver chacune de ses caractéristiques ou éléments, tels que la langue, la culture, le droit, l'économie. Il s'agit, bien entendu, de conserver la personnalité nationale et ses éléments toujours pleins de vie, et non comme des curiosités dans les vitrines d'un musée. Pour conserver cette vie aujourd'hui et pour assurer sa continuité dans l'avenir, il faut interpréter ce droit de conservation dans une mesure plus large, comme le droit de conserver une nation vivante et de la développer avec toute sa personnalité et tous les éléments ou les caractéristiques de cette personnalité.

« Tout être vivant sent une impulsion à exprimer cette vie, à manifester sa personnalité. D'où le droit irréprouvable de toute nation d'exprimer sa personnalité telle qu'elle est avec sa langue, ses traditions, ses symboles tels que le nom, les hymnes et le drapeau de la nation.

« Il est logique et juste que la conservation et le développement de la vie et de la personnalité nationales soient effectués par la nation elle-même, par les organes qu'elle-même doit désigner et non pas confiés à quelque autre nation. D'où deux nouveaux droits à reconnaître aux nations, le *droit de décider* de leur vie et de leur personnalité ou droit de libre détermination (*self-determination*) et le *droit de régir* leur vie et leur personnalité ou droit d'autonomie (*self-government*).

« Les rapports entre la nation et le territoire qu'elle habite nous mènent à définir encore un dernier droit, le droit au territoire national et à tout ce qui s'y trouve. Mises à part les considérations économiques sur le droit d'une nation aux richesses du sol et du sous-sol de son territoire, le droit qu'on vient d'énoncer se dédouble en droit d'une nation de rester sur son territoire — donc condamnation des déportations en masse et des transferts forcés de population, — et droit de ne pas laisser envahir le territoire national par un autre peuple — donc condamnation des implantations de populations allogènes et des émigrations planifiées ou encouragées pour détruire le caractère ethnique d'une communauté nationale, nationalité ou minorité nationale. »

Ces principes sont-ils appliqués en Europe ? *Non*, devons-nous constater avec regret. Il y a trop d'exemples qui montrent que les Etats pensent toujours en Etats, en prêtant trop peu d'attention aux nations sur lesquelles s'exerce leur autorité. En Belgique, par exemple, les Allemands d'Eupen se plaignent qu'ils n'ont plus d'école normale allemande, ni même de section allemande dans une école normale française. En Italie, on permet à peine aux Sud-Tyroliens de se servir de leur langue allemande dans les affaires publiques, et tout le Haut-Adige est depuis des années envahi par des Italiens du Sud, favorisés par une industrie facilitée par l'Etat et par les bureaux de répartition de logements. D'Alsace, je ne reçois en langue allemande que des lettres dont les auteurs demeurent anonymes, comme s'ils craignaient des ennuis. Des cas semblables ont lieu en Ecosse. En Espagne, la langue catalane est interdite et en Grèce on est menacé de mort si l'on parle la langue bulgare dans les régions limitrophes de Macédoine près de la frontière gréco-bulgare. La presse quotidienne d'Athènes vient de se déchaîner contre les paysans de langue albanaise en Epire du Nord à la frontière albanaise, en leur reprochant de trahir leur patrie s'ils ne se servent pas, dans leur vie quotidienne, de la langue glorieuse des Grecs.

Ainsi, nous sommes loin de la réalisation des idéaux exprimés dans les documents des Droits de l'Homme, et il est parfois difficile à un Européen convaincu de prévoir quand une Europe Unie pourra se créer. Il nous faut non seulement lutter contre la thèse selon laquelle les peuples étatiques ont le droit d'opprimer ou d'assimiler les nations qui n'ont pas d'Etat propre, mais nous devons aussi lutter contre une variété de ressentiments, dus à la conception nationaliste de maints peuples étatiques. Même au Danemark, que l'on a l'amabilité de considérer comme étant très éclairé, nous connaissons ce fait : nos habitants des îles Féroé qui ne luttent que pour leurs droits linguistiques et culturels et qui sont autonomes depuis 1948 sont regardés par beaucoup de Danois comme des irrédentistes que l'on devrait mettre hors de la communauté danoise. Les Suédois sont aussi détestés par beaucoup de milieux danois, pour des raisons purement sentimentales. Cela vient en partie du fait que la Suède a permis, pendant la deuxième guerre mondiale, aux troupes allemandes de transiter le pays, et en partie parce que les Suédois aiment boire un peu trop au Danemark du fait que la vente de l'alcool est restreinte chez eux. La majorité du peuple danois ne veut pas collaborer

avec la nation allemande, principalement à cause des événements de la Guerre Mondiale. Les ouvriers s'y opposent tout particulièrement à cause de la majorité catholique existant en République Fédérale. Les Français et les Italiens sont des gens ridicules disent-ils encore ; il est intéressant de les voir pendant les vacances, mais on ne les désire pas comme camarades dans les usines et ateliers à cause de leur attitude en face des salaires. Ainsi, vous comprenez pourquoi il a été impossible jusqu'ici d'éveiller « l'idée nordique » au Danemark et d'intégrer ce pays à la Communauté Européenne.

Ce que je viens de dire ne constitue, hélas, qu'un exemple. Ici, en Belgique, vous connaissez des difficultés semblables et les litiges entre les deux plus grandes nationalités du pays, les Wallons et les Flamands, ont parfois mis l'existence même du pays en grand péril.

Les responsables de ce regrettable état de choses sont avant tout les politiciens. Ils pensent toujours à l'Europe des Etats et non pas à l'Europe des Peuples. Ceci est également vrai au Conseil de l'Europe. Savez-vous, par exemple, que le député du Sud-Tyrol au Conseil de l'Europe a été accueilli, non pas comme Sud-Tyrolien, mais en qualité de membre d'un groupe mixte de parlementaires italiens ? Il serait accusé de haute trahison s'il se présentait au Conseil de l'Europe comme représentant de la minorité autrichienne. La délégation belge au Conseil représente exclusivement l'Etat belge en tant que tel, et non pas les nations belges. Lorsque le Conseil de l'Europe chargea le Belge M. Struye d'élaborer un rapport sur la situation des minorités nationales en Europe, il dissimula, du fait de sa conception étatique, les problèmes ethniques de son propre pays, et même la minorité la plus pure de Belgique, les Allemands d'Eupen, qui ont un statut culturel reconnu, ne fut pas mentionnée.

Ceci serait très peu intéressant si les faits ethniques en Europe n'étaient que des curiosités, comme aujourd'hui les colonies d'Indiens aux Etats-Unis. Toutefois, c'est un fait que la variété ethnique constitue en soi la substance de l'Europe. Un peuple européen n'existe pas et ne pourra jamais se matérialiser. Une Europe ne pourra se réaliser que si l'on tient compte du fait que l'Europe est une région multi-nationale ayant des cultures et des langues différentes qui constituent l'existence même de l'Europe.

L'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Euro-

péennes, dont je suis le Secrétaire général, a fait, depuis des années, beaucoup d'efforts pour faire comprendre cette conception de l'Europe. En travaillant dans ce but, nous rencontrons beaucoup de résistance non seulement dans les cercles nationalistes et d'opinion étatique au Conseil de l'Europe, mais aussi dans beaucoup d'Etats européens. On ignore complètement que nous luttons pour réaliser les conditions nécessaires à la création d'une Europe Unie, et l'on ne voit pas dans les hauts cercles politiques que l'Europe ne fonctionnera pas si elle est construite comme une Société d'Etats. Il est probablement peu agréable à maints politiciens d'être placés en face du fait que dans une Europe future, ce ne seront pas les constructions étatiques mais les peuples, sans tenir compte des frontières politiques, qui éliront les députés européens.

Toutefois, il faut remarquer que presque toutes les petites nationalités d'Europe se rallient à cette conception, bien qu'elle soit exprimée de façon assez discrète dans le Statut de l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes. Ce Statut dit :

« L'Union donne appui à l'œuvre des Nations Unies et du Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, sur la base d'une construction fédéraliste de la communauté européenne, assurant aux communautés ethniques l'autonomie locale et leur originalité. »

Dans cette déclaration de programme, il n'est question que des droits à assurer aux petites nations européennes. Mais il va de soi que les plus grandes nations aussi, y compris celles qui ont leur propre Etat, ont les mêmes droits. En principe, toutes les nations, qu'elles soient étatiques ou non, qu'elles soient grandes ou petites, doivent jouir des mêmes droits.

On pourrait me demander : En quoi nous intéresse le problème des petites nations ? Pourquoi devons-nous nous occuper tellement de leurs problèmes, quand on remarque combien cette question mène souvent à des litiges, comme récemment en Haut-Adige et couramment ici, en Belgique, où Flamands et Wallons se disputent éternellement ?

Permettez-moi de répondre très nettement que c'est justement l'existence même de cette question qui doit être supprimée

pour que nous puissions créer l'Europe. Les communautés ethniques et les petits peuples sans Etat propre sont en effet là et ne peuvent être rayés de la carte européenne. Nous ne pouvons pas, sans commettre de génocide, faire disparaître les Bretons ou les Sud-Tyroliens, et il n'est pas possible de créer avec les peuples et minorités de Belgique un peuple belge homogène, de même que ce serait une idée folle de créer un peuple suisse en Suisse, de fusionner en une synthèse ses Allemands, ses Français, ses Italiens et ses Romanches. Ceci serait aussi impossible que de transformer un enfant adoptif noir dans une famille blanche en un enfant légitime. La loi biologique s'oppose à ces mutations dans les cas des peuples comme dans celui de l'enfant noir.

Ainsi, nous devons nous rendre compte du fait que l'Europe, si nous voulons la créer, sera une Europe composée de grandes et de petites nations. Notre politique sera de prendre soin que les peuples et les communautés ethniques d'Europe se tolèrent réciproquement et qu'ils soient prêts à coopérer. Cela ne se réalisera sans frictions que si toute occasion de friction est réellement supprimée. Aucun peuple ne pourra, dans une Europe Unie, dominer un autre peuple ou un groupe ethnique insulaire ou limitrophe vivant dans son territoire, sans que cela nous impose une action et une condamnation pour oppression. De telles atteintes à la paix sur un plan local seront aussi des atteintes à la paix européenne. Et des atteintes à la paix européenne entraîneront un affaiblissement de l'Europe vis-à-vis du monde environnant. Ceci ne devrait pas en principe être idéologiquement décisif, car nous ne devons pas appuyer les droits naturels sur des considérations machiavéliques. Toutefois, nous ne pouvons ignorer qu'une Europe faible est aujourd'hui une menace mondiale. Même la division économique actuelle entre les 90 millions d'Européens de la Zone libre et les 190 millions de la Communauté Economique — pour ne pas mentionner les 20 millions vivant en dehors de ces associations — constitue un affaiblissement de l'Europe et par conséquent une menace pour l'équilibre du monde, c'est-à-dire pour la paix mondiale. Nous ne devons pas oublier que l'Europe a toujours un message culturel à offrir au monde entier, mais que ce message ne peut être offert qu'en commun, car le petit groupe ethnique, en Europe, est devenu trop petit, dans le concert général, pour pouvoir exercer sa mission par ses propres forces. Le colonialisme a échoué, au moins dans l'Occident libre, et si nous autres Européens voulons nous

faire valoir, culturellement et économiquement, face à l'action des nouvelles grandes puissances impérialistes des territoires communistes, nous devons — libérés de toutes frictions — être étroitement unis. Nous ne devons pas oublier que les 300 millions d'Européens occidentaux que nous sommes se trouvent face à face avec un impérialisme russe comprenant 300 millions d'hommes qui ne tolèrent pas de frictions internes et un impérialisme chinois de 800 millions d'hommes, et que notre destin sera celui de la souris sous la botte, si nos 300 millions d'Européens ne s'unissent pas.

De plus, il ne faut pas perdre de vue qu'au jour prochain où l'impérialisme russe engagera la lutte avec les Chinois pour la Sibérie et pour la domination mondiale, les Russes se verront alors forcés de s'entendre avec l'Europe, pour que la race blanche puisse en commun lutter contre les races d'autre couleur pour son existence. Il sera alors indispensable que l'Europe s'unisse pour que dans cette situation elle ne devienne pas victime de l'impérialisme d'un grand peuple.

C'est pourquoi nous sommes obligés de nous occuper de la solution à apporter à la question des communautés ethniques d'Europe. Non seulement ces petites nations ont le droit de voir leurs droits naturels assurés, mais nous sommes aussi intéressés à ce que les communautés ethniques ne mettent pas en danger la coexistence pacifique et amicale de tous les Européens, parce que leurs droits ne sont pas respectés.

Sur tous ces points, l'Union des Communautés Ethniques Européennes ne relâche pas sa lutte pour obtenir le respect des droits naturels de celles-ci, et elle va continuer à essayer de persuader les politiciens d'Europe que nous sommes d'accord avec leurs efforts et que nous ne sommes pas leurs adversaires. A ce sujet, il faut reconnaître que beaucoup de politiciens européens comprennent fort bien notre travail. Toutefois, il y a aujourd'hui encore un grand nombre de politiciens d'opinion nationaliste qui ne veulent pas accepter notre conception et qui nous combattent pour cette raison. Nous devons les convertir par notre travail et par l'expérience à tirer de son développement.

Les communautés ethniques se sont consciencieusement occupées, sur le plan scientifique, de ces problèmes complexes et ont politiquement réclamé que les droits naturels des petites nations soient internationalement garantis. Elles ont plusieurs fois suggéré au Conseil de l'Europe de compléter la Convention Européenne des Droits de l'Homme et des Libertés fon-

damentales de sorte que les droits des petites nations soient internationalement reconnus. Jusqu'ici nous n'avons pu engager le Conseil de l'Europe que dans les questions de telles communautés ethniques qui constituent des minorités nationales véritables. C'est une formule beaucoup trop limitée puisque les minorités nationales ne sont que les parties d'un peuple, qui sont séparées, par une frontière politique arbitraire, du noyau de ce peuple. Cela signifie que les communautés ethniques, qui ont une existence isolée et sont de ce fait beaucoup plus menacées, se trouvent, selon l'esprit du Conseil de l'Europe, dans le désert de la non-existence juridique. Un progrès pourtant a pu être constaté :

Le Conseil de l'Europe a établi, au sein de sa Commission juridique permanente, une sous-commission pour la question des minorités nationales. Cette sous-commission envisage à l'heure présente — sous la présidence du juriste danois M. Lannung — la possibilité de compléter la Convention des Droits de l'Homme par un protocole additionnel garantissant les droits les plus importants des minorités nationales.

Pour aider cette sous-commission, le 6^e Congrès de l'Union des Communautés Ethniques a soumis, en 1956, à la commission, des « Principes fondamentaux des Droits des Minorités ethniques » élaborés par un comité d'experts, sur la base d'études détaillées. Je me permets de vous en donner lecture :

1. Tout groupe ethnique a un droit inviolable et indispensable à la conservation et à la protection de ses caractères particuliers.
2. Tout individu a le droit de décider librement de son adhésion à une minorité nationale ou à un groupe ethnique. L'exercice de ce droit n'est pas soumis au contrôle de l'Etat.
3. Tous les ressortissants d'un Etat jouissent des mêmes droits civiques et politiques, sans distinction, quelle que soit leur appartenance à un groupe ethnique ou à une minorité nationale.
4. Chaque membre d'un groupe ethnique ou d'une minorité nationale a le droit d'user librement, par écrit ou oralement, de sa langue nationale, de veiller partout à la sauvegarde de son idiome, y compris à l'église et à l'école, sans que l'Etat puisse y apporter une entrave quelconque.
5. Dans une région multilingue, tout membre d'un groupe ethnique ou d'une minorité nationale a le droit d'user de sa langue nationale, oralement ou par écrit, dans ses rapports avec l'administration publique et dans les assemblées juridiques.
6. Tout groupe ethnique a le droit de se constituer en association de droit public et possède aussi le droit d'autonomie culturelle. Il devra participer, en proportion de son importance numérique, aux subventions des pouvoirs publics.

7. Tout groupe ethnique ou minorité nationale constituant une partie importante d'un territoire a droit, sur ce territoire, à l'autonomie locale.

8. Tout groupe ethnique ou minorité nationale a le droit d'être représenté équitablement dans les organismes directeurs ou administratifs de l'Etat, des provinces ou des communes. Les personnes chargées de cette représentation ne pourront être déplacées, sans leur consentement, vers des régions ethniquement différentes.

9. Tout groupe ethnique et toute minorité nationale dont les droits sont violés par l'Etat peut porter le litige devant un Tribunal Européen ou International, afin de demander aide et protection. Aucun Etat ne peut restreindre ou contrecarrer ce droit.

10. Toute personne a le droit de circuler librement, ainsi que de conserver son domicile dans sa région.

Les Etats sont moralement engagés à organiser leurs affaires économiques de telle façon que les membres des groupes ethniques et minorités nationales puissent trouver une occupation dans leur région, avec des conditions de vie qui ne les obligent pas à émigrer vers d'autres régions du même Etat pour gagner décemment leur vie.

Il suffit seulement d'ajouter à ces principes ce qui suit : « Ils doivent avoir valeur non seulement pour les minorités nationales et communautés ethniques, mais pour tous les peuples ». Ceci surtout à partir du moment où l'Europe sera unie et par voie de conséquence où les Etats souverains en tant que tels auront perdu leur importance. Du jour où l'Europe se composera d'Etats au seul sens administratif, mais constituera dans sa substance politique des nations d'importance variée, ces principes devront être les dix commandements de la vie commune des peuples européens.

C'est pourquoi nous nous efforçons de mener à bien notre tâche, pour transformer ces principes en une loi constitutionnelle commune à l'Europe. Je suis persuadé que cette conception des choses sera avant tout comprise en Belgique, pays ethniquement divisé, et j'espère pour cette raison que nos efforts y seront particulièrement soutenus. Je l'espère aussi parce que la Belgique, en tant que petit Etat d'Europe, doit se rendre compte de ce que serait son destin en cas d'échec de la lutte pour une Europe Unie — ceci est également vrai pour d'autres petits Etats, mais c'est particulièrement évident pour la Belgique du fait de sa division ethnique.

Pour préserver l'avenir, les nations belges doivent, au moins dans ce domaine, trouver le chemin d'une coopération cons-

tractive. C'est déjà réalisé dans l'Union des Communautés Ethniques où les Flamands, les Wallons et les Allemands belges coopèrent pacifiquement. En Belgique même, j'ai vu un pareil essai de coopération. Mais il faut obtenir un résultat semblable dans les communautés ethniques elles-mêmes. Les politiciens sont, dans ce domaine, très conservateurs et ne changeront pas d'attitude si une forte opinion populaire ne les y pousse.

Personne n'est sans responsabilité dans ces efforts. Les petits peuples sans Etats propres le savent depuis longtemps. Mais ils ne pourront triompher que le jour où les peuples ayant un Etat les soutiendront. Je vous invite, mes chers amis belges, à coopérer avec nous dans notre lutte pour la paix mondiale.

(Conférence prononcée à Gand et Louvain, les 21 et 22 novembre 1960, par M. POVL SKADEGAARD, secrétaire de l'Union Fédéraliste des Communautés Européennes, à la demande de la *Vlaamse Volksbeweging*.)

« Si chaque région possédait l'autonomie salutaire qu'un pouvoir central avide lui dispute, j'imaginerai des Etats Généraux du Pays Basque portant des lois draconiennes qui sont édictées dans une place forte sur le point de se rendre :

ART. 1. — *L'émigration en Amérique est suspendue...*

ART. 2. — *La compétence du syndicat Lur Beri fondé pour le défrichage des landes du Pays Basque se trouve étendue...*

ART. 3. — *Un Biltzar sera réuni pour mettre au point l'équipement touristique, industriel du Pays Basque...*

Une stupide centralisation nous empêche de prendre ces mesures de salut public. »

ETIENNE GALABERRY,
« Herra », 28 Sept. 1961.

ABANNA

EN AER YAC'H

Keloù a zo eus ur C'hendalbenn ma vefe bodet a-dreñv dezhañ kement luskad 'zo en Emsav ; keloù mat hep ket a var, ha pep hini ac'hanomp a zo e zlead bezañ prest da blegañ ez-soudardel da c'herioù-stur an unvaniezh-ober-se. Na deomp ket avat, e sigur gwellwelerezh, betek da soñjal emañ kompezet diforc'hidigezhioù holl an Emsav. Evit gwir, ne gav ket din e vint morse kompezet dre emglev : steuziañ a raint o tidalvoudekaat d'an deiz ma savo warno diforc'hidigezhioù nevez reishoc'h ha spletusoc'h. Rak droug hon Emsav n'eo ket bezañ rannet, met rannet fall. Bez' ez eus meur a vod, mat ha fall, evit ur gevredigezh d'en em rannañ : reizh e vez da skouer ingaladur war an dachenn al labourerien diouzh o gouestoni hag ezhommoù al labour... Anzavomp ez omp bet rannet fall eus ar fallañ abaoe fin ar brezel, dizunanet m'omp bet eus an diavaez war atiz an enebour, ken na oa deut an eil lodenn eus an Emsav ha sellout eben evel an enebour nemetañ ; — ha pa vefemp bet dispartiet hepken war hon doareoù-soñjal, e vefemp kouezhet e c'hoari ar C'hallaoued : ur bobl a stourm evit he frankiz n'he deus ket interest o kaout doareoù-soñjal ken na vo disammet diouzh an estren a zalc'h he soñj en e c'halloud. Krouidigezh ar C'hendalbenn ne vo ket evit unvaniñ an Emsav drezi hec'h-unan, nemet e ray dimp ober ar c'hammed kentañ war-du plegennoù a c'houllenno diganimp un ober resis war an dachenn ; sevenidigezh hemañ a skoulmo darempredoù nevez etre elfennoù o tont eus luskadoù disparti, a denno tud nevez davet an Emsav, a lakay ennañ dre lusk an traoù ingaladurioù nevez o kas da get an disranniezhoù a-vremañ.

Eus ar seurt ingaladurioù eo poent komz, eus unan anezho da nebeutañ a zo dres o nodiñ e kelc'hioù oberiantañ ar stourm politikel. Anv a ran eus an enebadur a verker dija etre ar geneiled a soñj « ne reer netra er-maez eus ar peoc'h » hag ar re a laka « n'eus hent ebet ken nemet er mont dre nerzh ». Paotred an het ha paotred an heg, na petra 'ta. Da'm meno

hon eus aze unan eus an disrannoù reol ha talvoudus a venegen uheloc'h ; ne weler ket penaos e c'hellfe sevel war e zivout ar breteoù aner a reuzias en-dro d'an doare-skrivañ. Un dic'halluster a anien a harz zoken ouzh ur seurt riskl, ha setu da betra e tenn : emgannoù diabarzh an Emsav abaoe pemzek vloaz n'int ket bet emgannoù er gwirvoud, emgannoù arouezel ne lavarant ket ; war-lerc'h drouzivez 45 hon eus bevet en ur c'hamp-bac'h moral, ha dre ma vanke dimp an tachennoù-emgann m'hor bije stourmet warno ouzh an enebour gwirion, hon eus digoret brezel war dachennoùigoù e-maez gwirvoud, asvanel, an doare-skrivañ da skouer. Seurt emdagerezh hep krog start war ar bed fetis, dre-se hep na trec'hour na trec'had, ha diziwez, ne rae ken asikañ spered ha distrellañ nerzhioù an Emsav. Tremen poent e oa distreiñ d'an emgannoù gwirion, ar re a skarz ar gasoni hag a lak un disoc'h diapell d'an tabutoù. Re zinerzh e oamp aet avat, ha dav eo bet dimp gedal an eilpennadur salvus digant darvoudoù estren dimp, evit ur gwel. Lavarout a ran : evit ur gwel, rak dres evel an anaon barnet d'an Ifern ha saveteet er poent diwezhañ gant un ober-mat o devoa disoñjet, eo deut ar greun bet hadet gant hon henaourien, goude Doue oar peseurt imram e kondonioù-spered pobl Vreizh, da eginañ a-daol-trumm.

Hag en un taol-kont setu ni digilhet, buntet er-maez eus ar geto. Tra ma tizeriemp o vagon hon erezioù amoet, o devoa kouerien Vreizh desket hentoù efedus ha diskouezet e vo graet an dispac'h e Breizh hepdomp mar n'eo ket graet ganeomp. Intentet hon eus ar gentel. Digor emañ ar c'hamp-bac'h ; digor, pe gentoc'h steuziet. Rak ar mogerioù kreñv anezhañ, evel mogerioù ar prizon avel ma voe bac'het Marzhin ennañ gant Gwiviana, a oa int ivez arouezel, bet steuet warnomp hon-unan gant hor spont, hol lentegezh da c'hoanagiñ, hor c'houstiañs fall. En aer yac'h emaoamp. E kalon ar gwirvoud kriz ha mallus. Tal-ouzh-tal gant un enebour kabac'h, hogen ramzel, n'eo ket mennet da c'hoari brezelig ganimp. En-dro dimp emañ pobl Vreizh a-bezh o sevel eus he morvitellerezh ; en he c'hreiz hon eus hor plas, n'eo ket evel folklorourien dinoaz, pe arboellourien digar, pe dilerc'hidi hiraezhus Breiz Atao, met evel kensourdarded er stourm a renomp ganti evit hor buhez.

Anat eo e vez disheñvel-don an disrann a sav bremañ etre

dalc'hidi ar mont dre gaer ha dalc'hidi ar mont dre nerzh, diouzh an disrann sot a droc'he « intelektaled » ha « pobl-heñvelerien ». Gwellañ arouez eus kement-se evidon eo an darempredoù pemdeziek am eus gant keneiled on disrannet diouto war gudenn an het hag an heg : anterin e van evelkent hor mignoniezh hag hor c'hendoujañs. Feuls dre demz e vez hemañ ; den ne viro outañ a gerzhout d'an talbenn ; labourer e vez hennezh, ra chomo en adreñv, labour a-walc'h a gavo eno. Nemet e vo ret d'ar gwastadour diskregiñ e fuzuilh un deiz bennak moarvat, ha d'ar c'hadour trokañ e hini ouzh ar falc'h hag ar bigell. Rak seurt disrannoù a zo reizh. Disrannoù ar vuhez hag an aer yac'h n'int ken.

Maen ar Ya, Du 1961.

« C'est Bentham qui a imaginé le mot international. Il l'a utilisé pour la première fois dans son Introduction aux Principes de la Morale et de la Législation ; et ensuite, dans ses Principes de Loi Internationale, il montra très clairement quel sens il entendait donner à ce nouveau vocable.

« Ce mot annonçait de nouvelles relations entre les Etats nationaux et les peuples, relations qui devaient remplacer le cosmopolitisme tout en enlevant au nationalisme ce qu'il pouvait avoir d'extrême. Le cosmopolite essayait d'être citoyen du monde en méprisant le nationalisme et en ignorant le patriotisme.

« L'internationaliste nouveau type devait d'abord être un bon nationaliste afin d'instaurer un meilleur ordre mondial. Mais être un bon nationaliste, cela signifiait se conduire envers les autres nations comme on voudrait que celles-ci se conduisent vers soi-même. Cela signifiait que si l'amour du pays et la faveur nationale étaient recommandables, la partialité et les préjugés nationaux devaient être évités.

« Ce mot signifiait encore que si la carte politique du monde devait avoir un nouveau tracé en accord avec les frontières nationales, les Etats nationaux ainsi créés devaient rivaliser et coopérer en des réalisations bienfaisantes pour l'humanité tout entière. »

CARLTON HAYES,

« The Historical Evolution of Modern Nationalism ».

Conditions d'un mouvement structurel

REMARQUES AMICALES

Il faut placer l'article de Tugdual Calvez intitulé « Conditions d'un Mouvement structurel » au nombre de ceux qui invitent à la méditation. Œuvre d'un patriote réfléchi que l'on sent profondément attaché à la restauration des libertés bretonnes, cette étude ne peut laisser un nationaliste indifférent. Je ne doute pas que la plupart d'entre nous aient lu avec attention ce travail sérieux où les réflexions judicieuses abondent ; et en disant cela je pense surtout aux anciens. Toutefois, si les réflexions de Tugdual Calvez portent la marque d'une pensée bien personnelle, si elles dénotent un penchant évident pour les suggestions originales, elles appellent aussi des réserves profondes. L'auteur me pardonnera certainement de les faire : une étude approfondie de problèmes d'actualité suscite inévitablement d'ardentes controverses. Souhaitons qu'elles soient fructueuses !

T. Calvez ramène à deux les voies qui s'offrent au nationalisme breton : l'une, exclusive et violente, consistant à recourir aux armes pour dresser en face du pouvoir étranger, un pouvoir breton ; l'autre, souple et patiente, se consacrant à la tâche de bretonniser peu à peu tous les aspects de la vie nationale, en plaçant partout des hommes sûrs aux postes de direction. Les bons esprits souscriront à une telle appréciation des faits : en dehors de ces deux moyens d'action, il n'y a évidemment rien. Mais n'est-ce pas s'aventurer quelque peu que de recommander exclusivement la deuxième attitude, considérée comme seule « digne d'être soutenue fermement, car elle fait avancer le problème breton avec sûreté » ? Dire que « la cause bretonne s'enrichit plus d'un conseiller municipal que de mille ouvriers ou paysans », me semble une affirmation bien catégorique. C'est peut-être montrer une prédilection trop arrêtée pour les évolutions aristocratiques, opposées aux révolutions populaires. En fait, l'histoire du XX^e siècle, riche en mouvements de libérations ne confirme pas cette façon de voir.

(*) Voir *Ar Vro*, n^{os} 7 et 10.

Il est clair, par exemple, que si le F. L. N. s'était borné à cette tactique de grignotement, il serait encore loin de bénéficier de l'audience qui est la sienne présentement...

Cela dit, examinons en détail les excellentes raisons qui doivent nous détourner de considérer la politique de noyautage comme la seule voie qui nous soit ouverte. Poursuivie dans la légalité, elle se propose, comme un moyen, la conquête méthodique des municipalités, des chambres de commerce, des syndicats, des partis même et, comme fin, l'obtention pour la Bretagne d'un statut particulier dans une France fédérale. Ces vues sont certainement généreuses et ne peuvent être que le fait d'honnêtes gens ; mais sont-elles réalistes ? Leurs propagateurs l'affirment. Mais ceux qui possèdent un minimum de culture historique ne peuvent malheureusement partager ce sentiment. Ils savent que poursuivre ces desseins amicaux, c'est vouloir ignorer délibérément que l'Etat français, quel qu'en soit le principe, a élevé à la hauteur d'une loi fondamentale la poursuite d'une centralisation toujours plus rigoureuse et qu'il est de la nature de cet Etat de s'opposer à toute tentative de fédéralisme, sous peine de disparaître. Que cela plaise ou non, il tombe sous le sens que la tendance profonde à un constant renforcement du pouvoir central, en même temps qu'à une suppression progressive des libertés locales est l'aspect essentiel de la vie politique des Français. Dans l'état actuel des choses, y renoncer reviendrait pour eux à mettre le point final à leur histoire nationale. Il n'est, pour s'en convaincre, que de relire leurs historiens : tous, sans exception, qu'ils soient maurassiens ou démocrates, sont d'un sentiment unanime là-dessus. Dans ces conditions, j'entrevois difficilement comment les partisans de la politique de noyautage pourraient parvenir à leurs fins : à supposer qu'ils réussissent à réaliser la première partie de leur programme, quelle chance auraient-ils de mener la deuxième à son terme ? Aucune évidemment, à moins d'avoir, au préalable, converti les Français au fédéralisme. Je veux bien croire que les Bretons soient entreprenants, mais tout de même pas à ce point-là !...

Il me paraît également hasardeux d'affirmer avec l'auteur que « la base de notre lutte doit être cette future Europe-Unie dans laquelle nous devons nous assurer une place politique ». Personnellement je suis fort éloigné d'avoir de l'aversion pour l'idée d'une telle confédération, sans aller toutefois jusqu'à

dire que « la notion d'Etat disparaît désormais devant celle de Continent ». Mais j'ai peine à croire que la constitution d'une telle Europe avancerait si peu que ce soit nos affaires. A y bien réfléchir, cette éventualité ne pourrait même qu'aggraver notre sort. Nous l'avons déjà dit, parce que cela est irréfutable : aucun Français ayant la tête politique ne peut admettre le fédéralisme comme cadre naturel de sa vie publique. Pour lui, toute vérité qui n'a point été définie par Paris est suspecte. S'il s'intéresse, depuis peu d'ailleurs, à l'édification d'une Europe-Unie, c'est avec l'idée bien précise que la France prendra la tête d'une telle confédération. Impérialiste par instinct, persuadé que la France a « une mission à remplir », l'homme d'état parisien reportera tout naturellement sur l'Europe la sollicitude très particulière dont il honorait naguère ses colonies. A ses yeux, il s'agira moins de participer à une confédération que d'acquiescer une voix prépondérante dans les conseils d'un Super-Etat. Considérée dans une telle perspective, « la lutte d'une minorité pour sa reconnaissance européenne » semble hélas une vue de l'esprit des plus problématiques. Qui prêtera l'oreille aux faibles plaintes de la Bretagne dans un concert des peuples soumis aux volontés des technocrates français ? Si nous voulons qu'une semblable Europe nous respecte, c'est dès maintenant qu'il nous faut retrouver notre liberté d'action !

L'inconvénient majeur présenté par le programme de noyautage est, de l'aveu même de T. Calvez, d'être une action « nécessairement lente ». Pour atteindre ces ambitieux objectifs, une génération entière ne suffirait pas. Pense-t-on en effet qu'une conquête aussi complète de tous les secteurs de la vie publique soit réalisable en un temps limité ? Evidemment non. Or, l'évolution dangereuse, amorcée depuis la fin de la dernière guerre, risque de recevoir, de circonstances économiques encore plus défavorables, une accélération si soudaine, que la Bretagne, en tant que nation, pourrait fort bien ne plus exister d'ici un siècle. Bien avant ce terme fatal, la politique de noyautage serait devenue sans objet, dans un pays dépeuplé, graduellement abandonné par ses meilleurs éléments et voué à la colonisation étrangère, comme les départements du Midi. En outre, il faut s'attendre à ce qu'une entreprise de ce genre, menée dans la légalité, nous mettrait, en face de l'adversaire, dans une situation d'irréparable infériorité. Elle ne tarderait pas à être contrecarrée par les habiles dispositions

législatives ou réglementaires que les majorités savent si bien opposer aux minorités mal-pensantes, selon la pratique immuable de TOUTES les démocraties. Ceux qui conserveraient quelques doutes à ce sujet feraient bien de relire l'histoire d'un passé récent...

Lorsque T. Calvez envisage l'autre solution possible au problème de la restauration des libertés bretonnes, il la définit en ces termes : « Elle consiste à superposer à la structure française, une administration officieuse, propre au Mouvement. Le F. L. N. l'utilise de nos jours. Il a non seulement un gouvernement, une assemblée et une armée, mais encore ses municipalités, ses tribunaux, ses organismes sociaux et culturels, etc... ». Et il conclut cette énumération par la remarque judicieuse que si cette façon de régler le problème est beaucoup plus efficace que l'autre, elle est inconcevable en Bretagne, car elle postule l'existence d'un personnel assez nombreux pour faire pièce, dans toutes les communes et tous les domaines, au système étatique. Il la repousse aussi pour la raison qu'elle suppose l'unification préalable de toutes les tendances à l'intérieur d'UN seul Mouvement. S'il fallait envisager la question sous cet angle, l'auteur aurait cette fois raison d'en détourner nos compatriotes. Heureusement ce pessimisme ne se justifie pas, car si T. Calvez voit bien ce qu'est le F. L. N., il est à craindre qu'il ne tire de cet exemple des conclusions erronées. Il est indéniable que la rébellion algérienne est parvenue « à créer une société authentique, capable de rivaliser à tous égards avec l'ordre français ». Mais il est non moins certain que la réalisation de cette structure parallèle, loin d'être le point de départ du Mouvement de libération, constituait l'un des objectifs qu'il se proposait d'atteindre. Ce que l'auteur semble considérer comme un MOYEN représente en réalité une FIN. Tous ceux qui ont suivi de près l'évolution du F. L. N. tomberont d'accord là-dessus. Ceux qui voient, à bon droit, dans la révolution algérienne un exemple à méditer doivent être bien persuadés que le F. L. N., en ses débuts, eût été fort en peine de s'appuyer sur une quelconque « structuration » des populations, en raison de l'exiguïté de ses effectifs. La mise sur pied d'une société parallèle à la société coloniale n'a nullement précédé la lutte armée : elle a progressé pas à pas avec elle. Quant au « faible développement et à la non-élaboration d'UN Mouvement Breton », cela ne constitue pas non plus forcément un obstacle insurmontable, comme

nous allons le voir. Procédons par analogie et revenons à l'exemple du F. L. N. Quelle était en 1954, année du soulèvement, la situation du nationalisme algérien ? Vivant depuis longtemps en ce pays, il m'est facile d'apporter quelques précisions là-dessus.

Le M. N. A., héritier de l'Etoile Nord Africaine, n'exerçait guère son action que dans les milieux ouvriers ; l'essentiel de son influence se faisait sentir dans les syndicats. L'accent était mis beaucoup plus sur les revendications sociales que sur la lutte pour l'indépendance. La bourgeoisie urbaine, sensible aux directives des Ulimas, suivait assez largement le M. T. L. D., lequel, ne l'oublions pas, ne se présentait nullement comme un mouvement anti-français ! Elle se serait volontiers accommodée d'une autonomie de gestion lui permettant d'assurer sa domination économique. A ces deux tendances, déjà en déclin, parce que davantage attachées à l'aspect social qu'à l'aspect politique des choses, s'opposait vigoureusement une tendance nouvelle, celle du futur F. L. N. mieux connu alors sous le nom de C. R. U. A. Sa grande originalité était de repousser au second plan les problèmes sociaux, considérés comme d'inévitables conséquences du colonialisme, afin de réserver toutes les énergies à la conquête de l'indépendance. L'exposé serait incomplet, si l'on n'ajoutait pas à ces trois opinions principales, une quatrième, la plus importante, celle de l'immense majorité du peuple algérien, parfaitement étranger à ces préoccupations. Trop étroitement accaparé par sa lutte quotidienne pour un chétif bout de pain, il ne soupçonnait même pas qu'un jour son sort eût pu être différent. C'est en vain que l'on chercherait dans tout cela une aspiration collective à l'unité ; les chefs de file y songeaient sans doute, mais les militants, il faut l'avouer, n'en étaient guère préoccupés. Comme il advient toujours en pareil cas, c'est le plus fort qui a réalisé l'unité à son profit ! Ceux qui considèrent l'absence d'unanimité dans le Mouvement Breton comme un obstacle insurmontable sur notre route, devraient bien se dire que la situation se présentait au F. L. N. en termes identiques et que cela ne l'a nullement empêché de faire son chemin ! En même temps qu'il engageait la lutte contre les Français, le F. L. N. ralliait tout naturellement à lui les Algériens qui partageaient son point de vue. N'est-ce pas là un exemple à retenir ? Que nos compatriotes se pénètrent bien de cette vérité que l'unité

d'action se réalise peu à peu au cours de la lutte et que celui qui en a pris l'initiative en est généralement le bénéficiaire !

Entre autres conditions préalables à la renaissance d'un Mouvement National, T. Calvez met en bonne place la création d'un Centre d'Etudes et de Recherches Bretonnes, consacré à l'élaboration d'une philosophie bretonne. Abanna a fait à ce sujet des objections pertinentes, portant sur le fond de la question. Je me bornerai donc à une brève remarque. La création de cet institut serait certainement une excellente chose et sa réalisation sera l'une des tâches les plus urgentes qui solliciteront un Etat Breton, dès son début. Mais pour qu'un semblable organisme puisse faire œuvre utile et donner les directives nécessaires à une refonte complète de la formation intellectuelle de notre pays, il lui faudrait des moyens puissants que SEUL un Etat peut avoir. Dans le cas contraire, son action ne toucherait que le petit nombre des convaincus. Il deviendrait un cénacle de plus, l'un de ces conventicules dont l'existence n'a jamais fait progresser d'un pas un Mouvement révolutionnaire. En outre, je ne crois pas du tout qu'il soit indispensable au succès d'une lutte de libération de s'appuyer sur une conception du monde qui lui soit particulière. C'est dans l'action que naissent les doctrines. Plus tard, il sera toujours temps de les élaborer à loisir et de les faire passer dans les faits ! Bien plus que cette imposante machine que nous n'avons d'ailleurs pas les moyens de mettre sur pied, un modeste « Programme », intelligible à tous, ferait parfaitement l'affaire. Puissent nos camarades le comprendre.

F. A. G.

POUR VOS VŒUX DE NOUVEL AN

le calendrier de poche AL LIAMM

(tous les saints bretons)

3,00 NF les 10

P. BODENAN, Verger Saint-Yves, Stang ar C'hoad,
Kerfeunteun, Quimper - C.C.C. 212-23 Rennes

Coup d'œil sur l'histoire du Pays de Galles

par ARZEL EVEN

Si l'on considère l'ensemble de leur histoire, les quatre principaux pays celtiques se groupent par deux. L'Écosse, comme la Bretagne, a formé un État unifié, relativement centralisé même, et de structure qu'on peut dire moderne, en ne donnant pas à ce terme un sens trop étroit ; et comme la Bretagne encore, un État dont le centre de gravité était dans la partie non-celtique du pays. Bien différente a été l'évolution du Pays de Galles et de l'Irlande. Dans l'un comme dans l'autre, la langue anglaise est une intruse, même si elle est aujourd'hui, malheureusement, l'organe de la majorité ; il y a des provinces irlandaises et galloises entièrement anglicisées, il n'y a pas l'équivalent de la Haute-Bretagne ou des Lowlands. Il n'y a, d'autre part, jamais eu d'État gallois, ni, jusqu'au XX^e siècle, d'État irlandais unifié. Il n'y a même pas eu en Irlande ni au Pays de Galles de régime féodal proprement dit, si développé en Bretagne et partiellement implanté en Écosse ; jusqu'à la conquête par une féodalité étrangère, les deux pays en sont restés (de même que la Haute-Écosse) à un système clanique ou tribal — qui est bien sans doute une sorte de féodalité, c'est-à-dire une organisation sociale fondée sur une hiérarchie des droits et des devoirs, sur « la double notion de fidélité, d'une part, de protection, de l'autre »⁽¹⁾, mais qu'il faut en tout cas distinguer de la société médiévale européenne à laquelle on réserve généralement ce nom.

Par contre, Bretagne ou Cambrie, Irlande ou Écosse (et pourrions-nous ajouter, Gaule), l'histoire de tous les pays celtiques a un tragique trait commun : partout les mêmes erreurs, la désunion devant l'ennemi, l'ambition personnelle des chefs en conflit avec le désir d'indépendance ; erreurs

(1) Régine PÉRNAUD, *Lumière du Moyen-Âge*, 1944, ch. II.

insuffisamment compensées par les qualités héroïques de la race et par le ralliement tardif autour d'un leader exceptionnel.

L'histoire du Pays de Galles, comme la nôtre, commence à proprement parler avec la séparation des deux nations par l'émigration bretonne en Armorique aux V^e et VI^e siècles. La moitié occidentale de l'île de Bretagne, restée au pouvoir des Celtes brittoniques, fut coupée en deux, puis en trois tronçons, par les batailles de Deorham (577) et de Chester (613), qui amenèrent les Saxons sur la mer d'Irlande et séparèrent les Gallois des Cornubiens, au sud, et des « Hommes du Nord », dans les régions actuelles du Cumberland, du Westmorland et du sud-ouest de l'Écosse. Le Pays de Galles, bien défendu par sa topographie, résista aux efforts de conquête des Saxons ; les incursions répétées des Gallois forcèrent même Offa, roi de Mercie (centre de l'Angleterre), vers 780, à édifier tout le long de la frontière un équivalent grossier du « Mur d'Antonin », le « Rempart d'Offa », dont on voit encore les restes.

Ainsi comparativement en sûreté (à part les incursions des Irlandais, puis plus tard des Vikings d'Irlande, sur la côte occidentale), les Gallois continuaient à vivre selon les coutumes ancestrales, et tandis que l'unification des Saxons progressait sous le sceptre du Wessex, le Pays de Galles restait divisé en plusieurs petits royaumes ou principautés, jaloux de leur indépendance et trop fréquemment en conflit. Un commencement d'unité se dessine toutefois aux X^e et XI^e siècles, sous l'hégémonie des princes du Nord, Rhodri le Grand (844-878), vainqueur des Vikings, Hywel le Bon (910-950), auteur des fameuses « Lois » qui restent la plus parfaite expression du droit celtique, et surtout Gruffydd ap Llewelyn (1039-1063), qui, après avoir unifié presque tout le pays et chassé les Saxons d'une partie de leurs territoires au delà du Rempart, fut finalement vaincu par Harold — quelques années seulement avant que celui-ci fut lui-même défait par Guillaume le Conquérant.

L'énergique conquérant normand ne pouvait accepter facilement un Pays de Galles pratiquement indépendant au flanc de son nouveau royaume. Des « Marches » furent établies dans les trois villes les plus voisines de la frontière, Chester, Shrewsbury, Hereford, non seulement pour contenir les Gallois, mais pour étendre autant que possible l'emprise des barons normands. Le Sud fut assez rapidement placé sous leur

coupe, mais dans le Nord, après une éphémère conquête normande, les princes de Gwynedd parvinrent, au prix d'une lutte incessante, à maintenir leur précaire indépendance, et même, profitant de la guerre civile en Angleterre à la suite de la mort d'Henri I^{er} (1135), à reprendre une partie du terrain perdu dans le Sud ; et en 1171, Henri II, désireux d'avoir les mains libres pour la conquête de l'Irlande, dut provisoirement reconnaître Rhys ap Gruffydd, prince du Sud, comme maître de presque tout le Pays de Galles, sous la suzeraineté nominale du roi.

Après Rhys, l'hégémonie passe de nouveau au Nord, non sans luttes intestines. Llewelyn ap Iorwerth (1194-1240), prince de Gwynedd, soutient les nobles normands contre son propre beau-père Jean sans Terre, qu'il force à le reconnaître comme prince de toutes les Galles ; sous son long règne le pays connaît une prospérité matérielle et culturelle inégalée qui lui vaudra le surnom de « Llewelyn le Grand ». Mais dans le cas de Llewelyn comme dans ceux de Rhys et de Gruffydd, la puissante personnalité du chef était le seul réel élément d'unité ; les institutions politiques manquaient, et après le bref règne de David II (1240-1246) les querelles intestines ravagent une fois de plus le pays. Par bonheur, l'Angleterre aussi connaissait alors une nouvelle crise : et Henri III avait peine à tenir tête aux nobles révoltés sous la conduite de Simon de Montfort. Llewelyn ap Gruffydd, petit-fils de Llewelyn le Grand, fit alliance avec Simon et obligea Henri III à lui confirmer la possession de tout le Pays de Galles, sauf le Glamorgan. Mais l'énergique Edouard I^{er}, résolu à venger ce qu'il considérait comme l'humiliation de son père, attaqua Llewelyn par terre et par mer, et, pour forcer la main au prince gallois, ne recula pas devant l'enlèvement de sa fiancée, fille de Simon de Montfort. Llewelyn dut se soumettre, gardant toutefois le titre de prince de Gwynedd. En 1282 il se souleva de nouveau, mais sans succès ; son domaine envahi par mer, il se replia vers le Sud, mais fut tué dans une embuscade près de Builth. Son frère David, tardivement réconcilié avec lui, continua la lutte pendant quelques mois encore, mais fut finalement capturé par les Anglais, et le Parlement réuni à Shrewsbury le condamna à être coupé en quatre comme coupable de haute trahison.

Edouard donna à son fils aîné (qu'il envoya naître au château de Caernarvon, dans l'espoir de se concilier les Gallois) le titre de « Prince de Galles » et établit de nouvelles

seigneuries anglo-normandes dans les régions conquises ; mais comme par le passé, les titulaires de ces seigneuries gardent une large indépendance à l'égard de la couronne ; le pays n'est pas soumis à la division administrative en *shires* qui en Angleterre freine le pouvoir des feudataires, et sous ces seigneurs étrangers le Pays de Galles garde sa propre culture et, dans une large mesure, ses propres lois.

Le XIV^e siècle est une période de tranquillité relative, mais dès 1400 éclate la plus grande insurrection que le Pays de Galles ait connue. Son chef, Owain Glyndwr, n'est pas sans ressemblance avec notre Nomenoe. Descendant de plusieurs lignées princières, il sert d'abord Richard I^{er}, mais à l'avènement d'Henri IV il lève l'étendard de la révolte, ravage les seigneuries anglaises du Nord, et, profitant habilement des querelles qui affaiblissent encore une fois la monarchie anglaise (il donne même sa fille en mariage au prétendant Mortimer, qui sera son fidèle allié), il devient rapidement maître de presque tout le pays et s'y conduit en véritable roi. Il conclut des traités avec les ennemis de l'Angleterre : le duc Jean V, les rois de France et d'Ecosse, les chefs irlandais, et reçoit l'aide d'un corps expéditionnaire franco-breton commandé par le maréchal de Rieux ; il a son propre Parlement, siégeant à Machynlleth ; comme ses alliés français et écossais, il reconnaît le Pape d'Avignon et négocie avec lui la création d'une province ecclésiastique indépendante et de deux universités. Son ultime ambition était non seulement de restaurer l'indépendance du Pays de Galles, mais encore de reconquérir les Marches, voire le Devon et le Cornwall. Mais à mesure que le pouvoir d'Henri s'affermissait, la situation d'Owain devenait plus précaire ; après un éphémère succès qui le mène, avec ses alliés bretons, jusqu'aux portes de Worcester, il est acculé à la défensive, perd ses principales forteresses l'une après l'autre, et se retranche finalement dans les montagnes du Nord, où il meurt en 1416, dans des circonstances mal connues. Son héroïque effort n'avait pourtant pas été inutile ; il avait redonné au peuple gallois un renouveau de cohésion et de sentiment national. Désormais, cependant, il n'y aura plus d'insurrection nationale à proprement parler. D'autre part, ces quinze ans de lutte eurent un effet désastreux sur la prospérité matérielle du pays.

La Guerre des Deux Roses, qui ravagea l'Angleterre pendant plus de trente ans (1450-1485), affecta au moins autant le Pays de Galles, où l'autorité royale se faisait peu sentir et où les seigneurs étaient toujours prompts à régler les querelles par la manière forte ; et un seigneur gallois, Owen ap Maredudd ap Tudur, secrètement marié à la veuve d'Henri V, fut le grand-père d'Henri de Richemont, couronné roi sur le champ de bataille de Bosworth (1485), après la victoire finale du parti de Lancaster sur celui d'York, et devenant ainsi le premier des souverains Tudors.

L'avènement d'Henri VII fut regardé par les Gallois comme une victoire nationale : le nouveau roi n'était-il pas entré à Londres derrière le drapeau au dragon rouge, et n'avait-il pas donné à son fils aîné le nom d'Arthur. Mais ce dernier, mort en 1502, ne devait jamais porter la couronne, et le règne de son frère Henri VIII (1509-1547) fut marqué par l'un des événements les plus désastreux de l'histoire du Pays de Galles, l'Acte d'Union de 1536. Contemporain du Traité d'Union du duché de Bretagne à la couronne de France, il est tout l'opposé de ce dernier ; par l'Acte, le Pays de Galles est assimilé à l'Angleterre, divisé en *shires* représentés au Parlement de Londres, les lois indigènes sont abolies, le droit d'aînesse établi, et l'anglais imposé comme langue officielle de l'administration et de la justice. Si l'Acte d'Union eut un côté favorable en mettant fin à l'arbitraire des seigneurs, on ne saurait sous-estimer son influence désastreuse sur la culture et la structure sociale galloises. Jamais la nation n'a été si près de l'extinction que sous ces souverains d'origine galloise ; mais avec l'avènement des Stuarts (Jacques I^{er}, 1603) l'intérêt de la couronne se déplace du Pays de Galles vers l'Écosse, pour le plus grand bien du premier.

La Réforme est accueillie par la population galloise sans grande résistance comme sans beaucoup d'enthousiasme, mais la dissolution des monastères détruit d'importants centres de culture indigène. La Bible et le *Prayer Book* sont traduits en gallois et placés dans toutes les églises, dans le but de faciliter au peuple l'apprentissage de l'anglais — ils eurent pour effet, en réalité, de maintenir un minimum de culture galloise durant ces périodes troublées.

Pendant la Guerre Civile (1643-1647), le Pays de Galles, comme la Bretagne pendant la Révolution, soutint dans sa grande majorité la cause royale, et Harlech, la vieille forteresse d'Owain Glyndwr, fut le dernier bastion royaliste à se rendre

aux troupes du Parlement. Durant le XVIII^e siècle, toutefois, l'inaptitude de l'Église anglicane à satisfaire les besoins spirituels du peuple gallois conduisit à un développement considérable du Puritanisme, et un peu plus tard à un mouvement méthodiste parallèle à celui de Wesley en Angleterre, mais distinct et basé sur les doctrines calvinistes ; l'un et l'autre mouvement, de caractère essentiellement gallois, ont largement contribué, par leurs « Ecoles du Dimanche », à maintenir la langue et la culture nationales malgré l'absence d'enseignement officiel.

Le XIX^e siècle a vu l'expansion industrielle et le bouleversement complet de ce qui restait de la société indigène traditionnelle. La découverte d'énormes gisements de houille dans les régions du Sud-Est (Glamorgan et Monmouth) conduisit en un temps extraordinairement court à un colossal déséquilibre de la population, concentrant dans les deux comtés de Glamorgan et de Monmouth plus de la moitié d'une population quadruplée, et dépeuplant les régions rurales du Nord et de l'Ouest. L'effet de ce développement sur la langue et la culture galloises, bien que non immédiat, fut déplorable ; la proportion des individus parlant gallois tombait de 80 % en 1801 à 50 % en 1901, chute beaucoup plus rapide que celle du breton (et qui n'a fait que s'accroître au XX^e siècle : en 1951 le pourcentage n'était plus que de 28,4). Au point de vue social aussi, le déracinement et l'urbanisation en masse d'une population jusque là presque exclusivement rurale (en 1801 la plus grande ville du pays, Carmarthen, avait 14.000 habitants) devaient provoquer de sérieuses crises économiques et politiques ; le Pays de Galles, jusque là essentiellement conservateur, devient une citadelle du libéralisme, puis du socialisme.

Mais le sentiment national, bien endormi depuis les Tudors, se réveillait aussi, notamment dans le domaine culturel. La langue, proscrite officiellement depuis Henri VIII, était encore interdite dans les écoles, où la *Welsh note* était l'exact équivalent du *Simbol* ; mais l'« Ecole du Dimanche » la maintenait solidement au foyer et à l'église, et un mouvement d'opinion de plus en plus important amena le gouvernement britannique à nommer plusieurs commissions d'enquête, qui aboutirent finalement en 1907 à la création d'une autorité spéciale pour l'enseignement au Pays de Galles. Grâce à un régime beaucoup plus décentralisé qu'en France, dans lequel la direction de l'enseignement appartient largement aux autorités

locales (villes et comtés), l'enseignement primaire est en principe donné d'abord dans la langue maternelle des enfants.

Le mouvement politique proprement nationaliste, plus tardif qu'en Bretagne, est marqué surtout par la création en 1925 du Parti Nationaliste (*Plaid Cymru*), dont le but est l'obtention pour le Pays de Galles du statut de Dominion, c'est-à-dire d'Etat indépendant au sein du Commonwealth britannique. D'autre part, le Parti libéral, qui a dans l'ouest du Pays de Galles l'un de ses derniers bastions, est officiellement partisan de la création d'un Parlement régional destiné à régler les affaires intérieures du Pays de Galles sans intervention de Westminster, et une partie des députés socialistes gallois préconise la même politique, aujourd'hui officiellement rejetée par leur parti. Dans certains domaines, agriculture, santé publique et surtout éducation, le Pays de Galles jouit du reste de ce qui paraîtrait en Bretagne un large degré d'autonomie, mais que la plupart des Gallois, nationalistes ou non, regardent comme insuffisant.

« ...Le développement doit respecter les originalités humaines et en particulier les originalités historiques des peuples et des civilisations. Il ne saurait être question de leur imposer, sous prétexte de développement, des institutions politiques, des idéologies, des cultures qui les dépouilleraient de leurs originalités et, pour ainsi dire, de leur raison d'être. Même une civilisation mondiale, si elle parvient à s'établir, devra transcender les originalités particulières, mais non les abolir... »

« ...Une doctrine chrétienne du développement doit reposer sur la considération du bien commun. Pendant des siècles, le bien commun a pu être conçu en fonction d'un groupe déterminé et à l'intérieur de ce groupe. Il n'en saurait plus aller ainsi de nos jours. Chaque peuple, chaque nation, chaque civilisation a droit à un développement qui corresponde en même temps à ses besoins particuliers et à ses originalités propres. Ce développement n'est possible que par une collaboration universelle. Il faut concevoir et promouvoir le bien commun à l'intérieur de vastes ensembles et de la communauté humaine tout entière... »

(Conclusions de la Semaine Sociale d'Angers
1959, sur la montée des peuples.)

Chronique Flamande

LA CAPITALE ET LA QUESTION NATIONALE EN BELGIQUE

Les derniers événements de Belgique ont attiré l'attention de la presse mondiale sur notre petit pays d'une manière vraiment exceptionnelle. Nous avons eu l'occasion de parcourir quelques journaux argentins, parus fin octobre ; tous sans aucune exception ont longuement décrit la manifestation impressionnante organisée par le « Comité d'action flamand », tout en ajoutant à leur compte rendu des commentaires parfois surprenants.

Ce qui nous a frappés en tout premier lieu c'est que le problème de Bruxelles et la place que prend notre capitale dans l'évolution politique en Belgique échappent un peu aux observateurs étrangers. C'est pourquoi nous nous proposons de situer la question bruxelloise dans son cadre réel.

Notons tout d'abord que Bruxelles se trouve en territoire flamand, que la frontière linguistique se situe à une vingtaine de kilomètres au sud de l'agglomération bruxelloise. Au Moyen Age, au XVI^e et au XVII^e siècles, on n'y parlait que flamand. C'est sous l'influence des dominations étrangères (espagnole, autrichienne, française) que le français se répandit dans la haute bourgeoisie, dans les milieux administratifs, ecclésiastiques et dans le monde des affaires. Le peuple, lui, resta flamand. La création du Royaume de Belgique en 1830, conçu, par réaction contre le Royaume des Pays-Bas, comme un Etat unilingue francophone, quoique les Flamands y fussent en majorité, devait profondément changer la situation.

La Flandre jouait dans le nouveau Royaume un rôle de Cendrillon : elle ne possédait ni industrie lourde, ni administration propre, ni enseignement ou justice en néerlandais ; l'influence des milieux francisés et francisants bruxellois allait en grandissant et transforma, en un demi-siècle, la capitale et sa banlieue en un îlot linguistique « francisant » (quoique le « français » que l'on entend à Bruxelles n'ait que très peu de ressemblance avec le « français de France » et reste un dialecte assez ridicule).

Ce n'est qu'à partir du XX^e siècle qu'un changement remar-

quable se dessina en Flandre : le Mouvement flamand réussit à ressusciter l'énergie nationale aussi bien en Flandre que chez les Flamands de la région bruxelloise. On vit l'enseignement moyen puis l'enseignement supérieur s'organiser, le redressement économique s'effectua lentement, une législation linguistique visant à protéger les Flamands dans tous les secteurs de la vie publique fut arrachée de haute lutte. Mais tous ces succès partiels n'empêchèrent pas les Flamands de demeurer relégués dans une position d'infériorité.

À Bruxelles surtout la situation restait mauvaise ; le statut linguistique y fut saboté. L'administration supérieure, le monde de la haute finance et du commerce, le haut commandement de l'armée qui, même en Flandre, font presque exclusivement usage du français ont utilisé tous les moyens en leur pouvoir pour combattre la renaissance flamande et pour conserver le caractère uniquement français de la capitale.

Après 40-45, le Mouvement flamand passa par une période de crise. Les ennemis de la Flandre en profitèrent pour se lancer à la contre-attaque. À Bruxelles, ils profitèrent du fait que la capitale ne cessait de grandir pour annexer à l'agglomération un nombre de plus en plus grand de communes rurales. Un recensement linguistique, organisé de manière arbitraire en 1947, accentua encore le caractère français de l'agglomération bruxelloise. Dans les années suivantes, on remarque qu'un nombre croissant de francophones vient s'établir dans les communes essentiellement flamandes au nord et à l'est de l'agglomération ; dès qu'ils y sont établis en nombre suffisant, ils réclament des « facilités » : enseignement bilingue, administration bilingue, etc... ; de ce fait, la « tache d'encre » bruxelloise ne cesse de grossir et menace de changer « l'île francophone » que forment Bruxelles et ses faubourgs, d'abord en une presqu'île rattachée par le sud au Brabant wallon, et ensuite en un tremplin pour la francisation du Brabant flamand, puis de la région de Mechelen.

Heureusement, une réaction énergique se dessine depuis peu. Les importantes organisations culturelles flamandes se sont unies en un « Comité d'action flamand pour Bruxelles et la frontière linguistique ». Voici les principaux points de leur programme :

- 1) abolition du recensement linguistique sous n'importe quelle forme, avec ou sans conséquences légales ;
- 2) l'agglomération bruxelloise doit être limitée aux 19 com-

munes actuelles ; aucune nouvelle commune ne peut y être ajoutée ;

- 3) les agglomérations flamandes situées à la limite de Bruxelles et en territoire unilingue ne peuvent accorder de « facilités » à la minorité francisante qui s'y est installée depuis quelques années. Dans les communes où des facilités ont été accordées, celles-ci doivent être abolies. (Remarquez qu'aucune commune francophone, au sud de l'agglomération, n'a accordé des facilités à la minorité flamande qui s'y trouve !)
- 4) la frontière linguistique doit enfin être fixée dans tout le pays et les communes perdues depuis 1930 par les recensements arbitraires doivent être rendues à la Flandre.

C'est pour ce programme qu'ont manifesté environ 100.000 Flamands de diverses opinions politiques, à Bruxelles, le 11 octobre. Les milieux officiels, qui ont tout fait pour empêcher la manifestation, en restent perplexes : jamais ils n'avaient cru à un tel déploiement massif de la force flamande. Et voilà que le gouvernement cherche une solution. Le Parti Social Chrétien, qui partage le pouvoir avec le Parti Socialiste, a élaboré un plan de Programme linguistique, plan qui a déjà été rejeté par le « Comité d'action » et par le « Mouvement Populaire Flamand ». Quoi qu'il en soit, la session 1961-62 du Parlement promet d'être assez mouvementée et le dynamisme que déploient les représentants de la Volksunie est sûr d'amener des débats violents. Un fait est certain : le Réveil flamand, tant en Flandre que dans la capitale, est définitif. Le Mouvement flamand entre dans une phase nouvelle : il en a assez d'être défensif, et choisit l'arme qui seule peut enfin conquérir à la Flandre ses droits naturels : l'action directe !

Dr. Roeland RAES.

GUY MOLLET : « Décentraliser, oui ; régionaliser, non ».
(LE FIGARO, 25-26 Nov.)

Décidément, Mon Opposition ne vaut pas mieux que Mon Gouvernement.

CAMILLE LE MERCIER D'ERM

COMMÉMORATIONS

1911 - 1961

CINQUANTENAIRE DU P. N. B.

et

CENTENAIRE DE DEUX PATRIOTES BRETONS

(FANCH VALLEE — ERWAN BERTHOU)

Le sentiment national en Bretagne ne date pas d'hier et le miracle est qu'après quelque vingt siècles de luttes et de fortunes diverses, après cinq cents ans de contrainte et de proscription, il puisse encore subsister dans le cœur des Bretons d'aujourd'hui et se manifester, chez les plus conscients et les plus sincères, par une résistance morale et parfois, sur le plan politique, par des réactions spontanées et spectaculaires dont le pouvoir officiel et l'opinion publique qu'il régit n'ont sans doute pas fini de s'étonner et de s'émouvoir.

L'existence même, aux jours que nous vivons, après les persécutions, ouvertes ou larvées, multipliées depuis cinquante ans, après les sanglantes répressions de la dernière après-guerre, l'existence et l'emprise sur la génération nouvelle d'un organe d'idées comme *Ar Vro* et de quelques autres, n'est-ce pas là le plus récent symptôme — et le plus significatif — de la singulière persistance de cette idéologie profonde et tenace ? Car, si anachronique qu'on la puisse prétendre, cette idéologie n'en fut et n'en reste pas moins, pour les meilleurs d'entre nous, la grande passion d'une vie humaine, sinon la raison même de vivre.

■

BRETAGNE TOUJOURS !

Bretagne ! notre raison de vivre !... Elle l'a été, précisément, pour cet inoubliable Frañsez Vallée (1860-1949) dont un article d'*Ar Vro* a évoqué, à l'occasion du centenaire de sa naissance, la pure et grande figure d'érudit et de patriote. Patriote et nationaliste, au sens où nous l'entendons et dans la pleine acception du terme, il l'a été, en effet, et dès la première heure de sa vie active et pensante, celui à qui un trop discret collaborateur de cette revue a très opportunément rendu le juste hommage auquel avaient droit l'œuvre, la vie et l'apostolat de ce Breton exemplaire.

C'est qu'en effet Vallée ne fut pas seulement l'éminent celtiste, — linguiste et grammairien, — continuateur des Le Gonidec, des Troude et des Kermarker, qu'on voit généralement en lui. Il fut aussi, comme l'a si bien montré « B. » dans *Ar Vro*, un partisan intégral, ardent et désintéressé de notre Patrie bretonne.

En fait, il ne s'agissait, chez lui, ni d'un « péché de jeunesse », ni d'une fin de carrière. Depuis que la Bretagne lui avait été révélée, dans ses années d'enfance, depuis surtout qu'il lui avait été donné de suivre, à la Faculté des Lettres de Rennes, les cours d'Histoire de Bretagne d'Arthur de la Borderie, toute sa vie avait été profondément et définitivement marquée du signe de la foi celtique et bretonne qui devait l'animer jusqu'à son dernier jour.

« Son cœur, — a pu écrire Taldir-Jaffrennou qui, à son tour fut son élève, — son cœur avait donné tout son amour à la Bretagne ; il ne vivait que d'elle et pour elle ; il ne connut jamais, je pense, d'autre amour humain. »

C'est ce qu'a souligné et mis en lumière, dernier en date de ses biographes, l'auteur de l'article d'*Ar Vro*, reprenant, pour la compléter sur ce point important, l'étude antérieure, fort bien documentée d'ailleurs, parfaitement objective et d'une haute probité intellectuelle, que lui a consacrée, dans les mémoires de la *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord* de l'année 1960, un docte et distingué magistrat honoraire, ancien Président du Tribunal de Saint-Brieuc et de celui de Saint-Malo, M. Hippolyte Corbes, qui, lui-même, dans une circonstance particulièrement délicate et périlleuse, devait donner à

ses compatriotes un témoignage assez exceptionnel de sa haute conscience bretonne.

Dans le cadre de la très pertinente étude consacrée par lui à Fanch Vallée, l'éminent biographe a effectivement omis de souligner le caractère essentiel — foncièrement national, voire nationaliste — des sentiments bretons et celtiques, jamais démentis ni désavoués, qui animaient notre « père Vallée ». Sans doute, le Président Corbes était-il insuffisamment informé de cette foi profonde et même avait-il perdu de vue que le savant philologue avait aussi une âme de poète. C'est à ce titre, en effet, que le cher « Abhervé » (pseudonyme druidique de Vallée) figure honorablement parmi les « *Bardés et Poètes Nationaux* » dont j'ai, vers 1920, réuni, en un recueil d'un millier de pages, les chants les plus effervescents et les plus expressifs qu'ait pu inspirer, après quatre siècles d'intégration, l'irréductible fidélité des Bretons à la conception politique de la Patrie qui fut de tout temps et qui reste la leur. Ce livre, que d'aucuns ont salué alors comme « un nouveau *Barzaz-Breiz* », le premier exemplaire en avait été solennellement remis, par une délégation du *Cercle Celtique de Paris*, conduite par son président, le Commandant Jacob, Trégorois de bonne race, au Président des U. S. A., l'illustre Woodrow Wilson, lui-même d'ascendance celtique, venu en France pour la conférence de la Paix. L'O. N. U. n'était pas encore inventée, mais le geste des patriotes bretons, marquant ainsi leur volonté d'attirer l'attention internationale sur leur problème « national », n'en eut pas moins, à l'époque, un large retentissement.

Cette poésie quintessenciée de la Bretagne, où s'attestait, sous de multiples formes, la permanence, aux XIX^e et XX^e siècles, du sentiment national, Vallée, passionnément attentif à sa résurgence, m'avait, dès le premier jour, aidé à la promouvoir. Avant même qu'Anatole Le Braz n'eût accepté de parrainer l'ouvrage dans une admirable préface qui compte parmi les pages les plus prestigieuses qu'on ait consacrées à la Bretagne, Fanch Vallée, patiemment, obscurément, m'avait, pendant plusieurs années, apporté le plus dévoué concours pour colliger et traduire les textes bretons. Lui-même occupa sa juste place dans le recueil (p. 359 à 365), avec deux poèmes personnels, vibrants du même souffle patriotique qui fait la profonde unité d'une telle œuvre, en laquelle on a pu discerner l'émouvante profession de foi collective d'un peuple.

« Quand j'ai écrit ma petite étude sur Fransez Vallée, — m'écrivait, à ce sujet, le Président Corbes, dans une lettre du 25 mars 1960. — j'avais perdu de vue que celui-ci avait sa place dans votre anthologie, car il n'a été que très occasionnellement poète. Je n'avais à ma disposition que la biographie récemment écrite par E. Le Barzic, les articles de Taldir, quelques renseignements donnés par la famille et surtout les souvenirs personnels de mes conversations hebdomadaires avec Vallée pendant plusieurs années. En consultant à temps votre bel ouvrage, j'aurais pu dire un mot du barde et aussi compléter ce que j'ai pu indiquer de ses voyages aux pays celtiques, que vous mentionnez avec précision. »

Poète occasionnel peut-être, mais patriote de toujours, barde national à coup sûr, druide « Abhervé » du *Gorsedd* d'Armorique, Vallée est, à tout le moins, l'auteur des deux admirables *gwerziou* reproduites dans mon livre : *Hon Ene hag hon Zelen et Keltia vo da viken*, où il s'écrie (je traduis) :

« Le Saxon, le Franc nous ont éprouvés plus cruellement que l'exil... »

« Nous avons dû courber nos têtes. Mais la violence de l'oppression a beau se déchaîner, elle ne pourra nous détourner de notre mission... La Celtie vivra à jamais. »

A l'hommage du souvenir rendu à Fanch Vallée à l'occasion de son centenaire, il convient d'associer ici, dans le même esprit, le nom de son contemporain Erwan Berthou (1861-1933), dont la chronologie nous rappelle également, après cent années révolues, la noble figure de barde et d'apôtre. C'est qu'il compte, lui aussi, parmi les tout premiers maîtres dont nous pouvons à bon droit nous réclamer, nous les jeunes de *Breiz Dishual*, cet Erwan Berthou qui, après Iann ar Fustek (« Lemenik ») et avant Fanch Jaffrennou (« Taldir »), fut, au début de ce siècle, le Grand Druides « Kaledvoul'h » du *Gorsedd* de Bretagne-Armorique. Druides, barde, poète de la Bretagne, ce dur Trégorois s'affirmait dès lors le promoteur d'une politique bretonne de régénération, disons même de libération, à laquelle adhérait plus ou moins ouvertement toute l'aile marchante du mouvement « régionaliste ». N'est-ce pas lui qui, en 1901, lançait, sous le titre *Dihun Breiz* (« Le Réveil de la Bretagne »), un manifeste où nous pouvons lire :

« ...Voici quatre siècles que la Bretagne est annexée à la France, mais nous ne saurions oublier combien notre patrie était plus heureuse quand elle était libre. Le temps écoulé ne nous a jamais rien apporté de bon de la part de l'ingrate marâtre à nous imposée... Beaucoup de Bretons n'oublieront jamais que leur patrie a été constamment opprimée et ravagée comme une proie. »

Et deux ans plus tard, dans un de ses articles de *La Résistance* de Morlaix, du 23-5-1903, Berthou formulait encore, au grand scandale de la presse de Paris, des déclarations comme celle-ci :

« ...Beaucoup de patriotes bretons, cent quatre-vingts ans après la mort de Pontkallek, sont prêts à donner leur vie pour la liberté de la Bretagne. »

C'est ce même sentiment national, cette même véhémence nationaliste, librement manifestés dans ses chroniques de *La Résistance* et de *L'Indépendance Bretonne* de Saint-Brieuc, que l'on retrouve, au même diapason, dans les poèmes d'Erwan Berthou, ceux notamment, tant en breton qu'en français, que j'ai reproduits dans le florilège de nos *Bardes et Poètes Nationaux*. Et c'est aussi la même inspiration et la même foi nationales qui animaient, vers la même époque, les œuvres de jeunesse de son disciple Taldir-Jaffrennou, lorsqu'il proclamait, dans un chant bien connu :

« Ra vezo digabestr va Bro ! »

Berthou, Vallée, Jaffrennou, voilà les hommes qui, parmi nos devanciers directs, ont eu sans doute sur les jeunes ferveurs de notre génération l'influence la plus décisive.

Un autre de ces précurseurs, et plus marquant encore sur un autre plan, c'est sans doute notre éminent historien Arthur Le Moyne de la Borderie (1828-1901), qui fut membre de l'Institut de France et qui n'en fut pas moins un très fervent patriote breton, dont il nous est, encore aujourd'hui, permis de nous réclamer. Ne suffit-il pas, en effet, pour justifier, s'il en est besoin, notre « nationalisme » — et celui de nos devanciers cités plus haut, — de rappeler ici l'essentiel de la leçon d'ouverture de son cours d'Histoire de Bretagne, professé à la Faculté des Lettres de Rennes en 1891 :

« Chez les Bretons, — disait-il en substance, — nous trouvons tous les principes de l'originalité nationale : la Bretagne, notre Bretagne, c'est une langue, la langue sacrée des aïeux... La Bretagne, c'est un caractère, un caractère national, bien tranché, bien trempé... La Bretagne, c'est un peuple, et non pas seulement une province mais une nation qui a eu son existence propre, originale, indépendante... La Bretagne, c'est une histoire, une longue et glorieuse histoire... Mais la Bretagne n'est pas seulement une langue, un caractère, un peuple, une histoire : la Bretagne, en outre, est une poésie, une poésie dans le présent et dans le passé. »

Que cette poésie puisse être elle aussi nationale, qu'elle puisse, dans le présent comme dans le passé, exprimer la survivance et les aspirations de l'âme bretonne, la fidélité à la Patrie bretonne, la permanence du peuple breton et de la nation bretonne, voilà ce que j'ai voulu démontrer en entreprenant de créer, dès 1910, pour l'édification des nouvelles générations, un monumental recueil collectif de nos *Bardes et Poètes Nationaux* des XIX^e et XX^e siècles, lequel, la guerre survenant, ne devait paraître que dix ans plus tard.

Concurremment avec cette œuvre à long terme d'idéalisme politique, j'allais, dans le même temps, mettre à profit les quatre années qui nous séparaient encore de la grande hécatombe de 14-18 (où quatorze cent mille Bretons devaient être sacrifiés) pour constituer, à partir de 1911, un jeune groupement d'action nationale, qui fut le premier P. N. B. (*Parti Nationaliste Breton* ou *Strollad Broadel Breiz*), préfiguration du futur P. N. B. d'après-guerre. Et, dès l'année suivante, au lendemain de la retentissante « bataille de l'Union », ce groupement se trouva pourvu par mes soins d'un organe de diffusion et de propagande nationale, préfigurant, lui, la *Breiz Atao* d'entre-deux-guerres, et qui fut notre *Breiz Dishual*.

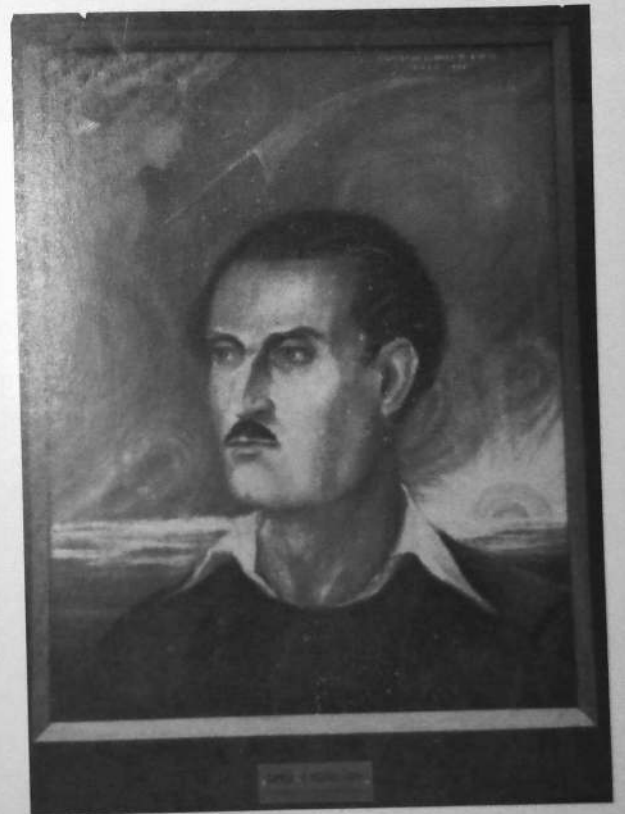
Breiz Dishual (« La Bretagne Libre »), créée avec le concours de mon ami Joseph Du Chauchix, alors Maire-Adjoint de Laurenan en Porhoët, parut de 1912 à 1914, sous la forme modeste d'un journal mensuel, semant la bonne parole du réveil national. C'était, il faut le constater, la première fois depuis quatre cents ans qu'une telle affirmation de principes se situait ouvertement sur le terrain brûlant de la revendication politique.

LE PREMIER P. N. B.

Une circonstance exceptionnelle — et qui constituait pour nous une provocation — a été, vers 1910, l'occasion et l'origine du premier mouvement d'action délibérément *nationale* qui se soit manifesté en Bretagne depuis la Révolution. A cette époque, en effet, un malencontreux projet de célébration du Quatrième Centenaire de l'Union de la Bretagne à la France avait été élaboré dans la bonne ville de Rennes (notre seconde « capitale » après Nantes, première), par les représentants du pouvoir officiel, avec la complicité d'une municipalité de hors-venus, aussi peu Bretons que possible. Cette camarilla prébendée avait, entre Préfecture et Mairie, décidé de marquer (avec vingt ans de retard) la frauduleuse commémoration du « diktat » royal de 1491, par l'érection à grand orchestre, dans la niche centrale de l'Hôtel de Ville de Rennes, d'un monument outrageant, énorme groupe de bronze qui prétendait symboliser « l'Union » sous la forme provocatrice d'un agenouillement. Cette historique « Union », dont les Bretons du XX^e siècle sont communément assez mal informés — et pour cause ! — cette « Union » dont les circonstances tragiques ont pu faire dire très exactement à nos historiens indépendants, qu'en 1491 « la Bretagne se trouvait dans l'alternative d'une extermination complète ou de son union à la France » (1), cette « Union » de la force et du droit que nos ancêtres n'ont jamais acceptée de bon gré et que le temps, quoi qu'en puisse penser un Chateaubriand, n'a pas tellement légitimée (2), cette trop fameuse « Union » de 1491, les Bretons de 1910 pouvaient apprécier diversement l'opportunité de sa commémoration, mais tous, même les moins avertis, se refusaient à y voir une « Réunion » et encore moins un agenouillement, tel que l'avait figuré un sculpteur à gages, consacrant, dans une allégorie mensongère, le principe de l'asservissement et de la déchéance de leur pays.

Dès qu'avait été connue cette basse intrigue de la politique officielle, qui n'avait pas manqué de soulever en Bretagne une vive émotion, j'avais immédiatement réagi en lançant dans *Ar Bobl*, le journal d'avant-garde de Taldir-Jaffrennou, un appel à tous les Bretons, les incitant à se grouper pour barrer

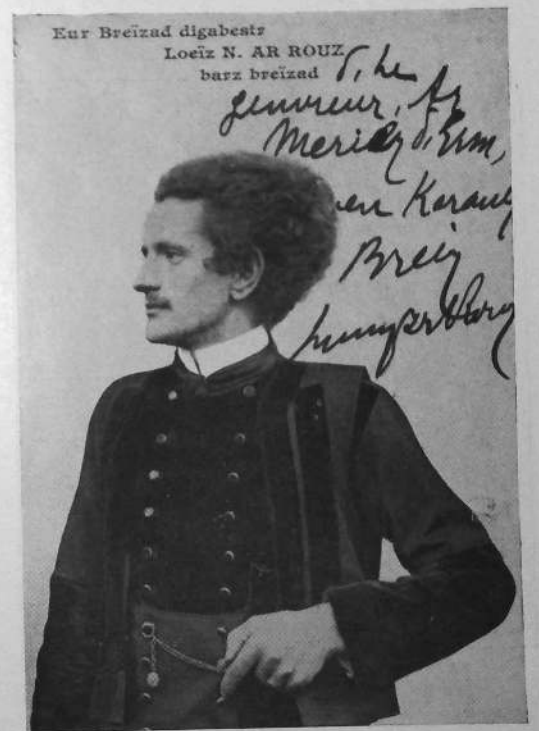
(1) PITRE-CHEVALIER : « *La Bretagne Ancienne et Moderne* » (1844).
 (2) « Pour que l'illégitimité devienne la légitimité, il suffit qu'elle dure ». CHATEAUBRIAND (*Mémoires d'Outre-Tombe*).



CAMILLE LE MERCIER D'ERM



EMILE MASSON
1869 - 1923



LOUIS N. LE ROUX
1890 - 1944



LOUIS N. LE ROUX
(en 1928)



J. DUCHAUCHIX
- 1882 - 1957



GEORGES LE RUMEUR
(MATHALIZ)
1882 - 1941



JOS LE BRAS
1889 - 1915



7 Août 1932. - 400 ans d'union !

la route au scandaleux projet et à constituer sans délai un groupement résolu d'action nationale. C'est alors et dans ces conditions très particulières que fut formé l'embryon de notre jeune *Parti Nationaliste* qui, aussitôt, entra en campagne, au cri de « *La Bretagne debout !* », entraînant dans son sillage la vieille *Union Régionaliste* et la plus vieille *Association Bretonne* et déclenchant dans tout le pays un mouvement de réprobation contre l'humiliation de Rennes. Ainsi, notre premier geste allait être de relever le défi au patriotisme breton, concrétisé par un « navet » officiel et attentatoire à la vérité historique, à la traditionnelle fierté d'un peuple qui se veut « libre » et dont il convenait tout au moins de ménager les illusions... Ce symbole de « l'Union » à genoux, ce fut dès lors, à nos yeux, avant même qu'il n'ait vu le jour, le « Monument de la Honte Nationale », — celui-là même qui, vingt ans plus tard, à l'occasion d'une nouvelle célébration du même ordre, devait, une belle nuit, voler en éclats.

Le premier noyau du petit groupe que j'avais pu constituer, pour faire obstacle à l'impudente entreprise des officiels de Rennes, comprenait, avec quelques vétérans en coulisse (dont notre cher Vallée), des spécimens assez variés de la nouvelle vague bretonne, depuis le Trégorois Louis N. Le Roux (« Gwenole Molène »), le Morlaisien Fanch Gourvil (« Barr Ilio ») et le Cornouaillais Yann Guichart (« Yann Kernevad »), recrutés à Carhaix dans l'équipe d'*Ar Bobl*, jusqu'aux Nantais Job Loyant (« Vadelez ») et Edouard Guéguen (« Douar-Gwë »), en passant par des Léonais comme l'instituteur Jos Le Bras (« Dirlem » - « Brezal »), future victime, en 1915, de la guerre inexpiable, le professeur Emile Masson (« Ewan Gwesnou » - « Brenn »), Brestois d'origine et socialiste actif, et Montjoa de Kermouster, alors émigré à Paris et sténographe parlementaire au Palais-Bourbon, auxquels s'étaient joints d'autres bons compagnons du Bro-Erec'h, du Porhoët, du Penthièvre et du pays de Rennes, comme André Guillemot (« Noël Kernejo »), Erwan Marec (« Hervé de Kerguilly »), l'abbé Stany Daniel (« Pol Suliac » - « Alan Gurval »), Francis Baumel (« Fanch L'Hermitte »), Joseph du Chauchix (« Ronan de Kerméné » - « Ar Meneziad »), Georges Le Rumeur (« Mathalizi » - « Mathilin Treger »), Henry d'Yvignac (« Maurice de Langoët »), et auxquels se joindront bientôt encore, sous la bannière d'hermines du premier P. N. B. : Lucie Geslin,

muse des Bretons de Paris, Henry de la Guichardière (« Samson de Kerheol » - « Telen Aour »), barde porte-glaive du *Gorsedd*, puis encore Eugène Coroller (« Jean de Coatgourrant »), père de Jeanne Coroller qui fut Madame R. du Guerny, et le barde « Ar Yeodet » - Boscher, — ces deux derniers, « Ar Yeodet » et Janig Koroller, tombés depuis pour leur patrie, comme les Perrot, les Lec'hvien, les Padellek, les Brikler, les Le Part et tant d'autres, abattus dans l'ombre en 1943-44 par les tueurs masqués de l'anti-Bretagne.

C'est par un retentissant manifeste, d'une juvénile virulence d'esprit et de forme, qu'en 1910 le *Parti Nationaliste Breton* était entré en lice. Ce manifeste du P. N. B., élaboré avec le concours de mes jeunes amis, publié d'abord en français par un journal de Saint-Brieuc, traduit en breton par notre maître Vallée, puis imprimé de nouveau, au début de 1911, sous la forme graphique d'un tract bilingue de deux pages, fut alors très largement diffusé par nos soins, accompagné d'une circulaire de présentation rédigée en termes assez violents et qui, « à la veille de l'odieuse inauguration du monument de Rennes », conviait les Bretons conscients et sincères à nous apporter leur adhésion ou leur appui. Cette circulaire, signée : « Le Comité du Parti Nationaliste Breton », portait à la suite et dans l'ordre alphabétique les sept noms suivants : E. Douar-Gwë, Ewan Gwesnou, Hervé de Kerguilly, Maurice de Langoët, C. Le Mercier d'Erm, Louis N. Le Roux, Pol Suliac.

Le hasard, sans doute, avait voulu que nous fussions sept, au départ, pour lever l'étendard de la nouvelle « rébellion », dernier sursaut (dernier en date) de l'éternelle résistance bretonne. Nous étions 7, en effet, — 7, le chiffre fatidique des anciens, 7, le « nombre parfait », — « les Sept » comme on nous appela alors ironiquement ! Nous nous étions réunis à sept pour former le noyau de ce premier Comité d'action « nationale » et pour signer l'appel enflammé qui répondait à la provocation des « pieds-noirs » de Rennes, récusait, en droit, le fait accompli et le principe même d'une « Union » mensongère imposée par la force, — Sept jeunes patriotes ardents et désintéressés (tous très jeunes même, sauf les deux vétérans « Gwesnou » et « Suliac » : l'un professeur de lycée en Bretagne, l'autre curé de campagne « exilé en France »), — Sept « romantiques » poètes de la Patrie bretonne, Sept

apôtres nouveaux d'une foi millénaire, — Sept, comme les 7 jours de la Genèse et les 7 jours de la semaine, — Sept, comme les 7 Sages de la Grèce, les 7 Chefs devant Thèbes, les 7 merveilles du monde antique, — Sept, comme les 7 plaies d'Égypte, les 7 et 7 vaches du Pharaon, les 7 circuits de Josué autour de Jéricho, — Sept, comme les 7 flambeaux du Temple, les 7 églises de la Bible, les 7 paroles du Christ, les 7 douleurs de la Vierge, — Sept, comme les 7 sacrements, les 7 mystères théologiques, les 7 péchés capitaux, — Sept, comme les 7 Dormants d'Ephèse, les 7 Saints de Bretagne, les 7 emblèmes d'un clan d'Irlande, — Sept, comme, dans la Fable, les 7 filles d'Atlas transmues en 7 Pléiades stellaires, — Sept, comme les 7 aèdes de la Pléiade alexandrine et les 7 poètes de la Pléiade française, — Sept enfin, comme, au siècle dernier, les 7 félibres de Provence et les 7 bardes précurseurs de la Renaissance bretonne...

Dans les mois qui précédèrent le carnaval rennais du 29 octobre 1911, le manifeste du P. N. B., — répandu à plusieurs milliers d'exemplaires, semé à tous les vents de la péninsule armoricaine et aussi en Celtie d'outre-mer : en Galles, en Écosse, en Irlande, largement distribué et notifié dans tous les milieux politiques et gouvernementaux, communiqué à la presse, tant en Bretagne qu'à Paris et à Londres, en Europe et même en Amérique, — ne pouvait manquer de produire une grosse sensation, voire de soulever des tempêtes. De violentes polémiques lui firent écho dans de nombreux journaux, alimentées d'ailleurs par la publication de brochures de propagande éditées par nous et par la prise de position, à nos côtés, pour « la Bretagne debout », de toutes les fractions, jusqu'aux plus modérées, du régionalisme breton.

C'est ainsi que l'*Union Régionaliste Bretonne*, animée par son président, le vaillant patriote Régis de l'Estourbeillon, faisait circuler et signer partout une énergique motion de protestation « contre l'attitude humiliée prêtée à la Bretagne devant la France » dans le monument projeté, « contre l'affront infligé à notre pays » et ressenti comme « une véritable injure au patriotisme breton ». Cet appel de l'U. R. B. était signé : Marquis de l'Estourbeillon (Député du Morbihan), président ; Roy, vice-président ; Ct de Carfort ; G. de Wismes ; Dr R. Le Fur (Directeur du *Breton de Paris*) ; A. Boscher (« Ar Yeodet ») ; Fr. Caurel ; E. Guil-

bot ; Pierre de Portgamp ; Ch. Daniélou (Député du Finistère) ; Vicomte de Pioger (Conseiller général) ; A. Boute-loup ; Arthur de Dieuleveult ; Arthur Louët ; Jean de Kercadio ; Marquis de la Moussaye ; Vicomte d'Herbais (Maire de Roscoff) ; Baron J. Surcouf (Avocat à la Cour de Paris) ; C. Le Mercier d'Erm ; Henry d'Yvignac ; Pierre Regnault.

Du côté du jeune P. N. B., nouveau fer de lance du Mouvement breton, qui poursuivait son recrutement à la faveur des circonstances, on se préparait à la bataille en fourbissant les armes d'une véhémence risquée. Tout en nous recommandant la prudence, notre bon doyen Fanch Vallée nous encourageait de la voix et du geste :

« Je vous ai donné sans restriction mon approbation, m'écrivait-il, quand vous déclarez que notre pays n'est pas une région, mais une *nation* et que nous devons être *nationalistes*, préoccupés avant tout de la défense de notre *nationalité* celtique. (...) Mais, quant aux moyens d'organiser cette défense, (...) mon expérience et aussi l'exemple de l'Irlande, où j'ai vécu en contact avec la *Ligue Gaëlique*, m'obligent à vous dire que le salut, pour notre *nationalité*, ne peut venir que d'un groupe de jeunes qui suivraient la route tracée par Douglas Hyde et ses amis. C'est-à-dire : 1°) Se refaire à soi-même une forte personnalité celtique par la pratique de la langue (bretonne) et la fréquentation assidue des autres Celtes, moins déchus ; 2°) Mener une action populaire énergique, par la langue, pour le maintien et le réveil de cette même personnalité dans la masse des Bretons. (...) Pour moi, c'est là le point de départ et la base nécessaire du relèvement *national*. » (Lettre du 9-5-1911).

Nous n'avions garde, en fait, de négliger l'aspect celtique de la « question bretonne » et l'appui que nous étions en droit d'attendre de nos frères de race. C'est ainsi que, vers la même époque, je recevais précisément du président de la puissante *Ligue Gaëlique*, — ce même Douglas Hyde qui, par la suite, devait, dans l'ordre politique, accéder à la Présidence de la République d'Irlande, — un message dont j'extrais ces lignes :

« ...J'ai lu, avec l'intérêt le plus vif, votre manifeste...
« ...Je tiens à vous assurer que vous avez toute la sympathie de la *Ligue Gaëlique* dans votre lutte pour la langue et la nationalité bretonnes. »

D'un peu partout en Bretagne nous arrivaient les approbations et les encouragements. Ainsi, ces mots d'Emile Masson, professeur au Lycée de Pontivy, militant socialiste et pacifiste libertaire :

« ...J'ai lu votre très courageux manifeste du *Parti Nationaliste Breton*. (...) Avec vous donc, en tout amour de notre chère Bretagne, meurtrie de chaînes. »

Et encore ceci, qui, parmi d'autres éloquentes témoignages, m'arrivait de mon vieux compagnon (jeune alors) Fanch Gourvil, de Morlaix (aujourd'hui l'un des rares survivants, avec moi-même et quelques autres, de cette héroïque époque). Fanch Gourvil en ce temps disciple aspirant du *Gorsedd* des Bardes sous le vocable « Barr Ilio » et sous le symbole du lierre (« Je meurs où je m'attache »), en ce temps-là aussi disciple fanatique de notre illustre précurseur Hersart de la Villemarqué et de son *Barzaz Breiz*, dont je lui dois, à lui Gourvil, la révélation et celle, en particulier, du chant fameux *An Alarc'h* :

« *Neventi vad d'ar Vretoned*
« *Ha malloz ru d'ar C'hallaoued !...* »

qu'il entonnait triomphalement dans nos réunions, d'une belle voix rauque et profonde. — Fanch Gourvil qui, depuis, aurait brûlé, dit-on, ce qu'il avait adoré, et qui, en cette veillée d'armes de 1911, dans l'élan généreux de sa foi neuve et de sa vérité première, me mandait de Morlaix, à la date du 5 mai 1911 :

« ...J'ai adressé ce matin une lettre à *Ar Bobl*, l'informant que je donne mon adhésion au *Parti Nationaliste Breton*... Je compte, dans quelque temps, publier une série d'articles conçus dans un esprit d'indépendance très marqué. Je préparerai aussi des tracts, que nous ferons imprimer et que nous distribuerons au jour dit.

« A propos, si j'en crois *L'Ouest-Eclair*, ce jour-là se trouverait être en Octobre. Nous avons donc le temps de nous concerter pour que ce délai soit employé fructueusement.

« Je suis enchanté des adhésions nouvelles que vous m'annoncez... Je vais me mettre sans tarder en relations avec Erwan Marec et Henry d'Yvignac, de façon à bien entretenir en nous le feu sacré qui nous anime.

« J'ai écrit à Le Roux, qui, lui aussi, m'a l'air tout décidé à marcher jusqu'au bout. Mais, comme il est pris pour le

« Service » et qu'à la date indiquée pour la « fête » il sera « sous les drapeaux », cela ne contrecarrera-t-il pas un peu ses intentions ? »...

Ainsi, dans l'euphorie d'un patriotisme retrouvé, renouant audacieusement une tradition immémoriale, naquit, en notre temps, le premier P. N. B.

(A suivre.)

« C'est l'administration façonnée par les Légistes de Philippe le Bel, les Intendants du Roi-Soleil, les Préfets de Napoléon et les Chefs de bureau de la République, qui a marqué la colonie, plus encore que la culture ou le négoce... »

« Ce régime de forte densité bureaucratique et de basses pressions politiques qu'on désigne par le terme d'administration directe, c'est, racisme mis à part, le régime intérieur en France... »

« L'Etat français dévoile son vrai visage quand il ôte le masque parlementaire : Vichy, l'occupation en Allemagne, le colonialisme ont révélé sa nature autoritaire et abstractrice. Il n'est à l'aise que dans une démocratie raréfiée. C'est sans doute pourquoi les libertés locales sont moins développées chez nous que dans tout autre grand pays d'Occident... Garottés par la tutelle préfectorale, tenus en surveillance par le Trésorier-payeur ou par le receveur municipal, le département ou la commune sont de plus en plus des déguisements qu'emprunte le pouvoir central. Leur affacement n'inquiète personne... »

« La démocratie française est une démocratie théorique parce qu'elle ne s'inscrit pas dans le même cadre que l'existence quotidienne. Il suffit pour constater cette rupture de lire les journaux de province... »

« La fonction publique s'est constituée dans le cadre unique d'un Etat marqué par ses origines militaires et par son histoire impérialiste. Ce fait aide à comprendre pourquoi les fonctionnaires français se comportent comme les conservateurs d'un principe transcendant, les concessionnaires de l'intérêt général, plutôt que comme les serviteurs d'une collectivité concrète. L'investiture populaire est fictive alors que la tradition absolutiste demeure vivace... »

CHARLES BRINDILLAC.

« Décoloniser la France », *Esprit*, décembre 1957.

Notes de Lecture

YANN POUPINOT, *Les Bretons à l'heure de l'Europe*, 188 pages, 9 NF.

Nouvelles Editions Latines, 1, rue Palatine, Paris VI^e.

Un ouvrage de Yann Poupinot est, dans le monde breton, un événement : l'érudition et le franc-parler de notre camarade sont réputés et méritent à ses textes une attentive étude. Je n'hésite pas à placer la trentaine de pages intitulée « Une colonie qui s'ignore » parmi les meilleurs exposés qui aient été faits sur la situation actuelle de la Bretagne, et tout militant se doit de les connaître à fond. Economiste compétent, Poupinot détruit bien des illusions, que des signes superficiels — comme le nombre des tracteurs dans le Finistère — ont pu faire naître : celui, par exemple, d'une certaine prospérité bretonne. « De 1946 à 1957, la richesse vive a diminué de 1 % en Loire-Atlantique, 4 % en Finistère, 6 % en Morbihan, 10 % en Ille-et-Vilaine et 24 % dans les Côtes-du-Nord. Par contre, dans le Rhône et la Seine l'augmentation était de 7 %... et même de 37 % en Moselle. De 1854 à 1954, la part de revenus encaissés en Bretagne tombe de 3,90 % du total français à 2,84 % ; mais celle des Parisiens passe de 14,9 % à 41,2 % » (p. 164). En continuelle récession, l'économie bretonne présente une autre caractéristique : elle est totalement sous la coupe du capital étranger ; les petits capitaux bretons s'investissent en Fonds d'Etat et à la Caisse d'Épargne et les capitalistes bretons préfèrent aller s'établir à Paris. La traditionnelle industrie du pays a été totalement démantelée et remplacée par une industrie de type colonial : exploitation de la main-d'œuvre et des ressources locales avec exportation des bénéfices. La Bretagne a la triste particularité des pays coloniaux d'exporter à la fois du capital, des matières premières, des produits alimentaires et des hommes. Avec ses 25.000 émigrés annuels, l'un des plus forts taux d'Europe Occidentale, la Bretagne perd, si l'on veut s'en tenir aux chiffres, 155 milliards par an (p. 81). Et que deviennent ces migrants ? Alors que sur 1.000 Parisiens il y a 70 membres des classes supérieures, 470 des classes moyennes et 460 prolétaires, les chiffres pour l'ensemble des émigrés bretons en banlieue sont

respectivement de 20, 280 et 700. Pour les émigrés originaires du canton de Callac, ils sont de 0, 192 et 808 (p. 162). Les faits rapportés par Poupinot sont légion : disparition des banques bretonnes, par exemple, absorbées par les établissements français. Ou encore, complète prise en charge par des non-Bretons des moyens d'information du pays, en l'occurrence les grands quotidiens. Yann Poupinot a une phrase prudente pour formuler les raisons de ce délabrement économique : « les pays sous-développés sont des pays *dépendants* » (p. 71 et 72), quel que soit d'ailleurs leur régime social. En termes plus clairs : la Bretagne souffre de sous-développement parce qu'elle n'est pas libre de se gérer elle-même. Soyons concis : parce qu'elle n'est pas libre.

Remarquons en passant que l'analyse de Poupinot fait un sort à ces plans qui veulent faire de l'agriculture et du tourisme les bases de notre vie économique : seule l'industrie nous sauvera.

Les pages de Poupinot sur l'histoire des Celtes et des Bretons sont souvent moins heureuses. Pourquoi ce masochisme qui présente les Celtes continentaux et insulaires comme de perpétuels vaincus, heureux dans la soumission et chez lesquels on n'est jamais en peine pour trouver un traître (pp. 14 et 15) ? Pontcallec et Mont-Louis comme « des hobereaux, compromis par Cellamare, qui échouèrent lamentablement (p. 46) ? La « querelle » d'Aiguillon - La Chalotais comme « un fait du jour divertissant » (p. 47) ? Ou la Chouannerie comme un informe rassemblement aux cris de « Dieu et Mon Roi, et Vive la Vraie Religion » (p. 159) ? Ce sont les thèses françaises, que nous nous refusons à adopter parce qu'elles sont fausses. Au comte de Botherel, qui n'aurait représenté que quelques nobles, pourquoi opposer Le Chapelier qui, lui, ne représentait que quelques bourgeois ? Car la réponse populaire, ce sont les Chouans qui l'ont donnée, et non pas le député de Rennes. Yann Poupinot peut bien nous dire (p. 40) que les États, assemblée d'une « centaine de bannerets », de 56 membres du clergé et d'une quarantaine de députés des villes, ne représentaient pas grand chose. Les Parlements des autres pays, y compris celui de France, si même il existait, n'étaient pas plus représentatifs. Au moins nos États gardaient-ils la légalité et la continuité bretonnes : le sort de notre pays eût assurément été différent s'ils avaient pu vivre jusqu'à l'ère de la démocratie. Et « ces privilèges — dont on se plaît aujourd'hui à faire étalage en certains milieux sous le nom de *libertés bretonnes* » (p. 40), pourquoi, si avoir un Parlement n'est qu'un « privilège », en faire aujourd'hui, en d'autres termes, une revendication du M.O.B. ? En fait, Poupinot nous donne son opinion sur certains événements

historiques. Ce n'est qu'une opinion. Et nous ne la trouvons pas toujours valable. Nous ne pouvons pas, comme lui, voir en « l'union » un « très honorable aboutissement » (p. 37). Nous préférons pieusement rechercher, dans les écrits d'historiens souvent hostiles ou dans un folklore recueilli par des traditionalistes qui tendaient à identifier nation et système social, les traces de notre ancienne grandeur et de la pérennité de notre nation. Que n'ont pas fait des historiens partiaux pour nous voler jusqu'à notre passé ? Pourquoi, — exemple parmi cent autres, — le texte du Traité d'« Union » a-t-il disparu ?

Je ne voudrais pas trop allonger ce compte rendu. Sur les chapitres finaux, qui traitent du Mouvement breton, je me bornerai à deux remarques.

La première concerne la langue bretonne. Il est très dange-reux d'écrire, comme notre ami le fait à la page 114, que c'est « une erreur » de penser « que toute langue a une mission de civilisation ». Nous en voilà aux langues à vocation comme nous en fûmes aux peuples à vocation : la vocation étant, bien entendu, de diriger les autres, de les utiliser et, si nécessaire, de les faire disparaître. Nous rejetons cette conception messianiste de l'évolution : il n'est pas de langues à mission supérieure comme il n'est pas de peuples à vocation supérieure. Il n'est pas de langues à vocation prolétaire comme il n'est pas de peuples destinés au servage. L'état d'une langue n'est que le reflet de la situation politique et économique de la communauté qui la pratique. Son expansion coïncide avec celle d'un système, d'une idéologie, ou d'un certain *way of life*. L'état pitoyable du breton n'est, sur le plan linguistique, que celui de cette « province qui, après avoir été morcelée, s'enfoncé dans l'hébètement » (p. 55). Mais, nationalistes, nous ne pouvons admettre que soit assigné au breton une zone, très limitée, d'action, ou plutôt d'inaction : s'il ne peut servir à tout, c'est qu'il n'est bon à servir à rien.

Je note d'ailleurs que Poupinot a saisi avec acuité l'usage politique que les adversaires du nationalisme pouvaient faire du problème linguistique : voir, par exemple, p. 112, ses lignes sur l'orthographe, et, p. 114, son jugement sur les tenants du « *brezhoneg hepken* » : « Quelques-uns des défenseurs de la langue bretonne croient devoir jeter la pierre aux nationalistes coupables à leurs yeux d'avoir souillé cette cause. Ils devraient plutôt reconnaître que s'il n'y avait pas eu une étincelle politique bretonne pour guider leurs premiers travaux, ils seraient assez en peine de citer beaucoup d'œuvres valables en breton moderne, et d'avoir un public à qui vendre leurs propres écrits ».

La seconde remarque que je voudrais faire concerne le nationalisme. Yann Poupinot n'a pas, à mon avis, noté clairement

les deux concepts, absolument opposés, que recouvre aujourd'hui ce vocable, qu'il tente d'éviter et remplace par « bretonnisme ». Il n'y a rien de commun entre le nationalisme français et le nationalisme breton : le premier est impérialiste, l'autre est libérateur. Le premier impose un joug, cherche à absorber des populations allogènes ; l'autre vise à préserver une forme de civilisation originale, et ainsi à enrichir le monde, alors que l'autre, par ses assimilations, l'appauvrit. Il serait souhaitable, j'en conviens, puisque les mots ont une telle importance, de trouver un terme nouveau qui ne comportât aucune ambiguïté. *Bretonnisme* ne convient pas : il semble faire de la Bretagne un problème *sui generis*, un cas d'espèce, alors qu'il est primordial de souligner l'aspect international de notre position ; il fait provincial, étriqué, égocentriste. Nationalisme, à tout prendre, est moins mauvais.

Du nationalisme, Yann Poupinot donne parfois une peinture caricaturale. Il écrit par exemple (p. 106) : « le nationalisme révolutionnaire du XIX^e siècle, du fait même qu'il... prétendait rétablir parfois une situation antérieure, telle l'indépendance perdue par voie de conquête, constituait... une régression de l'histoire ». Comme si, pour un malade, retrouver la santé perdue était une régression ! Le nationalisme ne consiste d'ailleurs pas à réclamer l'indépendance totale : il consiste simplement à réclamer, pour la Bretagne, autant d'indépendance que pour les autres. Ce degré d'indépendance varie, évidemment, avec le degré d'évolution du monde et d'organisation de l'Europe. Mais le P. N. B. a dès le début pensé en termes *Europe* et *Fédéralisme*. Et les nationalistes bretons sont toujours prêts à abandonner, au profit d'une organisation fédérale européenne, une partie de la souveraineté bretonne. Pour l'instant, il n'y a rien à abandonner, car de souveraineté bretonne, il n'y en a pas. Et, comme l'internationalisme passe par le nationalisme, le meilleur moyen d'aider à une organisation viable de l'Europe est de donner à cette cellule dont nous faisons partie, la Bretagne, les moyens d'y participer.

Yann Poupinot répète, dans son livre (p. 134), le slogan qu'il a lancé dans l'*Avenir* sur « l'appartement Bretagne dans l'immeuble France du quartier Europe ». Certains, qui n'aiment pas vivre en appartement, s'en sont affectés au point de bouder le M. O. B. Personnellement, je suis pour la petite maison familiale, et non pour l'appartement avec un propriétaire. Mais, outre qu'on ne peut avoir actuellement deux organisations bretonnes, il ne faut pas attacher à ce slogan plus de valeur qu'il n'en a. Poupinot ne dit-il pas lui-même (p. 139) qu'il « n'est pas déraisonnable d'envisager une Bretagne se détachant de la tutelle imposée par Paris pour entrer

comme cellule constituante dans l'Europe du XXI^e siècle ». Ce qui est, exactement, le point de vue des nationalistes.

Nous savons gré à notre ami Yann Poupinot d'avoir considéré le Mouvement breton comme un tout, de ne pas avoir escamoté certains faits ni certaines périodes, d'avoir placé le M. O. B. dans le cadre de la rénovation nationale et dans la lignée patriotique. « L'opposition locale à ces B. A., P. N. B., M. O. B., n'aura été en définitive que l'opposition d'arriérés agoïstes incapables de se perpétuer et de se moderniser autrement qu'en brimant les autres, après les avoir préalablement égarés » (p. 145). Un long commerce avec les chiffres et les statistiques, qui ont l'aridité pour éloquence, n'a pas entamé les belles qualités humaines de Poupinot et cet ennemi déclaré du sentimentalisme ne dédaigne pas d'en appeler, avec succès, à notre cœur : « Durant les années 1920 à 1930 quelques néo-Bretons donnèrent à leur pays ce qu'il n'avait plus depuis des siècles : un drapeau et un idéal. Rien ne leur fût épargné, des quolibets à la haine » (p. 147). Ces quolibets et cette haine, nous les partageons encore ensemble.

Mais nous continuerons à faire flotter le drapeau !

PER DENEZ.

LA BRETAGNE BOUGE (Michel Mohrt, *La Prison maritime*, Gallimard, 12,50 NF).

Sa bande rouge accrochait l'œil. J'ai donné dans le panneau : j'ai acheté le roman de Michel Mohrt, *La Prison Maritime*, édité par la NRF. Per Denez l'ayant su m'a demandé de le lire jusqu'au bout, pour en parler dans « Ar Vro ». Mais, de toute la littérature française contemporaine d'agrément je ne lis que *Les Aventures de Tintin*... Il a fallu m'exécuter. Vite j'ai remarqué que les connaissances de Michel Mohrt sur la Bretagne ne sont pas plus consistantes que les miennes en fait de roman parisien. « Les Bretons, chère amie... », il est de bon ton là-bas d'en parler en cette saison. Pourvu que ça ne dépasse pas un certain niveau de sérieux, très bas, les Renseignements Généraux y tiennent. Satisfaisant à ces deux conditions, le livre de M. Mohrt a gagné sa place aux vitrines de toutes les librairies de l'hexagone, a même pu prétendre au Goncourt. Ainsi les Français sauront que Erwan, c'est « la forme bretonne de Hervé » (p. 54), comme ils ont appris par un récent bulletin de la même NRF que « kenavo » c'était « bonjour ». Remplissant assurément aussi les deux conditions, *Démocratie* 61 (9 novembre) nous avertit qu'« il paraît impossible d'être plus Breton que Michel Mohrt ». C'est une femme qui signe l'article : « Cette carrure osseuse et athlétique, ce

regard gris, vert, bleu, cette chevelure de houle, cette peau sèche, tannée et cependant claire. Un vrai Celte... », mettez-moi ça en chanson, et le Breton se hissera bientôt près des cow-boys et des gitans dans le folklore midinette. Toujours cet hebdomadaire fait dire à M. Mohrt que « personne n'est autonomiste en Bretagne » — et M. Pleven alors ? — et aussi qu'il a choisi le sujet « pour faire la démonstration d'une certaine absurdité politique » ; on lui fait remarquer que les récents événements « donnent à votre parodie un curieux air de réalisme ». — « C'est vrai, répond-il. J'en ai été le premier surpris ». La réalité se rappelle à l'attention en effet parfois. L'aveu, sympathique à tout prendre, rejoint cet autre Hervé, dans le roman (p. 315) : « Hélas ! il m'est arrivé plus d'une fois dans ma vie d'entendre le triple chant du coq, et d'être resté muet. Mais lors même que j'eus cessé de m'intéresser au mouvement et que j'eus rompu avec mes amis, mon scepticisme en matière politique étant devenu total, j'ai toujours éprouvé de la honte à les abandonner. Plus d'une fois ai-je failli revendiquer des opinions que je ne partageais plus, tant me paraissaient grossières les critiques dont elles faisaient l'objet. Le mépris n'est pas toujours une revanche sûre. Et pourtant il faut se taire ». On voit là à peu près comment a tourné l'illustrateur de *Gorsedd Digor*, qui se faisait alors appeler Mikael Mohrt. Alors que le Mouvement Breton faisait peau neuve, entraît résolument dans son siècle avec *Breiz Atao*, *Gwalarn*, s'ancrait dans le réel, Michel Mohrt rebrous-sait chemin et s'aménageait un dix-neuvième siècle de volupté sauvage et distinguée, littéraire. On ne fait pas non plus toujours ce qu'on veut. « Comment sortir de cette geôle et n'être plus seul, si ce n'est en réinventant la vie ? » Ça c'est autre chose. Pas si seul, en tout cas ! Il y a ceux qui l'aiment bien leur Bretagne au regard gris, vert, bleu. Impossible de trouver mieux que Michel Mohrt pour fournir ces bonbons à leurs goûts désuets, impossible d'être plus breton.

Et du livre, tu n'en parles pas davantage ? Si. Grâce à lui la belle inscription LA BRETAGNE BOUGE a flamboyé à l'abri de centaines de vitrines. Qui fait mieux ?

ABANNA.

« Or, par la nature des choses, les documents émanent des puissants, des vainqueurs. Ainsi l'histoire n'est pas autre chose qu'une compilation des dépositions faites par les assassins relativement à leurs victimes et à eux-mêmes. »

SIMONE WEILL.

En plein labeur scientifique

Il se peut qu'à la lecture de mon article d'*Ar Vro*, n° 10, sur une citation dans la thèse de Monsieur Gourvil, certains esprits portés à l'indulgence aient pensé qu'une inadvertance est toujours possible dans un ouvrage aussi volumineux. Si je dis cela, ce n'est point que M. Gourvil se soit expliqué de quelque façon sur son « erreur » : je n'ai, cette fois, rien reçu de lui, et je n'ai pas connaissance qu'il ait fait paraître quoi que ce soit à ce sujet. Cependant le « blunder » en vaudrait la peine, et par les inexactitudes accumulées, et par l'importance des conclusions que ce texte gauchi lui avait permis de poser.

Mais enfin de tels procédés sont-ils inhabituels dans la thèse de M. Gourvil ? Est-ce de façon exceptionnelle que nous le voyons ne pas tenir un compte exact des données fournies par les documents, et, par la magie de son style et de son ardeur polémique, entraîner le lecteur peu averti à des conclusions dépassant largement les prémices ?

Je relis des pages du très intéressant chapitre 8 de la deuxième partie, où l'auteur examine les chants du *Barzaz* qui ont été retravaillés par la Villemarqué. Sur beaucoup de points d'ailleurs, je suis d'accord avec la thèse de M. Gourvil : il est clair, et nous le savons depuis longtemps, que la Villemarqué a remanié les chants populaires utilisés, qu'il a cherché à les vieillir, que ses commentaires sont souvent des hypothèses. Et cependant bien des phrases de M. Gourvil ne cessent de m'irriter, tant il sait mêler, de façon fort habile, les inexactitudes aux affirmations véridiques, le tout saupoudré d'épices polémiques à l'encontre des intentions et de l'honnêteté de la Villemarqué.

Je voudrais prendre quelques exemples de cette manière de faire. J'ai là sous les yeux les pages 430 et suivantes, sur *l'Epouse du Croisé* du « *Barzaz Breiz* » : elles démontrent facilement que dans le chant populaire primitif il n'est pas question de Croisade, les circonstances du départ pour l'armée restant bien imprécises. Mais la fin du commentaire voudrait pousser beaucoup plus loin : s'agit-il seulement d'un gentil-

homme ? Est-il vraiment question du manoir du Faouët ? La Villemarqué n'a-t-il pas été bien imprudent d'accorder un entier crédit à un détail si peu assuré ? Laissez-moi citer le texte lui-même :

« Les autres versions que l'on doit à Yan Kerhlen pour le pays de Vannes, à l'abbé Besco et à l'abbé Guillerm pour la Cornouaille sont de la même venue. Si dans l'une le « manoir du Faouët » est cité comme par la Villemarqué, aucune ne dépeint la cour d'honneur avec ses chevaliers. On voit comment, au prix d'un mince détail, et sans toucher au thème d'une complainte impossible à situer dans le temps, on pouvait transformer la pièce en un chant presque millénaire. » (p. 432).

Un peu plus loin, dans la Bibliographie de la même gwerze, de nouveau nous lisons :

« Abbé Besco, *Groeg ar C'hroazour*, texte communiqué à M. P. Le Roux par F. Vallée, et dont j'ai trouvé une copie dans les papiers de J. Ollivier. Le titre, emprunté au *Barzaz-Breiz*, ne saurait correspondre à celui de la version recueillie. » (p. 432).

Ainsi le procédé s'achève. Le lecteur intelligent doit comprendre qu'entre la pièce du *Barzaz* et celle de la tradition populaire, il n'y a aucune commune mesure (1).

Reprenons la phrase de M. Gourvil : « Si dans l'une (des versions) le « manoir du Faouët » est cité comme par la Villemarqué... », n'est-ce pas prétendre qu'il n'y a qu'une, et une seule des versions à parler du fameux manoir ? J'aurais souhaité, pour la facilité des recherches, que M. Gourvil mentionnât la version dont il voulait parler. Il ne l'a pas fait. Livrons-nous donc à ce petit travail. Est-ce la première version de Luzel, *Gwerziou I*, p. 198 :

« Si vous êtes la grande dame du Manoir du Faouët... »

(1) Pour les personnes que la question intéresse, je dois relever que la Bibliographie donnée pour *l'Épouse du Croisé*, à la page 432, est fautive dans trois citations sur six. Pour l'abbé Guillerm, la référence ne se trouve pas aux pages 177-181, mais 187-191. Dans Louis Le Guennec, *En Breizh-Izel, autrefois*, je ne trouve aux pages indiquées qu'un article sur la Révolte du Léon en mars 1793, mais à la page 36 nous avons bien mention de notre affaire dans une étude sur le « *Barzaz-Breiz* ». *Berjeren*, de Yan Kerhlen ne se trouve pas non plus à la page mentionnée de la « *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* », mais aux pages 37-47, tome II, 1890.

ou bien la variante que Luzel cite en note à la même page :

« Pour aller tous deux ensemble au Manoir du Faouët... »

ou bien le texte de l'abbé Guillerm, intitulé :

« *La Dame du Faouët* »

non sans raison car, par trois fois, couplets 7, 8 et 9, il est mention de la bonne dame du Manoir du Faouët ?

Si la Bibliographie de Monsieur Gourvil était plus complète, il aurait pu donner les références de notre gwerze dans la *Collection Penguern*. Elle y est connue sous le nom de Itron ar Faouët, la Dame du Faouët. Il aurait relevé, au tome 90, deux versions, feuillets 114-115 et feuillets 240-242, avec le vers inquiétant :

« *Bien que je sois sur la lande avec mes brebis, je suis la belle Dame du Manoir du Faouët* ».

Dans le texte de l'abbé Besco lui-même (Monsieur Gourvil semble ignorer qu'il a été publié dans les « *Annales de Bretagne* », 1938, p. 240-247, sous le titre séditieux : *Greg ar C'hroazour*) il est question toujours d'un manoir. Ainsi que dans le texte, non cité par M. Gourvil, dans « *Herrieu* », *Chansons Populaires du Pays de Vannes*, p. 166-169, il est question de manoir et de seigneur. Mais le cauchemar nous poursuit : dans le prochain numéro de *Gwerin*, je publie un texte des manuscrits de Milin, la bergère y est encore :

« *la jeune marquise du Manoir du Faouët* ».

Moi-même j'ai aussi recueilli une version de la gwerze, assez complète ma foi : c'était à Saint-Pol-de-Léon, chez M. le Chanoine Favé. C'est hallucinant, voici toujours le même vers :

« *Je suis la belle dame du Manoir du Faouët* ».

Je ne sais plus où j'en suis... je vous laisse le soin de compter.

Je tourne en sens inverse les pages de la « *Thèse* » ; je m'arrête au titre *Héloïse et Abailard*. Dans une certaine mesure on peut être de l'avis de M. Gourvil : il y a des ver-

sions, celles de la *Collection Penguern* en particulier, qui donnent bien l'impression que la pièce s'inspire de procès de sorcellerie. Le nom de la sorcière est bien problématique. Mais, à mon avis, cela ne résout pas toutes les difficultés d'une gwerze particulièrement ardue. Pour M. Gourvil, les choses sont plus simples : non seulement cette gwerze ne concerne pas Héloïse et Alaïbard, mais, à y regarder de près, on ne saurait même retenir la mention du clerc séducteur. Voici d'ailleurs le passage :

« Mais dans une certaine variante recueillie par Luzel au pays de Lannion, à une question posée par le procureur fiscal, pour savoir qui l'aurait initiée à ses secrets maléfiques, Jeannette répond :

« C'est un pâtre de moutons qui était chez mon père et pour être pâtre, celui-là était bien instruit.

« Il m'emmenait toutes les nuits au sabbat ; hélas, j'étais jeune et j'y ai profité. » (p. 427)

Et la phrase péremptoire :

« *Jannedik* n'est donc pas *Loïza*, et son mauvais génie n'est pas le clerc Abailard, mais un simple gardeur de moutons. » (p. 428)

Regardons les choses de plus près. Pour M. Gourvil, la sorcière est donc Janedik, sans plus... Ce n'est pas si sûr ; dans une des versions de la *Collection Penguern*, la sorcière est bien Janedik, mais dans une autre, tome 90, feuillets 221-226, elle s'appelle Katellik ar Gall. Ailleurs, dans un texte non signalé par M. Gourvil, et publié par le Chanoine Pérennès (« *Annales de Bretagne* », 1938, p. 218, variante communiquée par Yeun Le Goff, notaire à Gouézec), il s'agit d'une personne sans nom aucun : la fille du Baron. Il n'est pas impensable que la gwerze ait porté des noms très différents, et même celui de *Loïza*.

Quant au mauvais génie de la sorcière, à côté du gardien de moutons de Luzel, première version, la deuxième nous dit que l'initiateur de la sorcière est :

« un jeune clerc qui était chez mon père ».

Même refrain dans le texte des « *Annales de Bretagne* » :

« un jeune clerc, à la maison, chez mon père ».

Et j'ai là, sous les yeux, deux des versions de la *Collection Penguern*, celles du volume 90. Dans l'une (feuillets 179-180) c'est :

« un jeune écolier, à la maison, chez mon père », dans l'autre (feuillets 221-225), toujours le même personnage : « un jeune clerc qui était chez mon père ».

Voici donc ce clerc fantôme qui réapparaît bien souvent. C'est un mauvais génie que le feu des bûchers, ou plutôt des documents détruits, n'a pas encore réduit en cendres.

Tout ceci devrait inviter M. Gourvil à une certaine prudence sinon à quelque rigueur scientifique.

Mais avant de passer outre, admirons la douce subtilité de la phrase qui suit (p. 428) :

« Il est probable que la pièce... a été inspirée par un des nombreux procès de sorcellerie qui eurent lieu au cours des XVII^e et XVIII^e siècles... »

Comme s'il avait fallu attendre le XVII^e siècle pour voir de semblables procès ! Le lecteur moyen, même Breton, ignore bien l'Histoire. Mais enfin !

Et de nouveau, je tourne quelques feuillets. Je m'arrête au fameux passage de « *Lez-Breiz* », le *Chevalier du Roi* et le *More du Roi*. Comme tout le monde sait, ou devrait le savoir, ces deux pièces ne constituent pas tout l'ensemble intitulé *Lez-Breiz*, mais seulement les morceaux de ce poème qui ont été numérotés III et IV dans le *Barzaz*. Le reste pose un problème différent.

Avec raison, M. Gourvil rapproche et compare ces passages avec les chants populaires parallèles connus sous le nom de *Lézobré*. Il résume ce que dit Louis Le Guennec, après Pol de Courcy, sur ce personnage historique que fut Jean de Lannion, seigneur de Les Aubrays, au début du XVII^e siècle (1). Mais

(1) J'ai la faiblesse de beaucoup tenir à la précision des bibliographies ; on a beau faire, il est rare qu'elles soient sans erreur. Ici, pour *Lez-Breiz*, la référence à Le Guennec est inexacte en partie ; ce n'est pas le volume *Choses et Gens de Bretagne* auquel il faut se reporter, mais le tome IV *En Breiz-Izel, autrefois*.

Notons aussi que la bibliographie est incomplète sur un point que je crois important. Bien que le recueil de *Bourgeois* soit cité à la Bibliographie générale, page 582, il ne semble pas qu'il ait retenu l'attention critique de M. Gourvil. Le Colonel *Bourgeois* donne cependant, p. 91-93, une version de la gwerze qui n'est pas sans intérêt et de plus, aux pages suivantes 94-96, il donne *Guillaovic Calve*, dont nous aurons l'occasion de reparler.

ce gentilhomme ne présente rien de commun avec la gwerze populaire ; c'est un placide seigneur, non seulement sans démêlés avec la Couronne, mais encore fidèle serviteur des intérêts du Roi. Alors ? Oh ! c'est très simple. Les Aubrays était connu pour sa grande force, sa stature géante. Alors, de ce minime point de départ, l'imagination celtique que tout le monde sait infinie a bâti cet extraordinaire roman de chevalerie qu'est la gwerze de *Lézobré*. Et voici comment se font les chants populaires :

« Il est difficile de le dire, mais il est de fait qu'après sa mort Les Aubrays dut se voir auréolé d'une réputation extraordinaire, éclipsant largement celle dont il jouit de son vivant ; il est de fait qu'une gwerze lui fut consacrée, dans laquelle les chanteurs du Goëlo et du Trégor ne se privèrent sans doute pas, de génération en génération, d'ajouter quelques broderies pour embellir celle qu'ils avaient apprise ; de telle sorte qu'au bout de deux siècles elle parvint à la Villemarqué, à Luzel et à de Penguern avec des amplifications remarquables, pleines d'in vraisemblances et de naïvetés. » (p. 424-425)

Mais... il y a plusieurs mais ! Sur quoi M. Gourvil bâtit-il ses suppositions ? Il a soin de ne pas nous renseigner. « Il est difficile de le dire, mais c'est un fait. » Si c'est un fait que la gwerze, partie de peu de chose, soit allée s'amplifiant sans cesse, nous devrions en avoir des témoins divers et nombreux. Le XVII^e siècle n'est pas loin, nous devrions avoir des gwerzes plus près de l'histoire, d'autres plus légendaires, jusqu'aux dernières où le point de départ se trouverait éliminé.

Hélas ! s'il est une gwerze qui présente peu de variations fondamentales dans toutes les leçons que nous possédons, c'est bien celle de *Lézobré*. Les textes concordent parfaitement. Ce sont toujours sous des formes semblables les deux mêmes épisodes : 1) L'émissaire du Roi qui vient trouver *Lézobré* pour le défier en combat singulier, et qui perd la partie, tué par le chevalier breton ; 2) C'est le More du Roi que *Lézobré* doit à son tour combattre, mais sur lequel il triomphe avec l'appui de sainte Anne. A part cette mention de sainte Anne, comme nous sommes loin du XVII^e siècle, et encore plus du XVIII^e. On imagine mal comment la fantaisie bretonne, si débridée qu'elle soit, aurait pu inventer, en pleine époque moderne, ce personnage étrange du *More du Roi* pour l'opposer au puissant mais placide Seigneur des Aubrays. Je m'étonne que M. Gourvil n'ait pas perçu les invraisemblances de son hypo-

thèse ; les fondements de telles suppositions, je les cherche en vain. Où les trouver, sinon dans le désir de montrer que la Villemarqué a fabulé, mais n'est-ce pas contre M. Gourvil que cette accusation peut aussi bien se retourner ?

Tout cela, le lecteur moyen de la Thèse ne s'en doutera pas, il acceptera les conclusions de l'auteur parce qu'il n'a pas les moyens de critiquer ses affirmations : quel est celui qui aura pu se plonger dans le fatras des Chants populaires bretons, assez pour percevoir la faiblesse des hypothèses de M. Gourvil ?

Mais... il y a beaucoup d'autres mais !

Il y a des données fort étranges dans nos chansons populaires que M. Gourvil se garde bien de nous signaler.

La légende de l'homme à la force extraordinaire, défenseur des faibles, nous la retrouvons dans *Guillaouic Calve* : dans Luzel, tome II des *Gwerziou*, c'est une sorte d'Hercule breton jouant de la massue. Le personnage reparait dans *Pengwern*, au tome 91. De nouveau dans *Bourgeois*, p. 94. Et ici nous voyons notre Hercule se mesurer avec le More du Roi, comme dans *Lézobré*. Quant au More, il revit encore dans la gwerze *Le Grand Sarrazin*, que F. Vallée a publiée dans le « Fureteur Breton », tome VI, p. 106-108 et 136-138. Il n'est plus au service du Roi, mais seigneur de Babylone, il finit par payer de sa mort tous ses méfaits, et la chanson se termine par ces mots aux accents plutôt vigoureux :

« Ils retournèrent à Kermorvan, leur petite sœur vint avec eux, leur petite sœur et la tête du More, et lorsqu'ils allaient à la guerre plus tard, ils emportaient avec eux la tête du More pour leur servir de bannière. »

Sommes-nous encore dans l'histoire, sommes-nous au XVII^e siècle, au XVIII^e, ou bien plutôt en pleine légende ? Non, le mot légende est encore trop faible, nous sommes en plein mythe. Des mythes qui sont bien étrangers au personnage historique de les Aubrays ou de tout autre, des mythes qui sont antérieurs à tous les personnages auxquels ils ont pu coller. Ne vous en déplaise, M. Gourvil ; l'ordre naturel des choses, ce n'est pas la Villemarqué qui l'a renversé comme vous le prétendez (1), mais vous-même. Le mythe préexiste à *Lézobré* ; il accroche le personnage au passage et, de fait,

(1) p. 426.

vous donne un texte qui, dans son état présent, doit être du XVII^e siècle environ. La difficulté est justement de déterminer la raison de cette rencontre : la force extraordinaire de Jean de Lannion ? ou une similitude de nom avec un personnage antérieur ? Qui pourra le dire ? Pourquoi les gwerzes ne parlent-elles jamais de Jean de Lannion, mais toujours de Lézobré ?

Et puisque les mythes ont un sens, que nous voyons Lézobré triompher deux fois contre le Roi de France, on comprend très bien la Villemarqué. Son tort à lui aussi est de vouloir faire du mythe une peinture de faits historiques, d'identifier à Morvan ce personnage de légende. Mais dans une certaine mesure la Villemarqué avait vu juste.

Lézobré, ne vous en déplaise, Monsieur Gourvil, c'est le mythe de l'indépendance bretonne. Horreur ! Des sentiments nationalistes auraient-ils une existence réelle et scientifique, jusque dans les chansons populaires ?

MAOZ DEZ GLANNDOUR.

BRETONS

si vous voulez une radio vraiment bretonne
adhérez à l'

ASSOCIATION DES AUDITEURS BRETONS DE LA R. T. F.

Cotisation annuelle : 2,00 NF par an

(envoyer timbres-poste si l'on désire)

GRATUIT POUR LES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

Secrétariat : M. MOREAU, libraire, TRÉGUIER, Côtes-du-Nord

Livres, Journaux et Revues

C'est, évidemment, le livre de Yann Poupinot qui retient l'intérêt (on en trouvera un compte rendu critique sur une autre page) : à lire par tous.

L'AVENIR, de Novembre, traite largement du Congrès de Redon. Se rappeler les paroles de Yann Fouéré : « Les Bretons n'auront que ce qu'ils prendront ».

CELTIA, la Tribune Libre de Bretagne Réelle, consacre un numéro de 8 pages à « AR VRO » : attention à laquelle nous sommes sensibles. Nous remercions Jacques Gallo de ses louanges comme de ses critiques. **La B. R.** a d'autre part édité un important PANORAMA DES FABRICATIONS ET DES PRODUCTIONS DE LA RÉGION BRETONNE. Effort à soutenir. Il faut lancer une campagne : *Achetez breton !* Le PANORAMA en est l'outil indispensable.

J'ouvre toujours **STURIER-YAOUANKIZ** avec le même plaisir. Est-il encore des jeunes qui n'y soient pas abonnés ? Voir : *Les Celtes et le Marché commun*, de A. J. R. Peniarth. Belles illustrations de Sklerijenn ar Gwiader.

AR BED KELTIEK reste le seul magazine mensuel en breton. J'apprécie particulièrement les chants, sur des thèmes modernes, de Roparz Hemon. J'en souhaite l'édition en recueil.

PREDER consacre son cahier 26 à la philosophie : traduction de Nikolai Berdiaeff par Pol Rolland-Gwalc'h, o. f. m., SPERED HA BOUD. On annonce, comme prochain cahier, la suite du *Dictionnaire Historique* de Roparz Hemon.

AL LIAMM, n° 88, présente des poèmes de Maodez Glanndour, des nouvelles de Yeun ar Gow et Vefa de Bellaing, un exposé de Jil Ewan sur les « Beilhadegoù Treger », des traductions ou adaptations de Roparz Hemon et Ronan Huon. Par Yann-Ber Piriou, un bon texte sur les poètes nationalistes algériens, sujet tabou ! Bretonnants qui n'êtes pas encore abonnés à « Al Liamm », qu'attendez-vous ?

Pour Noël et le Nouvel An : calendrier de poche « Al Liamm », 3,00 NF les 10. Le demander à Per Bodenan, Verger Saint-Yves, Stang ar C'hoad, Kerfeunteun, Quimper - C.C.P. 212-23 Rennes.

Nouvel An ? Voulez-vous faire plaisir à vos enfants ? Aux enfants de vos amis ? Alors, n'oubliez pas : le catalogue **LEVRIOU AR VUGALE**, 15 titres parus, vous offre trois nouveautés, délicieux ouvrages de standard international. Ce numéro « Ar Vro » contient une feuille de commande : utilisez-la.

PUBLICATIONS BRETONNES :

En breton : AL LIAMM (bimestriel) 12 NF (beau papier 15 NF). Directeur R. HUON, 132, rue de Verdun, Brest. Trésorerie P. LE BIHAN, 6, Domaine des Hocquettes, Suresnes (Seine). C.C.P. 5349-06 Paris. — HOR YEZH (trimestriel) 10 NF. Mlle J. QUEILLE, 47, rue Notre-Dame, Guingamp (Côtes-du-Nord). C.C.P. 1240-22 Rennes. — PREDER (12 n^{os} l'an) 36 NF. Dr ETIENNE, Châteaulin (Finistère). C.C.P. 16.093-13 Paris. — BARR-HEOL - WAR FEIZ HA BREIZH (trimestriel) 5 NF. Abbé LC CLERC, recteur, Buhulien (C.-d.-N.). C.C.P. 91-764 Rennes. — AR BEDENN EVIT AR VRO (apériodique). Mlle SAINT-GAL DE PONS, Keresperz, Louanec (C.-d.-N.). — AR BED KELTIEK (mensuel) 7 NF. AR BED KELTIEK, 21 rue de Dixmude, Brest. C.C.P. 1907-07 Rennes. — SKOL (trimestriel) 10 NF. SKOL, Plouézec (C.-d.-N.). C.C.P. 1911-06 Rennes. — GWERIN, supplément bi-annuel de « Hor Yezh », 10 NF l'an. C.C.P. de Hor Yezh.

Bilingues ou de langue française : L'AVENIR (mensuel) 5 NF. B. P. 89, Brét, C.C.P. 1132-86 Rennes. — AR SONER (mensuel) 10 NF. P. MONJARRET, 18, boulevard Joffre, Lorient. C.C.P. 1436-15 Nantes. — STURIER YAOUANKIZ (mensuel) 6 NF. Yann BOUESSEL DU BOURG, 38, avenue Emile-Zola, Paris (15^e). C.C.P. 1374-03 Rennes. — MISSION BRETONNE (hebdomadaire) 12 NF. 6, rue de l'Eglise, Paris (15^e). C.C.P. 8301-85 Paris. — CELTIA (bimensuel) 10 NF. J. QUATREBŒUFS, Merdrignac (C.-d.-N.). C.C.P. 754-82 Rennes. — AN TRIBANN (trimestriel) 7,50 NF. GORSEDD, 70, avenue du Plessis-Tison, Nantes. C.C.P. 1907-81 Nantes. — LA VIE BRETONNE (mensuel) 8 NF. 1, rue Poullain-Duparc, Rennes (L.-et-V.). C.C.P. 295-41 Rennes.

En anglais : BRETON NEWS, Linton, Fassaroe Lane, Fassaroe, Bray, C^o Wicklow, Irlande. — CELTIC VOICE, Graham Bros., 5, The Street, Didmarton, Badminton, Glos. Angleterre, 5 shillings.

J. LE MELINER & C^{ie}
LANGUIDIC (Morbihan)

Tél. 1 Kergonan

- Fabrique d'aliments composés pour tous animaux d'élevage.
- Abattoir et expédition de volailles.
- Plumes - Oreillers.

AU SERVICE DE L'ÉLEVEUR BRETON

MAGADUR

La grande marque bretonne de l'alimentation animale

D'AUTRES L'ONT DIT... (1)

BENEAD

Ces dernières semaines, j'ai dû donner mes soins à une jeune Parisienne, venue chercher, grâce au climat vivifiant de la côte, l'amélioration de sa santé. Les dispositions intelligentes et humaines de la Sécurité Sociale avaient interdit son envoi en maison de repos, car, sortie peu avant de l'école, elle n'avait pas encore travaillé une année pleine et, d'autre part, ayant 18 ans, elle n'était plus à la charge de sa mère, modeste employée, veuve de surcroît. Récemment opérée d'une affection longue et grave, la bienveillance prévoyante de l'Administration française ne lui laissait d'autre issue que d'attendre une rechute dans son minuscule et étouffant appartement parisien. Elle avait eu cependant cette chance inespérée d'être accueillie par une parente, dans une charmante villa donnant directement sur la mer. Sous le soleil éclatant de cet exceptionnel mois de septembre, aspirer à pleins poumons l'air balsamique des pins, en contemplant les Sept Iles, barques rousses cinglant vers le large... Quel rêve !

Vous étonnerais-je en vous disant que ma jeune dinde n'avait pourtant qu'une envie, celle de se retrouver, le plus tôt possible, dans l'enfer nauséabond de son arrondissement populeux et bruyant ? Comment peut-on être Breton ? Comment peut-on vivre hors Paris ? Contre ce virus de « Paris über alles », il n'y a pas de streptomycine efficace. Nos chers technocrates le cultivent amoureuxment, la Radio l'entretient à nos frais avec ses chansons stupides, et la Presse, et le Cinéma... Il n'y a pas jusqu'aux Petites Annonces Immobilières qui ne retiennent comme unique étalon de valeur la plus ou moins grande proximité de la capitale française : Moulin modernisé, 200 km... ; Belle ferme, 150 km... Inutile de préciser davantage. Seule compte la distance entre votre girouette et la Tour Eiffel !

Il y a longtemps que de bons esprits, parmi les Français

(1) Sous ce titre, nous voudrions grouper, très librement, des passages extraits de revues ou de livres récents, qui nous paraissent de nature à éclairer la conjoncture de la Bretagne.

eux-mêmes, ont vu le danger. Etudiant les « *Idées politiques de Mirabeau* », le duc de Castries nous dit :

« Mirabeau voit comme grand obstacle à tout gouvernement la trop grande importance de la capitale de la Nation (1790). Pour lui, Paris « sphinx de la Révolution » représente un danger permanent pour « l'exercice de la souveraineté en corps de nation », en raison de tous les risques à l'égard du reste du territoire qu'y comporte le moindre mouvement d'opinion.

Beaucoup moins tendre encore sera, quarante ans plus tard, le jeune Ozanam venu étudier à Paris, qui écrit en décembre 1831 à son ami Ernest Falconnet :

« Je ne puis prendre racine dans ce sol étranger. Je sens en moi quelque chose d'une indicible délicatesse qui se flétrit à l'air de la capitale. Paris me déplaît parce qu'il n'y a pas ici de vie, de foi, point d'amour. C'est comme un vaste cadavre auquel je me sens attaché, tout jeune et tout vivant, dont la froideur me glace et dont la corruption me tue. C'est vraiment au milieu de ce désert moral que l'on comprend bien et que l'on répète avec amour ce cri du prophète : *Habitavi cum habitantibus Cedar...* »

Et vers la même date, à sa mère :

« Me voilà jeté sans appui dans cette capitale de l'égoïsme, dans ce tourbillon des passions et des erreurs humaines. »

Faisons la part de l'exaltation romantique. Mais plus dur encore est ce que nous disent des Français d'aujourd'hui dans l'inexorable langage des précisions chiffrées. Et par exemple, ce qui suit :

Paris, chancre monstrueux, et sa région en expansion constante, comptent actuellement huit millions d'habitants, soit un cinquième de la population totale de la France ! 240 habitants, en moyenne, s'y agglutinent sur un hectare (565 dans le 3^e arrondissement), alors que New-York n'en compte que 99 pour une égale surface. Chacune de ces sardines en boîte ne dispose que 1,24 mètre carré de verdure, tandis que l'habitant de Washington jouit de 50 mètres carrés. Aucun espoir d'agrandir ce coin-jardin lilliputien puisqu'on en est à chercher désespérément les quelque 800 ha dont on a absolument besoin... pour les cimetières. En été sec, l'eau de Seine comporte une proportion d'un tiers d'eau d'égoûts...

Et malgré ces conditions hygiéniques lamentables, les Français et les Bretons surtout, hélas, continuent d'affluer, si bien que depuis près d'un siècle, seule la population parisienne augmente, le reste demeurant stationnaire : environ 35 millions. Aussi, pour ne donner qu'un exemple : l'Université de Paris groupe 42 % de la population estudiantine de Métropole et d'Algérie.

Monstrueuse centralisation qui amène un sourire ironique sur les lèvres des étrangers, même très francophiles, tel le Belge Charles d'Ydewalle :

« Puisque la France est un pays de centralisation, puisque de Richelieu à Bonaparte et à Jules Grévy, l'effort se maintient de ramener tous les Français à une même discipline bourbonnienne ou jacobine, il convient que ses professeurs soient moulés dans une même Académie. Battus comme une même monnaie, de la même frappe, ils iront distribuer aux quatre coins de la France une même culture française... Situation incompréhensible à des esprits anglo-saxons... Hâtons-nous d'ajouter que de plus qualifiés que nous ont déjà découvert les côtés fallacieux de cette méthode. L'Université de France est en perpétuelle gésine et sans cesse se préoccupe de l'emploi de ses diplômés. »

Plus que jamais, cependant, nous aurions besoin de maîtres à penser et non de robots. Comme le dit très bien Paul Huvelin :

« C'est la culture qui nous aidera à restituer à notre vie industrielle sa *dimension fraternelle, universelle* (2). Nous devons donc nous appuyer sur les maîtres de la culture. Nous avons besoin de leur compréhension, de leur coopération féconde. »

Mais comment voulez-vous que des esprits ainsi fabriqués en série puissent s'ouvrir aux aspirations d'autres castes que la leur, comprendre la culture d'autres races ? Impuissance et stérilité dont nous ne pouvons encore mesurer les conséquences, que pressent cependant un G. Marcel quand il publie la confession d'un étudiant indien, un moment séduit par la propagande communiste :

(2) C'est nous qui soulignons.

« Les ambassades occidentales, écrit cet étudiant, avaient beau nous convaincre de sa supériorité, elles nous rapprochaient pas de l'Ouest pour autant. Par contre, une lettre de l'attaché culturel soviétique, vantant le potentiel de la culture indienne, échauffa une sympathie que les promesses de confort n'avaient pas éveillée. »

Gorges Rioud nous rapporte une anecdote qui va dans le même sens :

« N'ai-je pas entendu un prêtre africain commenter le *Te Deum* du premier anniversaire de sa République en louant Dieu que soit inscrite au calendrier une cérémonie qui ne serait pas une commémoration d'inspiration étrangère... il rangeait entre autres dans cette catégorie la fête de Jeanne d'Arc. »

Pleins d'enseignement à cet égard sont les deux gros volumes que Pierre Blanchard vient de consacrer au Vénérable Libermann (3), ce Juif alsacien qui réunit à sa communauté naissante la vieille Congrégation du Saint-Esprit, fondée par le grand Rennais qui a nom Claude Poullart des Places. Rien de plus juste que les savoureuses remarques émises le 7 juillet 1847 par un Savoyard, Monseigneur Truffet, vicaire apostolique des Deux Guinées, dans son Rapport à la Congrégation romaine de la Propagande :

« Je prévois que, malgré toute notre modération, les Européens, surtout le Gouvernement français, nous feront un grave obstacle. Les Français comme individus sont généreux et peuvent nous être utiles : dès qu'ils représentent les préjugés et les tendances de l'autorité civile, ils sont tracassiers et absurdes (4). Ils voudraient qu'une mission fût une propagande commerciale. »

« Daignez considérer, mon Général, dit Debré, que les Français n'attendent pas que je sois devenu Premier Ministre, pour contracter le « tracassin ».

(3) Desclée, 1960.

(4) Il n'y a pas que les Français, hélas ! Voici ce que Monsieur de Celles, ambassadeur des Pays-Bas, pensait de son collègue, notre compatriote :

« Monsieur de Chateaubriand est un vaste génie qui fait de la politique qui chasserait le Turc, le Pape, et tout ce qui ne reconnaîtra pas la suprématie de la France : il ne conçoit pas que le Cabinet des Tuileries ne domine pas tout. »

Y compris son propre pays, malheureusement !

Chronique des Nations

« Les nations ne meurent pas ; humiliées et opprimées, elles portent, frémissantes, le joug qui leur est imposé, préparant la revanche... »

(Benoît XV, 1915.)

« Responsable, avec quelques camarades, de la « Chronique des Nations », je voudrais brièvement expliquer ici les raisons de cette innovation. Il s'agit, en dégagant les nouvelles étrangères du « Tour d'Horizon », de laisser à celui-ci un caractère essentiellement breton et événementiel. Il s'agit ensuite d'offrir à nos lecteurs, sous une forme moderne et attrayante, un digest de la vie nationaliste du monde. Tous les amis d'Ar Vro n'ont ni le temps ni les moyens de lire la documentation abondante nécessaire. Puisse cette lecture les reconforter : nous ne sommes pas seuls à lutter ! La décolonisation est en marche, mais elle n'est pas terminée... Puisse aussi ces nouvelles variées leur donner... des idées. Nous aurions ainsi été utiles à notre pays. »

R. L.

CELTIE

PAYS DE GALLES.

Elections.

Le Parti National vient d'enlever un nouveau siège au Labour Party dans les vallées minières du sud. M. Ted Merriman vient d'être élu, avec une majorité de plus de cent voix, au conseil urbain d'Ogwr et Garw.

La décision du Président du Parti Gallois, M. Gwynfor Evans, de ne pas se représenter aux prochaines élections, dans le comté de Merioneth, a causé une certaine surprise. Cette décision est rendue publique dans le numéro de novembre de « *Draig Goch* », sous la forme d'une lettre au conseil du Parti pour le comté de Merioneth, lui demandant précisément d'être leur candidat. Les arguments avancés par M. Gwynfor Evans laissent penser qu'il ne sera pas

candidat dans quelque autre circonscription : il entend se consacrer entièrement à la direction du Parti. Néanmoins, ce retrait décevra beaucoup de militants de Merioneth, car ce siège était considéré comme l'un des succès probables du Plaid Cymru aux prochaines élections.

Rallye du Plaid.

Le rallye annuel du Parti National Gallois s'est tenu, avec un grand succès, à Aberystwyth. Des milliers de personnes y ont pris part. Les principaux orateurs ont été Harri Webb, Emrys Roberts et le président Gwynfor Evans. La plus importante décision de cette réunion a été de contester 30 sièges aux prochaines élections générales.

Souscription Nationale.

Près de 10.000 livres sterling (environ 14.000.000 d'anciens francs) ont été recueillis lors de la souscription nationale annuelle, Cronfa Gwyl Dewi, en faveur du Parti. 2.000 livres supplémentaires doivent être perçues avant la fin de l'année. Le Mouvement Breton peut méditer cette leçon : qui veut la fin prend les moyens...

Langue galloise.

La Société vernaculaire de Grande-Bretagne, qui groupe des évêques, des prêtres et des laïcs, a soumis à la commission préparatoire du prochain Concile du Vatican une recommandation tendant à faire de l'anglais « la langue liturgique normale » en Grande-Bretagne, sauf lorsque l'évêque local estime que la langue galloise est plus appropriée.

Ne serait-il pas urgent de préparer semblable intervention pour la Bretagne ?

Livres gallois.

Dans une lettre au *Scots Independent*, 18 novembre, Mr. J. E. Jones fait savoir que 108 livres ont été publiés en gallois en 1960 : 41 livres pour la jeunesse, 19 romans ou « short stories », 10 recueils de poèmes et 38 autres ouvrages divers. Pendant les années 57-59, la moyenne annuelle était de 73 nouveaux livres. En 1960, 237.000 exemplaires de livres gallois ont été vendus, 24.000 de plus que l'année précédente.

ECOSSE.

Décès.

Nous avons appris avec tristesse le décès du Dr. John Mac Cormick. Après avoir été pendant une vingtaine d'années le secrétaire du Parti National Ecossois, le Dr. John Mac Cormick s'en était séparé, au début de la guerre, pour fonder le Scottish Covenant. C'est le Covenant qui a recueilli plus de 2 millions et demi de signatures pour le self-government écossois, et organisé le plébiscite de

Kirriemuir qui donna une majorité écrasante aux partisans de l'indépendance plus ou moins complète.

Après une campagne mémorable, le Dr. John Mac Cormick fut élu Lord-Recteur de l'Université de Glasgow. Il fut mêlé de très près à l'affaire de la Pierre de la Destinée, reprise, comme l'on sait, par de jeunes nationalistes écossois, à l'Abbaye de Westminster.

Radio.

La Radio Libre Ecossoise, Radio Free Scotland, continue régulièrement ses émissions dans la région d'Edinburgh. Elle publie maintenant le programme mensuel de ses émissions. Dans un article écrit pour « Welsh Nation », Mr. George Thompson, l'un de ses animateurs, déclare qu'un réseau assez dense, couvrant une grande partie de l'Ecosse, sera bientôt mis en place.

Elections.

Une élection partielle vient de se dérouler à Bridgeton. Le candidat nationaliste, M. Ian Mac Donald, a obtenu 3.549 voix — soit 18,1 % des suffrages. Le candidat du Labour Party a obtenu 10.930 voix (57,5 %) — soit 10.118 voix de moins qu'aux dernières élections. Le candidat conservateur a obtenu 3.935 voix (20,7 %) et le candidat de l'Independent Labour Party 586 voix. Mr. Ian Mac Donald a fait campagne pour un Parlement Ecossois. Nos félicitations au Parti Ecossois.

IRLANDE.

I. R. A. — La campagne menée par l'Armée Républicaine en Irlande occupée semble être entrée dans une nouvelle phase. Alors que, selon des sources pro-anglaises, il y a eu pendant les cinq dernières années 600 actes de lutte armée, des colonnes volantes, en uniforme, sont entrées cet hiver en action. L'une d'elles a lancé une attaque à Jonesboro' dans l'après-midi du dimanche 12 novembre. Ce jour-là avait lieu à Edentubber la cérémonie annuelle en l'honneur des cinq soldats de l'I. R. A. tués par explosion en 1957 : à Jonesboro', près de Flurry Bridge, un commando cuirassé de la R. U. C. de troupes Spéciales-B interpellait les personnes se rendant à la commémoration et prenait leur identité. C'est alors qu'apparut un groupe de Combattants de la Liberté. Au cours d'un bref mais violent engagement, un homme du commando britannique fut tué et trois autres blessés. Le dimanche 26, en plein midi, une autre attaque détruisait un véhicule blindé à Crossmaglen.

Le gouvernement anglais, qui entretient dans les Six-Comtés 5.000 Réguliers, 5.000 Territoriaux, 3.000 R. U. C., 1.500 Commandos R. U. C. et 12.500 B-Specials, ne peut venir à bout de la résistance irlandaise. Après l'attaque de Jonesboro', son ambassadeur a fait tenir une note sévère au gouvernement irlandais, alors que les autorités des Six-Comtés réclamaient des mesures de pression contre Dublin. Il est pitoyable de voir que le combat entre l'I. R. A. et l'occupant anglais risque de se transformer en une querelle entre Irlandais : continuellement les Anglais rééditent la manœuvre de

1921, qui conduisit l'Irlande à la guerre civile, et continuellement ils semblent réussir. Une semaine après l'intervention anglaise à Dublin, M. Sean Lemass a décidé la création de Tribunaux militaires à procédure accélérée qui infligeront, probablement à huis clos, des peines sévères contre les combattants de l'I. R. A. C'est à la suite d'une semblable intervention anglaise qu'avait été ouvert, en 1957, le Camp de Concentration de Curragh, où des centaines de républicains furent internés.

Dès que la décision de Mr. Lemass eût été connue, le Bureau Républicain Irlandais d'Information a publié un communiqué signé J. McGarrity (23 novembre) dans lequel on peut lire :

« Le Mouvement demande à ses membres dans les 26 Comtés de faire preuve, en face de cette nouvelle menace, de la même retenue qui a caractérisé leurs actions pendant les cinq dernières années. Le fait même que Mr. Lemass a supprimé le jugement par jurés pour les Républicains — et pour tout autre citoyen qu'il lui plaira de faire passer au Tribunal Militaire — montre assez qu'il ne peut se fier au peuple des 26 Comtés pour approuver son action collaborationniste.

« Dans son intervention d'aujourd'hui à Leinster House, le Premier Ministre des 26 Comtés s'est posé en champion des mesures démocratiques. Dans la zone qu'il contrôle — les 26 Comtés — le Mouvement Républicain s'en est strictement tenu, et s'en tiendra strictement, à l'action constitutionnelle, exclusivement. »

Le 20 novembre, en Roscommon, était arrêté l'ancien député Sinn-Féin, J. J. McGirl. Il transportait une petite quantité de munitions. Trois jours après il était condamné à six mois de prison pour avoir refusé de dire où il se trouvait les 10, 11 et 12 novembre. Le motif de la condamnation pourra surprendre : il résulte d'une législation spéciale, le « Offences Against The State Act » ; toute personne qui refuse de donner son emploi du temps est passible d'une peine de prison. Les Républicains refusant, par principe, de donner leur emploi du temps, il suffit, pour les envoyer en prison, de poser la question : « Que faisiez-vous tel jour ? ». Même si, ce jour-là, ils se contentaient de rendre visite à leur grand-mère, ils ne répondront pas.

Quelques jours plus tard, une douzaine de personnes, soupçonnées de sympathie pour le Mouvement Républicain, étaient arrêtées à Dublin.

A ce propos, la presse républicaine rappelle qu'en 1940 six Républicains ont été fusillés à la suite de sentences de mort prononcées par des tribunaux militaires irlandais.

EUROPE

JURA BERNOIS.

Le Jura Bernois est la partie du canton de Berne qui touche la Franche-Comté et qui parle français, subissant sans enthousiasme la pesante administration de Berne, capitale de langue allemande.

Les Jurassiens souhaitent constituer un vingt-cinquième canton de la Confédération Helvétique. Pour cette raison, ils sont traités de « détestables séparatistes » par les Bernois. Le Jura Bernois vient de célébrer le trentième anniversaire de la mort de Léon Froidevaux, patriote qui souffrit prison, exil et pauvreté pour la cause jurassienne. Son journal, « Le Petit Jurassien », avait été interdit en 1915 comme « exerçant une influence défavorable sur les sentiments de la population ». Au cours de la cérémonie commémorative, un orateur a déclaré : « Si, aujourd'hui, Léon Froidevaux sortait de sa prison, il ne trouverait pas des visages fermés et hostiles, mais un cortège de Jurassiens qui le porteraient sur leurs épaules ».

VAL D'AOSTE.

Rappelons que le Val d'Aoste est un territoire de langue française en Italie. Pendant la seconde guerre mondiale, Mussolini avait combattu les autonomistes valdotains qu'il accusait... d'être payés par la France ! La fin du fascisme italien a vu la Vallée acquérir quelques droits, mais il faut néanmoins se battre pour sauvegarder sa personnalité... « L'Avenir de Bretagne » nous apprend qu'en 1956 les patriotes de l'« Union Valdotaïne » ont dû rompre avec la démocratie chrétienne qui approuvait la politique de grignotage anti-français menée par les autorités officielles et les partis italiens. Au grand scandale des bien-pensants, les Valdotaïns avaient fait alliance avec les communistes, qui sont là-bas pour les libertés locales (au contraire de ce qui se passe en Bretagne !).

Pour la seconde fois consécutive, une récente consultation électorale a consacré la victoire des patriotes valdotains.

CATALOGNE.

Election.

L'abbaye de Montserrat est un des foyers actuels de la vie nationale catalane. Son père-abbé Don Escarre est une des personnalités de l'Eglise qui a le plus vivement critiqué le régime franquiste espagnol. Il a d'ailleurs récemment accompli un geste spectaculaire en rendant visite, à la prison de Saragosse, au dirigeant catholique catalan, le Dr Jordi Pujol (voir « Ar Vro » n° 8), qui fut torturé avant d'être condamné pour insulte au chef de l'Etat espagnol et propagande illégale. Afin de s'assurer que le monastère restera dans la ligne du catalanisme militant, Don Escarre, qui est malade, a demandé que l'on élise immédiatement son coadjuteur, Don Gabriel M. Braso, qui vient d'être élu, est un fervent et fidèle patriote catalan, qui a toujours soutenu les positions de Don Escarre.

« Serra d'or ».

La revue « Serra d'or » vient de publier (septembre) un long et excellent article de notre ami Jordi Ventura sur la Bretagne, premier d'une série intitulée « El Ressorgiment dels Pobles Celtes ». Cet article traite surtout du mouvement culturel, mais il est rédigé dans un esprit qui montre bien les bases nationales du mouvement.

La revue « Serra d'or », éditée et imprimée par le monastère de Montserrat est, en fait, une publication illégale : la loi espagnole interdit en effet la parution de périodiques en catalan ! Le gouverneur de Barcelone a d'ailleurs envoyé, à ce sujet, ses policiers au monastère. Don Escarre, le père-abbé, a répliqué en l'excommuniant !

Nos remerciements à Jordi Ventura pour son article, à la revue « Serra d'or » qui en a assuré la publication, et notre salut fraternel à tous les patriotes catalans en prison.

Censure.

La censure espagnole vient d'interdire une « Histoire Catalane » en quatre volumes qui devait paraître, sous la direction de Ferran Soldevilla, aux Editions Ariel, Barcelone, de 1961 à 1964 : *Historia dels Catalans*. Alors que l'autorisation avait été accordée, la police, effrayée du succès du livre, a interdit l'ouvrage. Plus de 2.500 souscriptions avaient été recueillies en quelques jours.

PAYS BALTES.

Envoyé spécial en U.R.S.S. du journal « Le Monde », notre confrère Philippe Ben a noté dans les Pays Baltes une très nette montée du nationalisme. Ceci, malgré une purge ordonnée par Khrouchtchev lui-même : les étudiants qui voulaient porter la casquette traditionnelle de leurs corporations ont été chassés de l'Université et enrôlés de force dans l'armée ! Les nationalistes lettons ont été exclus de la direction du parti communiste de Lettonie.

Un ingénieur explique à Philippe Ben : « Les Lettons ne peuvent oublier qu'ils vivaient mieux avant la guerre dans leur Etat indépendant... Toutefois les sentiments anti-russes des habitants de Riga (capitale de la Lettonie) sont peu de chose à côté de ceux des Esthoniens ».

En effet, dans les trois Pays Baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) on note les progrès du nationalisme local, indirectement favorisé par la déconcentration économique, et on constate que les éléments russes sont de plus en plus mal tolérés.

FLANDRE.

La Flandre a connu de très grandes heures dimanche 22 octobre. A l'appel d'un comité d'action pour « Bruxelles et la frontière linguistique », 60.000 manifestants, partis de la gare du Sud, ont envahi les grandes artères de Bruxelles. Tous les observateurs s'accordent à reconnaître l'éclatant succès remporté par les Flamands : ils ont tenu le pavé de la capitale belge pendant 4 heures, de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Il y a eu peu d'opposition francophone : quelques groupes d'étudiants « fransquillons » répliquèrent au chant national flamand, « Le Lion Flamand », par « La Marseillaise » et « L'Internationale » ; ils injurièrent également les Flamands en criant : « Balubas ! », « Les Flamands dans les fermes », ce qui eut pour effet de déclencher

quelques bagarres, à la Bourse et Place de Bouckère. Des tables et des chaises volèrent à la terrasse d'un café, des pétards ont éclaté et quelques blessés furent dénombrés. L'après-midi, après la dispersion du cortège, des incidents ont éclaté sur les boulevards : des journaux français ont été arrachés des mains des vendeurs et déchirés.

Mis à part ces quelques heurts sans gravité et 25 arrestations maintenues, c'est un succès politique total qui fut remporté par les Flamands. Précédés de tambours et de drapeaux (Lion noir des Flandres sur fond jaune et même quelques drapeaux néerlandais — réplique aux drapeaux tricolores français qu'avait connus la Wallonie en grève, en janvier dernier), les manifestants venus de toute la Flandre en autocars brandissaient des pancartes et des calicots significatifs : « 97 % des diplomates belges sont francophones », « Aucun général flamand dans l'armée », « Contre la francisation, pour notre gagne-pain », « Bas salaires en Flandre, hauts salaires en Wallonie », « Plus de dirigeants francophones dans les usines flamandes », etc... Le programme fédéraliste de la Volksunie (Parti Nationaliste Flamand) semble avoir fait de grands progrès dans l'opinion publique, car la plupart des manifestants portaient des papillons jaunes réclamant le fédéralisme.

WALLONIE.

Le fédéralisme semble en effet être la seule solution pouvant éviter l'éclatement de la Belgique, où plus que jamais on constate l'existence de deux peuples et de minorités ethniques (ex. Eupen). C'est ce qui explique que des « extrémistes flamands » — comme les nationalistes de la Volksunie — se trouvent être en accord avec les « extrémistes wallons » du M.P.W. (Mouvement Populaire Wallon). Au congrès de ce dernier, tenu à Namur les 18 et 19 novembre, M. André Renard, son président-fondateur, a déclaré ne pas vouloir créer un parti politique et se contenter de faire du M.P.W., qui groupe déjà 100.000 Wallons, un front pour le fédéralisme et des réformes de structures en Belgique. Il est à noter qu'un meeting tenu à Bruxelles, mardi 24 octobre, pour protester contre la marche flamande du dimanche n'a pas eu l'accord et la participation des Wallons, mais seulement des groupes bruxellois (les « parisiens » de la Belgique) ; et ce meeting n'a réuni que 1.500 personnes...

CORSE.

« Le Mouvement du 29 Novembre », qui depuis deux ans s'est donné pour tâche de faire aboutir les revendications particulières de la Corse, avait demandé à la population de marquer son mécontentement à l'occasion de la venue du chef de l'Etat français dans l'île. « Corses, abstenez-vous, déclare le communiqué. Si vous vous trouvez sur le passage du cortège officiel restez silencieux. Ne pavoisez pas. Il n'y a, hélas ! aucune raison de pavoiser. »

Ces consignes semblent avoir été au moins partiellement suivies. En témoignent la grande publicité faite autour de ce voyage, tant à

la radio qu'à la T. V. et aux « actualités » ; la grande discrétion de la plupart des journaux en ce qui concerne les détails de « l'accueil chaleureux » ; et ces quelques faits parvenus jusqu'à nous. A Bastia : ville abondamment pavoisée de guirlandes... municipales. Le correspondant du « Monde » a noté que les Bastiais étaient « dispersés le long du parcours et retenus par un service d'ordre important : 1.800 gendarmes et C. R. S. ». Nous ajouterons : « non compris les policiers en civil... »

Dans de nombreuses localités, le représentant du « Mouvement du 29 Novembre » était parmi les personnalités officielles... corses. A Ponte-Nuovo, lieu historique de l'indépendance corse, de Gaulle signala qu'il savait être dans un endroit où les Corses luttèrent pour leur liberté. C'est une partie de celle-ci qu'entende retrouver les Corses : à Ponte-Nuovo, ils demandèrent « un statut politique, économique et fiscal tenant compte de l'originalité de la Corse ».

Alors que depuis des mois les élus corses demandaient en vain des crédits pour réparer les routes de montagne, certaines réparations ont été faites pour le voyage du général... quinze jours avant. Un conseiller général, évoquant la hâte avec laquelle, enfin, les réparations ont été faites, regretta que le général... ne puisse pas au cours de son voyage parcourir toutes les routes de Corse pour qu'elles s'améliorent ainsi très vite !

A peine le cortège et les policiers réembarqués, les Corses se sont retrouvés avec leurs vrais problèmes. Le « Mouvement du 29 Novembre » a décidé que dans la semaine du 30 novembre au 3 décembre, qui marque la fin de l'indépendance corse et l'annexion à la France, il invitera la population à barrer les routes, et lancera un appel à tous les maires pour une grève administrative illimitée. « Nous ne voulons pas, déclare M. Achille de Susini, son président, recourir à la violence que nécessitera cependant un jour prochain le cours des choses. »

KOSSOVARS.

Les Kossovars sont une minorité albanaise de 1.000.000 d'âmes en Yougoslavie. Cette minorité est victime, de la part du gouvernement et de l'administration yougoslaves, d'une discrimination à tous les niveaux : économique, politique, religieux, culturel, administratif. A l'échelon « national », contrairement à la constitution qui accorde à tous une égale représentation à l'Assemblée, sans tenir compte de la race, de la nationalité ou de la croyance, la minorité albanaise voit sa représentativité diminuée de moitié par rapport aux Serbes. A l'échelon local, cette discrimination entraîne le fait que, même dans les localités où les Albanais sont en majorité absolue, le président du conseil local est invariablement un Serbe. Les Kossovars n'ont quasiment pas accès aux carrières judiciaires.

En matière scolaire et culturelle la lutte anti-albanaise est intense. L'Institut d'Albanologie de Prishtina, qui fut fermé en mai 1956, est demeuré tel quel. Plusieurs écoles primaires et secondaires ont été depuis cette date, soit fermées, soit placées sous contrôle serbe. Pour obtenir un certificat d'études, nécessaire pour trouver du travail ou pour entrer dans une école secondaire ou plus tard à l'université, un écolier kossovare doit passer un examen de serbe et

aucune épreuve dans sa langue maternelle. La seule « maison du peuple » albanaise de la région : « Mustafa Bakia », s'appelle désormais « Miladin Popovic » et est entièrement sous contrôle serbe. Le corps enseignant albanais est victime d'inspections sévères et fréquentes assorties de mesures répressives telles que suspensions et même emprisonnement !

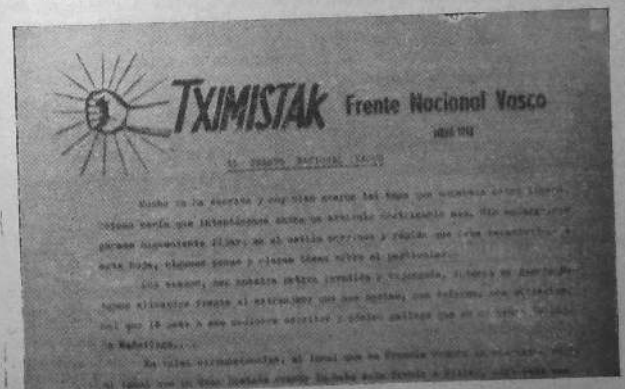
Enfin les publications folkloriques des Kossovars ne paraissent plus, au contraire de celles des autres minorités telles que les Croates et les Macédoniens.

Après avoir entendu le rapport de la délégation des Kossovars, au Congrès de Brugge (Bruges), l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (U.F.C.E.E.) a adopté une résolution demandant au gouvernement yougoslave d'accepter que soit envoyée une commission d'enquête de l'U.F.C.E.E., comme il avait déjà été demandé en 1958 (demande dont Tito n'avait tenu aucun compte).

PAYS BASQUE.

Répression.

Pour avoir distribué des tracts clandestins comme celui que nous reproduisons, de courageux patriotes basques ont été condamnés à de lourdes peines par les tribunaux de Madrid (voir « Ar Vro », n° 11).



Le « Congrès pour la liberté et la culture » a publié un communiqué dans lequel il proteste contre les sévices qu'ont subi ces patriotes et 33 de leurs compagnons arrêtés pour sabotage et actions subversives. Parmi les détenus se trouvent des professeurs, des étudiants, des techniciens et des ouvriers qui ont été torturés à la prison madrilène de Carabanchel, où ils sont transférés et forcés de signer des déclarations rédigées au préalable.

Réactions de l'Eglise en Euzkadi.

Le 18 juillet, 25^e anniversaire de la rébellion franquiste, le R. P. Goitia prononça, au sanctuaire franciscain d'Arantzazu, un sermon dans lequel il rappela certaines vérités chrétiennes qui ont dû chatouiller désagréablement les oreilles officielles. Le religieux a été expulsé... Voici ce qu'il disait : « Et ce n'est point des médailles d'anciens combattants, ni des rassemblements d'anciens combattants d'un seul camp dont notre peuple a besoin pour être grand, médailles et rassemblements qui tendent uniquement à rappeler des faits qui n'auraient jamais dû être accomplis, et qui, s'ils ont eu lieu, doivent être oubliés. Médailles, drapeaux et rassemblements qui tendent à glorifier les morts : nos frères qui ont combattu dans un camp, tandis que ceux du camp adverse — qui sont aussi nos frères — qui ont lutté pour un idéal qu'ils croyaient juste et légitime, non seulement n'ont pas le droit de s'associer et de se réunir, mais que l'on empêche parfois par des difficultés, des violences et par une intrusion sacrilège dans les droits de l'Eglise, de célébrer un rite sacré pour le repos éternel de leurs âmes, pour les âmes de ces frères — qui sont nôtres — qui sont tombés bravement sur le champ de bataille ou devant le poteau de l'injustice et de la vengeance... »

L'abbé Ulecia, ayant condamné les brutalités policières infligées aux jeunes nationalistes basques, au cours du sermon dominical en l'église Sainte-Marie à Tolosa, a été pris à partie à l'issue de la messe par des éléments appartenant à la Phalange. Depuis on n'a pas revu l'abbé Ulecia à Tolosa...

Au cours d'une réunion qui s'est tenue le 4 septembre, les dirigeants des organisations de jeunesse d'Action Catholique ont décidé de mener une campagne tendant à protester contre les mauvais traitements et tortures auxquels ont été soumis plusieurs membres de ces associations à l'occasion des manifestations organisées contre le régime, pour manifester les sentiments nationalistes des Basques, le 18 juillet dernier.

AMERIQUE

ANTILLES.

Au cours du débat sur les territoires d'outre-mer à l'Assemblée Nationale, le gouvernement a annoncé l'extension du service militaire aux Antilles ! Le ministre d'Etat a aussi ouvertement reconnu que la France préparait « un mouvement d'émigration vers la métropole ». La plupart des députés ont refusé le système proposé par le gouvernement et qui permettra, sous couleur de service militaire, d'instaurer un véritable travail forcé en Guyane. Un député a dit que la situation n'était « pas encore explosive », mais qu'elle pourrait se retourner très rapidement, « ce serait alors la révolte contre l'injustice ». M. Césaire, porte-parole des Martiniquais, a signalé : « On se refuse à accorder aux Antillais l'égalité des droits sociaux,

on met en péril l'exercice des libertés démocratiques, on refuse de procéder par priorité à une réforme qui permettrait aux populations d'administrer leurs propres affaires ».

SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Lors de l'instauration du service militaire obligatoire à Saint-Pierre et Miquelon, M. Laurelli (député) avait protesté à l'Assemblée Nationale française. Le 18 novembre, les assemblées élues ont toutes démissionnées pour protester contre la décision jacobine de Paris qui risque de compromettre le développement économique local. Il s'agit du conseil général, du conseil municipal de Saint-Pierre et de la chambre de commerce. Le conseil municipal de Miquelon-Langlade avait démissionné dès le 29 octobre. Bel exemple de solidarité pour les élus bretons...

AFRIQUE

ALGERIE.

Reprenant une forme d'action rendue célèbre par l'ancien maire de Cork (Eire) : la grève de la faim, tous les prisonniers politiques algériens et leurs chefs ont mené un spectaculaire mouvement de grève pour protester contre l'aggravation de leurs conditions de détention. A cette occasion, la veuve du maire de Cork, Mme Mc Swiney, a écrit une lettre au « Canard Enchaîné », lettre où elle appuie l'initiative des Algériens.

A Rennes, quinze des grévistes (dont deux femmes) ont dû être hospitalisés.

SUD-AFRIQUE.

Un des deux prix Nobel de la Paix décernés cette année a été attribué à Albert John Luthuli. Ce noir d'Afrique du Sud est le leader nationaliste du « Congrès national africain », le principal parti nationaliste du pays. Professeur de langue et littérature zoulou, chrétien, il est devenu nationaliste noir le jour où il a assisté au massacre de mineurs africains en grève. Grand organisateur de campagnes de résistance passive, il lança l'insoumission, le boycottage des produits sud-africains, les grèves sur le lieu du séjour.

Bien qu'il ait pris soin que ses initiatives ne fassent pas verser le sang, il est arrêté en 1956 et 1960. Son parti est mis hors la loi et continue son action dans la clandestinité, tandis que Luthuli est mis en « résidence surveillée » à Lower-Tugela, au Natal.

ASIE

KURDISTAN.

A la suite de la révolte nationale kurde, la répression menée conjointement par la Turquie et par l'Irak prend de l'ampleur. C'est ainsi qu'en Turquie, le procès de 49 Kurdes accusés de vouloir créer un Etat Kurde indépendant se déroule à Ankara devant le tribunal des affaires politiques. Parmi les inculpés figurent des officiers, des médecins, des avocats, des professeurs et des étudiants. Une loi turque autorise la police à arrêter administrativement les Kurdes et à les assigner à résidence.

En Irak, ce sont des cours martiales qui ont été instituées pour juger les patriotes kurdes. Le gouvernement irakien vient d'ordonner la saisie de tous les biens de 36 Kurdes rebelles et a arrêté 2 Britanniques accusés de complicité avec l'insurrection.

Les milieux nationalistes kurdes, en Europe, signalent que l'aviation irakienne poursuit ses bombardements dans des régions en état d'insurrection larvée. Quelque 270 villages ont été détruits par l'armée irakienne depuis le début, en octobre, de la révolte nationale, dirigée par Moustapha Barzani. Les bourgs de Duhok, Accora et Amadiéh ont même été complètement rasés. Le Parti démocrate du Kurdistan a adressé une protestation à l'O. N. U. contre le génocide pratiqué par l'armée irakienne sur les populations kurdes.

EMBANNOU

- Le secrétariat d'AR VRO fait savoir que les numéros 1, 2, 3, 5 et 8 de la revue sont totalement épuisés.
 - A vendre :
 - une collection, reliée, de « Breiz Atao », années 1924-1927, excellent état ;
 - exemplaire A de ITRON VARIA GARMEZ, l'un des CINQ exemplaires sur Japon nacré, signé.
 - numéros 1-9 revue GALV.
- Ecrire, avec timbre, à la revue qui transmettra.
- Pour le service de trésorerie et d'expédition d'AR VRO, nous recherchons machine à écrire usagée. Compatriote disposant d'une vieille machine pourrait aider beaucoup notre trésorier par don, prêt ou location.
 - Pour vos vœux, utilisez les cartes éditées par B. A. S. et marquées du drapeau breton : les 12, 3,50 NF ; les 24, 6,50 NF ; les 100, 20,00 NF. P. MONJARRET, 18, Boulevard Joffre, Lorient - C. C. P. 1436-15 Nantes.

TOUR D'HORIZON

FONDATION CULTURELLE.

L'Assemblée Générale de la Fondation Culturelle s'est tenue à Lorient le 19 novembre. Cette Assemblée revêtait une importance toute particulière ; il fallait pourvoir au remplacement du Président décédé, M. Mocaer. D'autre part, quelques-unes des œuvres groupées au sein de Kuzul al Brezhoneg avaient demandé à recevoir une part des fonds recueillis lors de la Quête pour la Langue Bretonne. Des demandes avaient été faites par : Editions Al Liamm, Editions Levriou ar Vugale, Skol Ober, Embannadurioù ar Bibl. La revue « Skol » avait également demandé une subvention. Voici, à titre d'information, le texte des trois lettres envoyées par Per Denez à M. Mevel, vice-président de la Fondation Culturelle :

26-4-61.

Monsieur et Cher Compatriote,

J'ai l'honneur de solliciter de la Fondation Culturelle une subvention en faveur des livres illustrés pour enfants que j'édite dans le cadre des EDITIONS AL LIAMM — 12 titres parus. Il me semble que ce genre de livres entre dans la catégorie des ouvrages qui peuvent être subventionnés par la Fondation Culturelle puisque celle-ci n'a pas hésité à éditer, avec les fonds de la Quête pour la Langue Bretonne, des titres empruntés aux collections même que j'utilise depuis de nombreuses années.

Vous remerciez de votre bienveillante attention, je vous prie de croire, Monsieur et Cher Compatriote, à l'excellence de mes sentiments bretons.

29-10-61.

Monsieur et Cher Compatriote,

Ci-joint je me permets de vous faire parvenir un exemplaire de l'un des derniers titres qui viennent d'être édités par LEVRIOU AR VUGALE. Vous remarquerez que cela porte à 15 le nombre des titres de la collection.

A ce propos, je rappelle à votre bienveillante attention que LEVRIOU AR VUGALE ont fait près de vous une demande de participation à la répartition des fonds recueillis pour la Langue Bretonne. La Fondation Culturelle ayant elle-même édité des livrets semblables, avec du matériel demandé au fournisseur de LEVRIOU AR VUGALE, j'ose espérer que notre demande sera satisfaite.

J'espère qu'il vous plaira de recevoir notre livret n° 15, Ar C'havr hag he Givri Bihan, que nous nous permettons de vous offrir, et je vous prie de croire, Monsieur et Cher Compatriote, à mes bons sentiments bretons.

16-11-61.

Monsieur et Cher Compatriote,

Vous me permettez, j'espère, de rappeler à votre bienveillante attention que les LEVRIOU AR VUGALE vous ont fait parvenir une demande de participation à la répartition des fonds recueillis pour la Langue Bretonne. Vous savez — j'ai eu l'avantage de vous faire parvenir un titre nouvellement paru — que notre collection a déjà édité quinze livrets illustrés et qu'elle se propose d'ajouter encore à son catalogue. La Fondation Culturelle ayant elle-même édité des livrets semblables, nous pensons que l'on jugera que le caractère et la qualité de nos livres leur méritent d'être aidés.

Il est, à Douarnenez, une autre œuvre qui doit être incluse dans ces « groupements qui enseignent le breton » auxquels vous vous référez dans « Breiz », n° 46 : c'est SKOL OBER. Depuis la création de la Fondation Culturelle, Mademoiselle Gourlaouen a reçu, en tout et pour tout, 50.000 anciens francs, pour lesquels elle remercia l'expéditeur, trésorier de la F. C. B., et M. Seité, qui lui avait fait part de l'envoi. Nous voulons croire que le bureau de la Fondation saura, sous votre direction, reconnaître la dette de la Bretagne tout entière envers Marc'harid Gourlaouen, et l'aider, substantiellement, à poursuivre son travail commencé il y a plus de trente ans.

Veuillez croire, Monsieur et Cher Compatriote, à tous mes bons sentiments bretons.

Des lettres semblables furent adressées par R. Huon, Marc'harid Gourlaouen, Mme de Bellaing et Maodez Glanndour. Voici, en traduction, la réponse collective qui a été adressée par la Fondation Culturelle au Kuzul :

21 Novembre.

Cher Monsieur,

Le Conseil Directeur et l'Assemblée Générale de la Fondation Culturelle à Lorient, le 19-11-61, ont étudié les demandes d'argent adressées par Kuzul ar Brezhoneg.

Il a été décidé de donner :

- 1) 500 NF à « Skol Ober » de Marc'harid Gourlaouen (la même aide qu'à Skol dre Lizer, ar Falz et à celle du Bleun-Brug) ;
- 2) 200 NF à la publication scolaire « Wanig ha Wenig » (M. Kalvez).

Demandes de P. Denez et R. Huon.

Selon la règle suivie jusqu'à maintenant par la Fondation Culturelle, pour des raisons d'enseignement de la langue, il n'était accordé d'aide qu'aux livres scolaires utilisant l'orthographe employée dans les écoles.

Cependant, en dépit de cette règle-directrice, la Fondation Culturelle veut aider les éditions scolaires de Kuzul ar Brezhoneg pour ouvrir le chemin à un accord souhaité par tous ; voilà pourquoi il a été décidé, à l'unanimité :

- 1) de donner 500 NF aux livres pour enfants de P. Denez ;
- 2) de donner 500 NF pour les livres scolaires « Al Liamm » ;

- 3) de mettre de côté 5.000 NF, à donner aux éditions scolaires de Kuzul ar Brezhoneg si les dirigeants du Kuzul consentent à utiliser dans leurs livres scolaires l'orthographe qui peut être utilisée dans les écoles ;
- 4) si la proposition de la Fondation Culturelle est acceptée, de demander alors à Kuzul ar Brezhoneg de nommer des délégués à entrer au Conseil Directeur de la Fondation Culturelle pour y parler au nom du Kuzul.

Demandes qui n'ont pas été acceptées :

- La Bible : ce n'est pas un livre pour les écoles ;
- Skol : on ne peut aider les revues ;
- Kamp ar Vrezhonegerien : si l'on oiait un camp, il faudrait aussi aider tous les autres.

Avec mes meilleures salutations bretonnes : P. Mével.

Des remerciements ont été adressés à M. Mével, en particulier par le Président du Kuzul, M. Yann ar Beg. Nous avons également eu connaissance de remerciements adressés par P. Denez, pour les « Levriou ar Vugale ». Il est évident que la décision de la Fondation Culturelle fera beaucoup pour consolider l'unité du Mouvement breton. Nous espérons que la Fondation, dirigée par M. Mével et présidée par le Dr Ticoire, auxquels nous offrons nos félicitations pour leur élection, continuera à s'avancer dans la voie sur laquelle elle s'est engagée.

Nous regrettons cependant très vivement qu'on ait cru pouvoir offrir un marché : 500.000 anciens francs contre adoption de l'orthographe universitaire ! Mais ce sera au Kuzul de répondre à ce sujet et nous tiendrons nos lecteurs au courant.

D'autre part, nous relevons que « Skol » se voit refuser une subvention parce que revue : nous espérons alors que la nouvelle diffusée par *Le Télégramme* (20 nov.) selon laquelle il aurait été décidé à Lorient de faire reparaitre « Brud » est dénuée de tout fondement.

Au sujet de cet article, nous avons quelques remarques à faire : il ne mentionne pas l'élection au bureau de la Fondation de notre ami P. Lemoine. Oubli ? Quant à son affirmation que tous les enseignants présents se sont déclarés avec ardeur en faveur de l'orthographe universitaire, elle amuse un peu, puisque les seuls enseignants qui prenaient part à l'assemblée étaient précisément ceux qui... etc., etc. Et comment concilier cette prise de position avec les offres discrètes de revenir à l'orthographe de « Gwalarn » ?

MM. Mével et Tricoire ont commencé leurs mandats sous d'excellents auspices : nous leur souhaitons de faire de la Fondation l'œuvre commune du Mouvement breton.

PROCES POUR PRENOMS.

Comme nous l'avons noté dans notre dernier numéro, Madame Gouarnic, traduite en correctionnelle, le 16 mai, pour non-déclaration d'enfant, a gagné son procès et le procureur s'est vu débouté et renvoyé à se pourvoir. Ce qu'il ne pouvait faire, l'enfant ayant plus d'un an.

Le 20 octobre naissait un nouvel enfant au foyer de M. et Mme Gouarnic, une fillette qui fut prénommée Sklerijenn. Le procureur, cette fois, ne perdait pas son temps : dix jours après, Madame Gouarnic se voyait remettre une convocation, qu'elle refusa. Quelques mois auparavant, enceinte, elle avait refusé de suivre les gendarmes autrement qu'avec ses quatre plus jeunes enfants : très ennuyée, la maréchassée se retira. Madame Gouarnic a maintenant entrepris un procès contre les allocations familiales pour non-paiement. Déboutée par le tribunal de Quimper, elle ira en appel à Rennes le 19 décembre.

Les cinq plus jeunes enfants de la famille Gouarnic n'ont pas, rappelons-le, d'existence légale : il faudrait aux parents faire un procès en sommation d'enregistrement au procureur responsable, et les procès demandent beaucoup d'argent. Que la petite Sklerijenn, qui vient de naître, apporte au foyer de ses courageux parents la lumière de la victoire.

INDUSTRIALISATION DE BREST (R. P.).

Le jeudi 16 novembre 1961, à 12 h. 30, Maître Lombard, député-maire de Brest, était reçu à Paris par M. Debré. Quel était l'objet de cette entrevue ? Oyez bonnes gens et savourez...

Depuis plusieurs mois, une importante entreprise de matériel électronique cherche à s'installer à Brest, très précisément en Saint-Pierre-Quilbignon. Cette firme travaillant en partie pour l'Etat, la Municipalité de Brest sollicite, à juste titre, une subvention officielle, ne voulant pas supporter, à elle seule, les lourdes charges que constitue l'aide à l'implantation industrielle.

M^r Lombard a donc, à cette fin, demandé par écrit une audience au Premier Ministre. Pas de réponse !... Or, après une séance à « la Chambre », M^r Lombard, apercevant M. Debré dans les couloirs, se présenta à lui et sollicita de nouveau une entrevue, rappelant qu'il avait déjà écrit à ce sujet, mais qu'il attendait toujours la réponse. S'adressant à son chef de cabinet, M. Debré lui enjoignit superbement : « Vous répondrez à M. le Maire de Brest ».

En fait, M^r Lombard reçut une lettre de M. Debré — soi-même ! — qui posait comme condition à l'entrevue la réconciliation du Maire de Brest avec le groupe U. N. R. brestois !...

Après bien des discussions au Conseil Municipal, le Maire céda au chantage, en précisant qu'il ne le faisait que dans le seul intérêt des travailleurs brestois, PUISQU'IL FALLAIT ACCEPTER LE MARCHANDAGE DE M. DEBRE pour qu'il y ait espoir de voir une nouvelle usine se monter à Brest.

Et voilà comment l'on gouverne ! Vous voulez des usines, travailleurs brestois ? Très bien ! Mais que votre Maire serre d'abord la main de mes petits copains U. N. R. et leur donne une chance de succès aux prochaines élections !... Que pourrait bien exiger M. Debré en échange de la mise en place d'un Plan Breton ?...

Si, comme il est probable, ce maquignonnage éhonté se répète quotidiennement, on voit la belle conscience des princes qui nous gouvernent et l'on comprend pourquoi tout va si bien... Nous espérons que les Brestois se souviendront des amis de M. Debré aux futures élections...

A l'occasion de l'implantation de cette firme électronique à Brest, la Municipalité a fourni un effort remarquable pour que ce soit la main-d'œuvre bretonne qui en bénéficie. C'est ainsi qu'elle a invité, par la Presse, tous les Bretons exilés possédant les aptitudes requises et désirant rentrer en Bretagne, à se faire connaître au bureau 22 C, Mairie de Brest. Le résultat a stupéfié les plus optimistes : des centaines de compatriotes se sont inscrits pour le rapatriement et PRESENTE LES REFERENCES TECHNIQUES QUI LEUR ETAIENT DEMANDEES. Ce qui prouve que nous n'avons pas tellement besoin du voisin et que l'industrialisation de la Bretagne devient de plus en plus urgente si nous voulons mettre fin à l'émigration.

OPINION D'UN JOURNAL SUISSE (K. G.).

Sous le titre, RECU DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN AFN, le journal « Berner Tagblatt » écrit, au 1^{er} novembre, ce qui suit :

« Même le rayonnement culturel de la France subit des revers de plus en plus sévères. L'observateur impartial tire deux conclusions tout à fait sensées. Le centralisme français a une grande part de responsabilités dans cette évolution déplorable, car pendant plus de cent ans la France a introduit sa langue et sa culture par la force au Maghreb, c'est-à-dire dans les pays arabes d'occident : la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. L'arabe, langue maternelle des autochtones en Algérie, était absolument proscrit dans l'enseignement primaire. Lorsqu'en 1954 la révolte éclata en Algérie, on continuait encore à justifier cet état de chose par un argument d'apparence pédagogique : l'arabe littéraire était une langue étrangère incompréhensible aux Algériens, cependant que les dialectes maghrebis eux-mêmes n'avaient aucune valeur scolaire. C'est avec des arguments spécieux analogues qu'en France même, dans les régions non francophones telles que l'Alsace, la Bretagne, la Flandre, etc..., tout enseignement efficace dans la langue maternelle des habitants de ces territoires est jugulé.

En second lieu il était inévitable qu'avec l'accession à l'indépendance des anciennes colonies et anciens protectorats, les populations de ces pays ne considèrent finalement ce « rayonnement » imposé et dirigé dans un sens déterminé comme une tutelle intellectuelle ayant pour effet de les brider tant sur le plan culturel que politique. De là naquit le besoin de faire connaissance avec d'autres peuples, d'autres langues et d'autres cultures. Les classes cultivées de ces pays neufs d'Afrique du Nord, comme partout ailleurs, se tournent avec une soif intense de connaissances vers de nouveaux horizons, particulièrement vers les pays de langues anglaise et allemande. C'est ainsi que l'Institut Goethe de Munich ne peut satisfaire que dans une faible proportion aux demandes reçues de tous les coins du monde de déléguer des professeurs agrégés de langue allemande.

« L'écroulement du monopole culturel français » a ainsi pour résultat — heureux pour le monde libre occidental — une double chance pour ceux qui ont été frustrés jusqu'ici : d'une part pour tous les peuples européens, qui ne pouvaient jusqu'ici être connus des Africains que par le truchement français, de se faire mieux apprécier de ces derniers ; d'autre part pour les pays neufs de pouvoir désormais puiser à d'autres sources de la pensée humaine. »

GENOCIDE CULTUREL.

La B. A. S. nous communique :

« Le Congrès de BODADEG AR SONERION », groupant 180 délégués représentant 2.600 membres,

après avoir entendu le rapport de son Secrétaire Général sur l'action poursuivie pour obtenir que les Pouvoirs Publics accordent enfin une place décente à l'enseignement de la langue bretonne,

s'élève contre les manœuvres du Premier Ministre, son opposition systématique à toute mesure efficace en faveur de l'enseignement du breton, son veto anticonstitutionnel à la proposition de loi de la Commission Culturelle de l'Assemblée Nationale, sa volonté bien arrêtée de précipiter la disparition de la langue bretonne,

constate qu'en Algérie l'enseignement de l'arabe n'est dû qu'à la réaction violente des populations menacées,

dénonce le veto de Monsieur Debré à l'enseignement du breton, en flagrante contradiction avec l'engagement solennel pris par le Gouvernement en signant la Convention contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement,

la Fédération BODADEG AR SONERION en appelle à l'opinion publique et à la conscience internationale, en leur demandant de condamner la politique de génocide culturel et d'étouffement linguistique pratiquée par le Gouvernement de la France à l'égard de la langue bretonne.

se déclare prête à utiliser tous les moyens appropriés aux circonstances pour obliger le Pouvoir à respecter en Bretagne des principes auxquels se sont ralliés depuis longtemps tous les pays civilisés.

Lorient, le 29 octobre 1961. »

**EMBANNOU**

- Demandez à P. BOBENAN, Verger Saint-Yves, Stang ar C'hoad, Kerfeunteun - Quimper, le nouveau catalogue complet des Editions « Al Liamm » : près d'une centaine de titres.
 - Encore disponibles : 3 collections de SKETLA SEGOBRANI, l'auteur célèbre de Vallée, Mordiern, Ernault, les aventures du mercenaire celtic Segobranos. 15 NF. Demander à l'adresse ci-dessus.
- Aussi : KANENN HINI LANGENAU, de Rainer, Maria Rilke, traduction O. Morérel, quelques exemplaires à 5 NF.

TISSAGES A LA MAIN

SERVICES DE TABLE - JUPES
ECHARPES - CRAVATES HOMMES

Décors et coloris spéciaux pour groupes et clans bretons

Yvonne Guellec

Manoir de Krec'h-lan - Kerfeunteun - Quimper

Spécialité de kabigoù bretons

C. C. P. Rennes 1338-47

TÉL : 8-19

VINS FINS

Alsace : Mergy de Riquewihr

Bourgogne : Terrand, Nuits St-Georges

Bordeaux : Uzac

Porto Robertson

LILI MORVEZEN, 6, avenue de la Gare
CONCARNEAU — Tél. 7-31

H. DANIGO 26, Av. de la France-Libre
BOUQUINISTE QUIMPER - K (Finistère)

achète et vend

LIVRES EN LANGUE BRETONNE

TOUS OUVRAGES SE RAPPORTANT A LA BRETAGNE

Listes périodiques — Service gratuit sur demande

Pour apprendre le breton

une seule adresse :

SKOL OBER

M. GOURLAOUEN

30, rue Victor-Hugo

DOUARNENEZ

SKOL OBER prépare aussi l'examen du *Trec'h Kentañ*
Cours gratuits 30 ans d'expérience

Imprimerie "Le Moulin" - La Reule - Détail légal : 4° Commerce 1961
N° inscription C. P. F. P. 38.528 - Le Directeur-Général : P. DENIS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5708 SOUTH CAMPUS DRIVE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3700
FAX: 773-936-3701
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU